



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN

1/97
JANVIER, FÉVRIER

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Marcel Ernst, Jean Picard, Serge Waldbillig

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Tournée au Proche-Orient du Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a effectué du 11 au 17 janvier 1997 une tournée d'information au Proche-Orient en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Il fut accompagné par les diplomates chargés des dossiers du Proche et du Moyen-Orient.

Cette tournée d'information a amené M. Poos à visiter Jérusalem, Gaza, Le Caire, Amman, Damas et Beyrouth, où il s'est entretenu avec les dirigeants des capitales visitées sur la situation au Proche-Orient et les derniers développements du processus de paix.

Le samedi 11 janvier, la délégation luxembourgeoise s'est rendue en Israël, où elle a eu le lendemain des entretiens avec le Président, M. Ezer WEIZMAN, le Premier ministre, M. Benjamin NETANYAHOU et le ministre des Affaires étrangères, M. David LÉVY.

Le dimanche 12 janvier au soir, la délégation luxembourgeoise est arrivée dans les territoires sous Autorité palestinienne où M. POOS fut reçu par le Président ARAFAT pour un entretien et une réunion de travail.

Le lundi 13 janvier, une visite de projets luxembourgeois dans les domaines agricole et de la santé fut prévue ainsi que l'inauguration d'un centre médical à Beit Hanoun dans la bande de Gaza.

La délégation a quitté Gaza pour l'Égypte dans l'après-midi. Au Caire, elle a participé à la rupture du jeûne du Ramadan avec M. Amr MOUSSA, Ministre des Affaires étrangères, qui fut suivie d'entretiens politiques.

Le mardi 14 janvier, M. POOS a rencontré le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Abdul MEGUID pour une réunion de travail.

La délégation a rejoint ensuite la capitale jordanienne, Amman, où des rencontres furent prévues le jour même et le lendemain avec un membre de la maison royale et le Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, M. KABIRITI.

Le mercredi 15 janvier dans la soirée, la délégation luxembourgeoise a gagné Damas, où M. POOS a rencontré son homologue syrien, Farouk Ash-SHARA.



Le Ministre des Affaires étrangères M. Jacques F. POOS à Jérusalem avec le Président M. Ezer WEIZMAN ...



... le Premier Ministre, M. Benjamin NETANYAHOU, et ...



... à Gaza avec le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yassir ARAFAT.

Le jeudi 16 janvier, M. POOS a rencontré la présidence syrienne. La délégation est partie ensuite pour Beyrouth, où elle a eu une réunion de travail avec le Ministre des Affaires étrangères, M. BOUEIZ.

Le vendredi 17 janvier, M. POOS fut reçu par le Président du Liban, M. Elias HRAOUI et a eu une entrevue avec le Premier Ministre, M. Rafic HARIRI.



M. Jacques F. POOS devant la tombe de l'ancien Premier Ministre Itzhak RABIN ...



... à Amman lors de l'entrevue avec le Prince HASSAN, successeur désigné du Roi HUSSEIN de Jordanie ...



... à Beit HANOUN avec le Professeur Dr Riyad El-KHOU-DARY, Président de l'Université Al Azhar de Gaza et ...



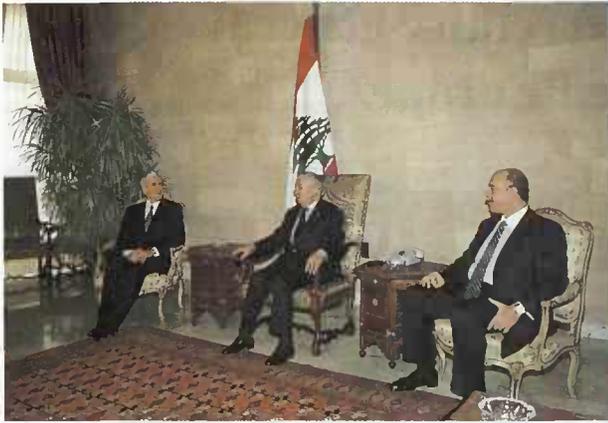
... à Damas avec le Vice-Président de la Syrie M. Abd al-Halim KHADDAM ...



... le Secrétaire général de la Ligue arabe, M. A. Esmat Abdul-MEGUID ...



... le Ministre des Affaires étrangères M. Farouk Ash-SHARA ...



... à Beyrouth lors de l'audience auprès du Président M. Elias HRAOUI, secondé par le Ministre des Affaires étrangères M. Fariz BOUEIZ (à droite) et ...



... avec le Premier Ministre du Liban M. Rafik al-HARIRI.

Photos: Joseph LORENT (Luxemburger Wort)

Communication de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères sur la situation au Moyen-Orient devant la Chambre des Députés (21.1.1997)

Par la présente j'aimerais faire part à la Chambre des Députés de quelques conclusions préliminaires suite à une récente visite des capitales du Moyen-Orient.

Cette visite d'information, en vue de la présidence luxembourgeoise, a eu lieu à un moment très intéressant étant donné qu'elle a coïncidé avec les dernières négociations puis la signature de l'accord sur Hébron.

Elle a permis à la délégation luxembourgeoise de mesurer l'impact d'un engagement actif de l'Europe en faveur d'une paix juste et durable dans une région qui revêt pour nous une importance particulière.

1. La signature de l'accord sur Hébron relance le processus de paix qui a connu une stagnation dangereuse. Elle suscite un espoir nouveau et ouvre des perspectives encourageantes.
2. Cette signature consacre le nouveau rôle réservé à l'Union Européenne accepté désormais par Israël et les États-Unis. Mes entretiens avec l'envoyé spécial du Président Clinton Dennis Ross, et le Premier Ministre Netanyahu l'ont clairement montré. La lettre que le Président du Conseil Hans van Mierlo a adressée au Président Arafat en est la première preuve tangible.
3. Un mérite spécial revient à cet égard à l'Ambassadeur Moratino qui a

réussi à bien se faire accepter dans toute la région et dont le rôle utile dans le processus de paix est reconnu par toutes les parties. La Présidence néerlandaise a su elle aussi réagir avec une grande rapidité.

4. Les difficultés dans la mise en œuvre de l'accord signé et des négociations à venir ne sont pas à sous-estimer.
 - L'accord devra être mis en œuvre suivant le calendrier convenu. Une attention spéciale est à accorder au calendrier de redéploiement.
 - Comme les pays arabes, voisins d'Israël, l'ont souligné, le début pour ce redéploiement, fin février/début mars est crucial et constitue un test important. Pour la première fois, en effet, l'armée israélienne devra commencer le retrait d'une partie significative du territoire palestinien. Il est vrai que l'ampleur de ce redéploiement reste à clarifier.
 - La négociation d'autres aspects importants de l'accord intérimaire, comme celui des conditions de vie de la population palestinienne, de la libre circulation dans les T.O., des projets de l'aéroport et du port de Gaza, indispensables à l'économie palestinienne risquera de soulever d'après controverses et exigera de ce fait un effort particulier de médiation.

5. Les négociations sur le statut final des Territoires Palestiniens doivent commencer dans quelques mois (mi-mai). Il n'est pas à exclure qu'il y aura fusion entre ces négociations et celles concernant le redéploiement.
6. Tous les pays du Proche-Orient souhaitent que l'UE joue un rôle plus important dans le processus de paix, un rôle qui correspond mieux à son poids économique dans la région. La politique équilibrée de l'UE est généralement saluée.
7. L'UE doit s'efforcer de contribuer à relancer les négociations entre Israël, la Syrie et le Liban. La paix au Moyen-Orient ne peut être qu'une paix globale. Celle-ci ne pourra intervenir que si le principe de l'échange des terres contre la paix, avec des garanties de sécurité appropriées pour Israël, est accepté et mis en œuvre.
8. La Syrie joue un rôle important. Elle pourrait, par son inaction, rendre plus difficile l'application des accords signés.
9. L'accord sur Hébron permettra de relancer le dialogue euro-méditerranéen (processus de Barcelone). La réunion ministérielle d'avril prochain devra être mise à profit afin de discuter d'intérêts communs autour d'une même table qui réunira les pays arabes, Israël, l'Autorité palestinienne et les quinze pays de l'Union Européenne.

Visite officielle du secrétaire général du Conseil de l'Europe

Le 7 janvier 1997, M. Daniel TARSCHYS, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a effectué une visite officielle à Luxembourg.

M. TARSCHYS a eu des entrevues avec MM. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés et Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre.

Avec M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, M. TARSCHYS a eu un entretien en tête-à-tête suivi d'une réunion de travail au cours de laquelle furent discutées les questions suivantes: l'organisation du deuxième Sommet du Conseil de l'Europe qui se tiendra l'année prochaine à STRASBOURG, la Présidence luxembourgeoise du Conseil des Ministres de l'UE, les relations entre le Conseil de l'Europe et les autres organisations européennes que sont l'UE et l'OSCE, le budget du Conseil de l'Europe et les contributions luxembourgeoises.



Le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER et M. TARSCHYS



*Au courant de l'après-midi,
M. TARSCHYS a visité
le Circuit Wenzel et
le Musée de la Ville
en compagnie de
Mme HENNICOT-SCHOEPGES.*

Partenariat pour la paix

Les Ambassadeurs des pays membres du partenariat pour la paix ont visité les 13 et 14 janvier le Grand-Duché de Luxembourg, ceci sur invitation du Gouvernement luxembourgeois et de la délégation des États-Unis auprès de l'OTAN.

Le programme a compris une visite de la NAMSA et du Centre d'Instruction Militaire à Diekirch.

Un tournant décisif dans le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens

Dans une déclaration de presse du 15 janvier à Amman en Jordanie, le ministre des Affaires étrangères M. Jacques POOS a salué l'accord sur Hébron – paraphé quelques heures auparavant à Erez – comme un tournant décisif dans les négociations de paix: «Après des mois de stagnation, le processus de paix est de nouveau en marche et la morosité ambiante peut faire place à l'espoir.»

M. POOS a félicité tous ceux qui ont contribué à la réalisation de l'accord, en premier lieu le Roi Hussein de Jorda-

nie et le président égyptien Hosni Moubarak, mais également les envoyés spéciaux Dennis Ross des États-Unis et Miguel Angel Moratinos de l'Union Européenne.

M. POOS a en outre déclaré: «Les accords conclus doivent maintenant être appliqués de bonne foi et dans le respect scrupuleux du calendrier convenu. L'Europe quant à elle doit assumer un plus grand rôle dans le processus de paix, ce que semblent à présent souhaiter à la fois les Palestiniens et les Israéliens.»

CLT-UFA: Présentation du Premier Groupe Européen de Radio et de Télévision

La direction générale et les représentants des actionnaires ont présenté le 14 janvier le premier groupe média européen lors d'une conférence de presse au siège de la nouvelle société à Luxembourg. «C'est une CLT-UFA forte et confiante qui voit le jour aujourd'hui, déterminée à relever les défis présents sur le marché des télécommunications et à jouer un rôle de leader sur la scène internationale de l'audiovisuel, fortement marquée jusqu'à présent par la domination des sociétés américaines», ont annoncé les deux directeurs généraux Rémy Sautter et Rolf Schmidt-Holtz.

«Cette fusion traduit l'engagement de GBL dans le secteur des médias», a commenté Didier Bellens, administrateur-délégué du Groupe Bruxelles Lambert. «Nous assisterons CLT-UFA, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour pour la CLT, expression de notre confiance dans cette société multi-culturelle et dans ses hommes, dont l'habileté dans la création de programmes de qualité est la clé de notre succès.» «L'alliance entre la CLT et UFA concrétise l'aboutissement de la stratégie de Bertelsmann en matière de télévision et de radio, consistant à devenir un

groupe média véritablement international.» a ajouté Michael Dornemann, membre du Conseil de Bertelsmann en charge de la division «entertainment». «Nous sommes très fiers et heureux d'être l'un des partenaires de cette aventure passionnante.»

La CLT-UFA sera la plus grande société de télévision et de radio en Europe avec un chiffre d'affaires approximatif de 5 milliards de DEM et des participations dans 19 chaînes de télévision et 23 stations de radio répartis dans 10 pays européens. La nouvelle entité sera aussi un acteur clé dans les secteurs de l'acquisition de droits et de la production. L'alliance CLT-UFA a pour objet de créer une société européenne à même de jouer un rôle significatif sur les marchés audiovisuels internationaux.

«Je crois», a dit Rémy Sautter, «que nous sommes un exemple parfait de la mise en œuvre de l'idée politique d'un marché commun européen. Au cours des derniers mois, la CLT-UFA s'est unie en un groupe soudé, formé d'hommes talentueux et hautement motivés, déterminés à créer l'entreprise de radio et de télévision la plus performante d'Europe.»

«Finalement, ce qui se ressemble s'assemble. Nous sommes en train de réaliser les ambitions des pères fondateurs de RTL, qui avaient toujours rêvé de créer une grande famille internationale de télévisions, de radios et de sociétés de production», a expliqué Rolf Schmidt-Holtz. «Les récents changements intervenus dans la législation sur les médias en Allemagne étaient attendus depuis longtemps. Ce nouveau cadre juridique nous permet enfin de combattre à armes égales les grandes sociétés américaines.»

La nouvelle société sera dirigée par les directeurs généraux Rémy Sautter et Rolf Schmidt-Holtz. Alors que Rémy Sautter sera en charge des activités TV dans les pays non germanophones et des activités radio, Rolf Schmidt-Holtz sera en charge des droits internationaux et de la télévision dans les pays germanophones. Les deux directeurs généraux seront assistés respectivement par leurs adjoints Ferd. Kayser (télévision pays non germanophones) et le Dr. Ewald Walgenbach (télévision pays germanophones). La direction générale inclut également Dan Arendt (Finances), Jean-Michel Kerdraon (Radio) et Jacques Neuen (Secrétaire général).

Goodyear Luxembourg investit dans une nouvelle activité «européenne» et crée des emplois

Le ministre de l'Économie Robert GOEBBELS a assisté le 16 janvier au «premier coup de pelle» pour la construction du nouveau «Centre de calandrage européen» de Goodyear. Au cours des mois à venir le deuxième employeur du pays va investir plus de 200 millions de francs dans cette nouvelle activité et créer 40 postes de travail.

Sylvain VALENSI, Vice-Président de la Goodyear Tire & Rubber Company en charge de l'Europe, avait fait le déplacement à Luxembourg pour assister à cette cérémonie symbolique. Il a qualifié ce projet comme une nouvelle étape importante dans le renforcement de la compétitivité à long terme du site avant de remercier les représentants des pouvoirs publics d'avoir contribué à créer l'opportunité qui permet de réaffirmer le rôle central que Luxembourg joue dans la stratégie européenne de Goodyear.

Ce nouveau projet vient s'ajouter au programme d'investissement lancé il y a plus d'un an au niveau de l'usine de pneus. Il est né des nouvelles opportunités de développement créées grâce à l'introduction de la semaine continue, comme l'a rappelé John Loulan, General Manager de Goodyear Luxembourg. Dans son discours il a indiqué que l'autorisation de la semaine continue, octroyée par le ministre du travail en octobre 1995, avait permis de lancer un programme d'investissement de 1,8 milliard de francs entraînant la création d'emplois et l'embauche de plus de 200 chômeurs inscrits auprès de l'administration de l'emploi luxembourgeoise. À cette date, 40% de ces investissements, prévus pour la période 1995-2001, ont déjà été effectués.

Robert Wolter, directeur de l'usine de textile a expliqué les objectifs et le calendrier du nouveau projet. Cette nouvelle

unité sera ajoutée à l'usine de textile du complexe industriel de Goodyear.

Elle aura comme fonction d'enduire de caoutchouc les fibres textiles produites dans cette usine et permettra ainsi de fournir un produit intermédiaire avec un niveau de finition plus élevé aux usines de pneus de Fulda et Philippsburg (Allemagne), Amiens (France) et de Colmar-Berg. L'usine de textile continuera à fournir du textile non traité aux usines de pneus anglaise, turques, italienne, polonaise et marocaine de Goodyear. Les travaux d'excavation débiteront dès que la situation climatique le permettra et devraient se terminer en avril. La construction du bâtiment se fera d'avril à juin et l'installation de l'équipement sera accomplie en septembre 1997, moment où la nouvelle unité sera mise en route. Le recrutement des nouveaux collaborateurs se fera à partir de juillet à travers l'Administration de l'Emploi. Depuis le



mois d'octobre 1995, Goodyear, qui s'était engagée à recruter cent chômeurs, a embauché 278 personnes inscrites auprès de l'Administration de l'Emploi.

La nouvelle unité permettra à Goodyear de rendre plus efficace sa production de toile calandree et obtenir des gains de qualité au niveau de ses pneus. Étant donné que la plus grande partie de la production du centre de calandrage est destinée à l'exportation, cette activité contribuera de manière favorable à la balance commerciale luxembourgeoise.

«Premier coup de pelles» par (de g. à dr.): M. Fernand DIEDERICH, Bourgmestre de Colmar-Berg, M. John G. LOULAN, M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie et M. Sylvain VALENSI, Vice-Président Europe, Goodyear Tire & Rubber Company, Président du Conseil d'Administration Goodyear S.A. Luxembourg.

Entrevue GOEBBELS-JETTOU

Le 17 janvier 1997, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Maroc, Monsieur Driss JETTOU était en visite à Luxembourg, où il a eu un échange de vues avec le Ministre de l'Économie, Monsieur Robert GOEBBELS.

Cette rencontre a porté d'une part sur l'intensification des relations bilatérales entre le Luxembourg et le Maroc, d'autre part sur l'organisation d'une réunion commune des Ministres de l'Industrie de l'Union Européenne et des pays méditerranéens dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne.

Cette réunion qui aura lieu en octobre prochain à Marrakech sera coprésidée par le Ministre de l'Économie luxembourgeois et le Ministre de l'Industrie du Maroc.

OSCE: M. SPAUTZ à Vienne

Une réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne les 16 et 17 janvier. La Chambre des Députés y fut représentée par son président M. Jean SPAUTZ, président de la délégation luxembourgeoise à cette assemblée.

L'ordre du jour de cette réunion a compris en premier lieu des exposés introductifs du président de l'Assemblée parlementaire M. Javier Ruperez, du

secrétaire général de l'OSCE M. Giancarlo Aragona ainsi que de M. Niels Helveg, président en exercice de l'OSCE.

Ensuite, après avoir entendu un discours du chancelier autrichien M. Franz Vranitzky, la commission a procédé à une analyse des résultats du Sommet de l'OSCE à Lisbonne des 2 et 3 décembre derniers. La commission a examiné les rapports concernant l'observation par des parlementaires de l'OSCE des élections en Bosnie-Herzégovine, en Roumanie et en Yougoslavie.

Finalement, le secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a présenté un rapport intermédiaire sur la préparation de la sixième assemblée annuelle plénière qui se tiendra à Varsovie au début du mois de juillet 1997.

50^e Anniversaire du décès d'Aline MAYRISCH- DE SAINT-HUBERT

À l'occasion du 50^e anniversaire du décès d'Aline MAYRISCH-DE SAINT-HUBERT (19.01.1947), le Comité exécutif de la CROIX-ROUGE luxembourgeoise a invité à la Séance commémorative organisée à la mémoire de Madame Aline MAYRISCH-DE SAINT-HUBERT qui a eu lieu à la Fondation Emile MAYRISCH, à Colpach-Bas, le dimanche 19 janvier 1997.

Le programme de cette Séance commémorative prévoyait e.a. un dépôt de fleurs sur la tombe d'Aline et d'Emile MAYRISCH dans le parc du Château de Colpach; une introduction par Monsieur Henri AHLBORN, Vice-président de la Croix-Rouge luxembourgeoise; une conférence par Monsieur Cornel MEDER, Directeur des Archives Nationales: Aline Mayrisch (1874-1947). Approches.

L'encadrement musical fut exécuté par DAVID IANNI, piano (Campanella de Liszt; Sonate Pathétique de Beethoven).



La tombe d'Aline et Émile MAYRISCH dans le parc du Château de Colpach

Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

Monsieur le Président,
Mon cher Hans,

À l'instar des collègues qui m'ont précédé, je reconnais volontiers que la Présidence néerlandaise a lieu à un moment particulièrement difficile de la vie de notre Union.

Nonobstant les innombrables commentaires, tant sur le calendrier retenu pour la 3^e phase de l'UEM que celui convenu pour la clôture de la CIG, la Présidence néerlandaise, avec calme et détermination, nous a saisis d'orientations et de propositions qui trahissent par leur pertinence une grande clairvoyance.

1. Je puis sans réserve souscrire aux objectifs à la fois ambitieux et réalistes que nos amis néerlandais se sont fixés pour les 6 mois de Présidence.

Je n'en citerai qu'un, afin de dissiper tout équivoque:

C'est la conclusion à Amsterdam de la CIG. Le Luxembourg, qui prendra la relève le 1^{er} juillet, a un intérêt particulier à ce que cette échéance, retenue voici plus d'un an, puisse être respectée.

2. Comme 2^e remarque d'ordre général et avec un même souci de clarté, je pense qu'il nous faut éviter tout «téléscopage» de cette échéance avec un

autre dossier d'envergure: je veux parler de l'élargissement.

Sauf à l'évoquer de manière très informelle entre ministres des Affaires étrangères, au regard des évolutions en cours à ce titre dans l'OTAN, je souhaiterais vivement que l'élargissement ne soit pas abordé à présent en l'absence de toute proposition de la part de la Commission. Ceci vaut surtout pour les implications financières des nouvelles adhésions.

L'élargissement viendra forcément après la CIG, qui du reste a également pour vocation de nous y préparer. Inverser les priorités aboutira fatalement à un blocage des travaux conclusifs de la CIG.

3. Je voudrais faire une 3^e et ultime remarque que m'inspire le déplacement prolongé que je viens d'effectuer dans une région où la paix est loin d'être acquise. Je veux parler du Moyen-Orient et de la place de notre Union sur l'échiquier international.

Il m'est apparu lors de mes rencontres avec les principaux dirigeants de toutes les parties du conflit israélo-arabe, qu'un rôle actif de l'Europe est désormais souhaité de tous.

Cette nouvelle approche me semble surtout être le résultat de l'activité

discrète et équilibrée, mais très persuasive, de l'envoyé spécial de l'Union, M. l'ambassadeur MORATINOS.

La Présidence néerlandaise a su tirer profit de cette nouvelle donne et a réagi avec rapidité.

L'accord sur Hébron relance le processus de paix qui a connu une stagnation dangereuse depuis le printemps 1996. Il convient cependant de ne pas sous-estimer les difficultés de sa mise en œuvre (respect du calendrier du redéploiement) ainsi que les nombreux écueils qui parsèment les autres aspects importants des négociations israélo-palestiniennes.

Pour être durable, le processus de paix au Moyen-Orient doit être global. Il doit progresser, parallèlement, sur toutes les pistes. Si la paix avec la Syrie et le Liban (sur la base de la rétrocession des territoires occupés et de garanties de sécurité pour Israël) venait à être négligée, il en résulterait une déstabilisation permanente de tout le processus. Voilà pourquoi l'Union devrait s'efforcer à contribuer à relancer les négociations entre Israël, la Syrie et le Liban.

«Apprendre tout au long de la vie»

Résultats du concours «LLL – E Liewe laang léieren»

Le verdict du jury du concours «LLL – E Liewe laang léieren» est tombé. Parmi de nombreux candidats ont été sélectionnés les lauréats suivants:

Norbert FRIOB, Edgar ARENDT, Hubert PETIT, Stéphanie HURT, Jean-Lou SIWECK, Jean BLUM-THILGES et Stephen MISQUITA.

Des conférenciers prestigieux

Les prix furent remis aux lauréats par Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le 21 janvier au Cercle municipal, au cours de la conférence de clôture de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. La manifestation, cofinancée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation profes-



Mme HENNICOT-SCHOEPGES, entourée des lauréats (de g. à dr.): Norbert FRIOB, Edgar ARENDT, Hubert PETIT, Stéphanie HURT, Jean-Lou SIWECK, Jean BLUM-THILGES, Stephen MISQUITA

sionnelle et la Commission européenne, a réuni de nombreux invités de marque de la vie politique, économique et intellectuelle du Luxembourg. Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, le professeur Jacques LESOURNE (ancien directeur du journal Le Monde)

et le professeur Jean-Louis REIFFERS (professeur à l'Université de la Méditerranée) ont pris la parole pour joindre leurs réflexions aux débats qui se sont déroulés tout au long de l'année 1996 autour de la notion «apprendre tout au long de la vie».

Promotion du transport fluvial et de l'environnement naturel

En date du 20 janvier 1997, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, a signé à la Commission Économique pour l'Europe à Genève l'Accord Européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (A.G.N.).

Cet Accord, tout comme la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg, le 9 septembre 1996 ainsi que la Convention du 4 novembre 1988 sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (C.L.N.I) ratifiée par la Chambre des Députés constituent trois instruments juridiques importants dans l'intérêt de la promotion du transport fluvial et de l'environnement naturel.

Une délégation de la Chambre des Députés à Londres

À l'invitation du Bureau britannique des Affaires Sociales pour le BENE-LUX et du «Department for Education and Employment», une délégation de la Commission de Travail et de l'Emploi de la Chambre des Députés fut en visite à Londres du 22 au 24 janvier 1997 afin d'étudier sur place les politiques et programmes pour l'emploi au Royaume-Uni. La délégation était composée de M. Marcel GLESENER, Président de la Commission du Travail et de l'Emploi, M. Carlo MEINTZ, Vice-président de la Chambre des Députés, ainsi que de MM. François BAUSCH, Gaston GIBÉRYEN et Lucien LUX.

La délégation a eu des entrevues avec les responsables des différentes Divisions du département de la Sécurité sociale ainsi qu'avec des représentants des syndicats.

Au Parlement, elle a rencontré des membres de la Commission de l'Éducation et de l'Emploi. Au Département ministériel de l'Éducation et de l'Emploi, les parlementaires luxembourgeois furent reçus par Lord HENLEY, Ministre d'État pour l'Éducation et l'Emploi, et se sont vus expliquer par des hauts fonctionnaires les structures, l'organisation et le fonctionnement de cette administration. Enfin, la délégation a rendu visite à une agence pour l'Emploi (Employment Service Job-centre).

M. CHEN Yinhua en visite de travail à Luxembourg

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 23 janvier 1997 la visite de M. CHEN Yinhua, Ministre du Plan (Minister des staatlichen Planungsausschusses) de la République populaire de Chine, avec lequel il a déjà eu des entretiens lors de sa visite officielle en Chine du 25 au 29 février 1996.

L'Ambassadeur de la République populaire de Chine au Luxembourg, Mme

SHI Yanhua participait également à l'entrevue.

Les entretiens portaient essentiellement sur la situation économique en République populaire de Chine, dans le cadre de laquelle, le Ministre CHEN Yinhua a relevé les résultats très encourageants de la première année du 9^e plan quinquennal, qui se poursuivra jusqu'en 2000.

Les interlocuteurs ont également évoqué des dossiers économiques bilatéraux et, plus spécialement, le suivi des accords commerciaux et de coopération sino-luxembourgeois signés à Pékin en février 1996.

Le Ministre CHEN Jinhua, qui est Ministre du Plan depuis mars 1993, a été en visite à Luxembourg les 23 et 24 janvier. Outre son entretien avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, M. CHEN a eu un déjeuner de travail avec le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS et a visité plusieurs entreprises luxembourgeoises, dont ARBED-Schiffange et Paul Wurth S.A.



M. Jean-Claude JUNCKER et M. CHEN Yinhua

MM. GILSON et JORIS à l'honneur

S.A.R. le Grand-Duc a daigné promouvoir au grade de Commandeur de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg Monsieur le Colonel BEM Jacques GILSON, Commandant de l'École d'Infanterie, Commandant militaire de la Province de Luxembourg et Attaché Militaire près de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg, ainsi que le

Lieutenant-Colonel BEM Raymond JORIS, ancien Commandant du Groupe BELUGA de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, a remis cette décoration aux intéressés au cours d'une cérémonie qui fut organisée le 27 janvier au Ministère de la Force Publique.



Le Ministre Alex BODRY entouré de MM. GILSON et JORIS

Visite de travail du Premier Ministre de la République de Mongolie

Dans le cadre d'une visite de travail, Son Excellence Monsieur Mendsaikhany ENKHSAIKAN, premier ministre de la République de Mongolie, accompagné d'une délégation de hauts fonctionnaires, a séjourné au Grand-Duché de Luxembourg les 28 et 29 janvier 1997.

Accueillie en fin de matinée à son arrivée à l'aéroport du Findel le lundi 27 janvier 1997, la délégation s'est rendue au siège de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour une série d'entretiens et la signature d'accords pour le financement de projets en Mongolie. Le programme de l'après-midi s'est poursuivi par une rencontre avec les responsables de l'Association des Banques et Banquiers luxembourgeois et une visite du Centre Technique de la Compagnie CLT Multi Media au Kirchberg. En fin de journée, la délégation a été l'hôte au dîner offert par les responsables de la Chambre de Commerce.

La journée du mardi 28 janvier 1997 a été plus particulièrement consacrée aux relations bilatérales entre la Mongolie et le Grand-Duché de Luxembourg. Précédée d'une entrevue en tête-à-tête à l'Hôtel de Bourgogne avec Monsieur Jean-Claude JUNCKER, premier ministre, ministre d'État, une réunion de travail élargie aux délégations s'est tenue en présence de Monsieur Georges Wohlfart, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération.

Lors de la conférence de presse, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, premier ministre a rendu compte des relations bilatérales et fait état des projets de financement et de coopération dans le domaine bancaire, de programmes de formation de fonctionnaires de la sécurité sociale en Mongolie et des échanges commerciaux entre les deux pays. À cette occasion, un accord bilatéral sur les transports aériens a été signé entre les deux pays. Cet accord est accompagné de projets de financement d'infrastructures de base dans le cadre de l'aide au développement qui sera inscrite dans le budget de notre pays. Pour l'instant les échanges commerciaux sont à un niveau réduit mais seront par ce biais améliorés à l'avenir. Les partenaires ont convenu que les entretiens et discussions se sont déroulés dans une excellente atmosphère de collaboration mutuelle, gage d'une future coopération entre la Mongolie et le Grand-Duché de Luxembourg sur le plan international. Le premier ministre de la République de Mongolie s'est féli-



M. JUNCKER accueille le Premier Ministre de la République de Mongolie.



M. Jacques F. POOS et M. Mendsaikhany ENKHSAIKAN



À la réunion de travail assistait également M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération.

cité de même à ce sujet et a exprimé sa profonde gratitude pour l'accueil amical que le Luxembourg et son gouvernement lui ont réservé.

Après le déjeuner offert par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, premier ministre, Son Excellence Monsieur Mendsaikhany ENKHAIKAN, premier ministre de la République de Mon-

golie a fait une visite de courtoisie auprès de Monsieur Jacques F. Poos, vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères avant de se rendre à une visite guidée au Musée de la ville de Luxembourg.

Cette visite a été suivie d'une réunion de travail avec les responsables de l'ARBED au cours de laquelle a été décidée

une coopération plus étroite dans le domaine de la sidérurgie. En début de soirée, la délégation de la République de Mongolie est repartie par avion de l'aéroport du Findel pour se rendre en Suisse afin de participer à la réunion de Davos et poursuivre son programme d'entretiens et de rencontres en Europe.

Grand-Duché de Luxembourg, France, Belgique:

Adaptation des structures des CFL

Le nouveau contexte juridique et économique posé par l'évolution du droit communautaire en matière de transports par chemin de fer exige une adaptation des structures des CFL.

Les travaux préparatoires de la réforme en cause qui ont impliqué les gouvernements des trois États coparticipants des CFL, ainsi que les organes statutaires et les organisations syndicales de notre société ferroviaire nationale, ont pu être terminés en décembre 1996.

Entre-temps un projet de loi destinée e.a. à approuver la modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise de 1946 et les nouveaux statuts des CFL a été déposé à la Chambre des Députés.

La signature officielle du protocole additionnel modifiant la Convention de 1946 a eu lieu le 28 janvier au Ministère des Affaires Étrangères, Hôtel St Maximin, à Luxembourg.

Afin de souligner l'importance des relations ferroviaires entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part et la Belgique et la France, d'autre part, et afin de documenter le souhait commun de poursuivre en la matière la bonne coopération qui a prévalu depuis 1946, année de la création des CFL, les membres des gouvernements belge et français en charge des transports sont venus spécialement à Luxembourg pour cette signature. Le protocole additionnel fut signé pour la Belgique

par Monsieur Michel DAERDEN, Ministre des Transports, pour la France par Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État aux Transports, et pour le Luxembourg par Madame Mady DELVAUX-STEPHENS, Ministre des Transports. L'acte de signature a eu lieu en présence des L.E. l'ambassadeur de Belgique, Monsieur Baudouin DE KHETULLE DE RYHOVE et l'ambassadeur de France M. Jacques LECLERC ainsi que des représentants des CFL.

En substance la nouvelle convention

- confirme la participation belge et française à la gestion de la société nationale des CFL;
- souligne l'engagement réciproque de veiller à la continuité de l'infrastructure ferroviaire au-delà des frontières communes comme si le réseau luxembourgeois faisait partie intégrante des réseaux belge et français;
- documente la volonté de poursuivre la coopération ferroviaire notamment dans les domaines de la mise en œuvre de services publics régionaux à caractère transfrontalier, de la gestion de l'infrastructure ferroviaire et de la reconnaissance réciproque des certificats d'agrément du matériel roulant et de formation du personnel;
- donne à cette coopération un nouveau cadre institutionnel sous forme d'une commission intergouvernementale des relations ferroviaires.



Lors de la signature du protocole additionnel pour les CFL

Enquête sur les femmes au travail

Pour mieux pouvoir cerner les problèmes auxquels sont confrontées les femmes au travail, la Chambre des Employés Privés a fait effectuer par le centre d'études CEPS/Instead une enquête globale sur la situation de la femme employée privée sur le marché du travail luxembourgeois. Plus de 2.800 employées ont participé à cette enquête.

Les résultats de l'étude furent présentés lors d'une conférence, tenue le 28 janvier 1997 à la salle de conférence de la Chambre des Employés Privés. Monsieur Pierre HAUSMANN, chercheur auprès du CEPS/Instead et responsable de l'étude sur le travail féminin, en a évoqué les principaux éléments.

Syndicalistes chinois reçus par le Grand-Duc Héritier

En sa qualité de Président d'honneur du Board of Economic Development, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a reçu en audience le 28 janvier, au Palais grand-ducal, une délégation de syndicalistes chinois qui participe au Luxembourg à un stage de formation syndicale, économique et sociale.

Réunion du Comité de Conjoncture du mois de janvier

Le Comité de Conjoncture s'est réuni le 29 janvier 1997 sous la présidence de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie.

Douze entreprises ont introduit une demande en vue de bénéficier au mois de février 1997 des dispositions de la loi du 26 juillet 1975.

Le Comité de Conjoncture a avisé favorablement dix demandes et a déclaré deux demandes non éligibles.

Dans les douze entreprises ayant présenté une demande d'indemnisation, sur un effectif total de 1.243 personnes, quelque 730 salariés, dont 114 employés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Sur base des chiffres fournis par l'Administration de l'Emploi, le Comité a ensuite procédé à une analyse du marché de l'emploi qui peut être résumée comme suit:

	1995		1996	
	Décembre	Octobre	Novembre	Décembre
Offres non satisfaites	248	1.406	1.507	825
Demandes non satisfaites	5.399	5.969	6.369	6.503
dont:				
Demandeurs de moins de 25 ans	1.438	1.653	1.750	1.738
Jeunes sortant de l'école	442	614	684	623
Chômeurs complets indemnisés	2.926	2.811	3.071	3.308
Chômeurs partiels présumés	295	958	537	344

Zukunftsweisende Technologie in Luxemburg: EuroNimbus S.A. baut CD-Werk in FOETZ

Die luxemburgische Regierung, vertreten durch Herrn Robert GOEBBELS, Wirtschaftsminister, und EuroNimbus S.A., vertreten durch die Herren Lyndon J. FAULKNER und Uwe JACOBSEN, Mitglieder des Verwaltungsrates, haben am 29. Januar einen Vertrag zur Gründung eines neuen Industriebetriebs in Foetz unterschrieben.

Die neue Gesellschaft wird Audio-CDs und CD-ROMs herstellen. Das

Werk in Luxemburg wird auch möglicher Standort für eine spätere Produktion von DVDs (Digital Versatile Disc), einer CD, die einen Spielfilm speichern kann und die demnächst auf dem Markt eingeführt wird.

Die geplante Investition beläuft sich in einer ersten Phase auf 525 Millionen LUF für vier Produktionslinien mit einer Gesamtkapazität von 20 Millionen Stück pro Jahr. Falls die positiven Aussichten des CD-Marktes

sich bestätigen und falls die Erwartungen für die DVD-Nachfrage eintreffen, will die Gesellschaft in einer zweiten Phase einen Ausbau und eine Diversifizierung der Produktion vornehmen. Weitere Investitionen von 450 Millionen LUF sind dann vorgesehen. Die zusätzliche Produktionskapazität wird sich dann auf 30 Millionen Einheiten belaufen.

Das neue Unternehmen wird während der ersten Phase 50 Arbeitsplätze schaffen. Falls die zweite Phase realisiert wird, werden noch einmal 80 Arbeitsplätze hinzukommen.

EuroNimbus S.A. ist ein Joint-Venture zwischen der Saarbrücker Zeitung Verlag und Druckerei GmbH, die unter anderem die Saarbrücker Zeitung und den Trierischer Volksfreund herausgibt, und der amerikanischen Gesellschaft Nimbus, die Produktionszentren in Charlottesville, Virginia, Sunnyvale, Kalifornien, Provo, Utah und Cwmbran, Wales, besitzt. Nimbus ist einer der weltgrößten unabhängigen Hersteller von CDs mit einer Produktionskapazität von über 260 Millionen Stück pro Jahr und beschäftigt 900 Mitarbeiter. Der Umsatz des Unternehmens betrug 1996 3,7 Milliarden LUF. Die Saarbrücker Zeitung ist seit Jahren schon in Luxemburg tätig durch ihre Tochtergesellschaft Euroscript S.A., Helfent-Bertrange, ein Unternehmen, welches hauptsächlich Übersetzungsdienste leistet und 165 Personen beschäftigt.

Ebenso ist die Saarbrücker Zeitung bei der Infeurope S.A., einem Datenserviceunternehmen in Luxemburg, engagiert.

L. Steven MINKEL, Mitglied des EuroNimbus S.A.-Verwaltungsrates, begründet die Entscheidung für Luxemburg einerseits mit der tatkräftigen Unterstützung seitens der Regierung, andererseits habe der gute Ruf Luxemburgs als Industrie- und Geschäftsstandort mit hochqualifizierten Arbeitskräften und deren positiver Arbeitseinstellung die Wahl für das Großherzogtum entschieden. Auch ermögliche die zentrale Lage Luxemburgs eine optimale Belieferung der europäischen Kunden.

Wirtschaftsminister GOEBBELS dankte den Eigentümern der neuen Gesellschaft für das in den Standort Luxemburg gesetzte Vertrauen und drückte die Überzeugung aus, daß EuroNimbus sich zu einem erfolgreichen Unternehmen entwickeln werde, das ohne Zweifel eine Bereicherung der luxemburgischen Industriestruktur darstellt.



Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS, umgeben von den Herren FAULKNER und JACOBSEN, bei der Unterzeichnung des Vertrags

Coopération au développement - Coordination des présidences néerlandaise et luxembourgeoise

M. Jan P. PRONK, Ministre de la Coopération au développement des Pays-Bas a séjourné le 30 janvier pour une réunion de travail avec M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, à Luxembourg. Cette visite constitue la première étape d'un tour des capitales que le Ministre néerlandais effectue dans sa qualité de Président du Conseil des ministres «Coopération au développement» de l'Union européenne.

La rencontre à Luxembourg a fourni l'occasion de présenter le programme de la présidence néerlandaise pour le premier semestre de l'année 1997 en matière de coopération au développement et de coordonner les vues de la présidence actuelle avec celles de la future présidence luxembourgeoise.

Le principal sujet de discussion des ministres au sein du Conseil «Coopération au développement» des mois à venir portera sur la cohérence entre les différentes politiques communautaires et la politique de coopération au déve-

loppement de l'Union européenne. Dans ce cadre, les relations de la coopération au développement avec des domaines aussi divers que la pêche, la sécurité alimentaire, la gestion de conflits seront examinées. La présidence propose de discuter ces questions lors d'une réunion ministérielle informelle fin février à Amsterdam.

La discussion du Livre vert de la Commission sur les futures relations avec les États ACP après l'expiration de la Convention de Lomé constituera, tant sur le plan informel que dans le cadre formel du Conseil ACP-CE des 24 et 25 avril prochains à Luxembourg, un point fort de la présidence néerlandaise.

M. PRONK a par ailleurs exprimé sa volonté d'effectuer certaines missions au niveau de la troïka auxquelles participeront le Secrétaire d'État luxembourgeois en tant que futur président et son homologue irlandais dans sa qualité de président sortant du Conseil des ministres.

M. WOHLFART et M. PRONK ont profité de leur rencontre pour échan-

ger quelques informations concernant les politiques de coopération au développement nationales de leurs pays, notamment en ce qui concerne le travail des organisations non gouvernementales (ONG).

Enfin, le Ministre néerlandais a donné un bref aperçu de deux récentes visites qu'il a effectuées en Afghanistan et en Bosnie.



MM. WOHLFART et PRONK

«Dialogue civil sur les droits fondamentaux»

Organisé par la CROIX-ROUGE luxembourgeoise et la CARITAS Luxembourg, le «Dialogue civil sur les droits fondamentaux» a eu lieu le lundi, 3 février 1997 au Centre de Conférences Luxembourg-Kirchberg, avec le programme suivant:

Allocution de bienvenue des organisateurs: par Monsieur Jacques HAN-

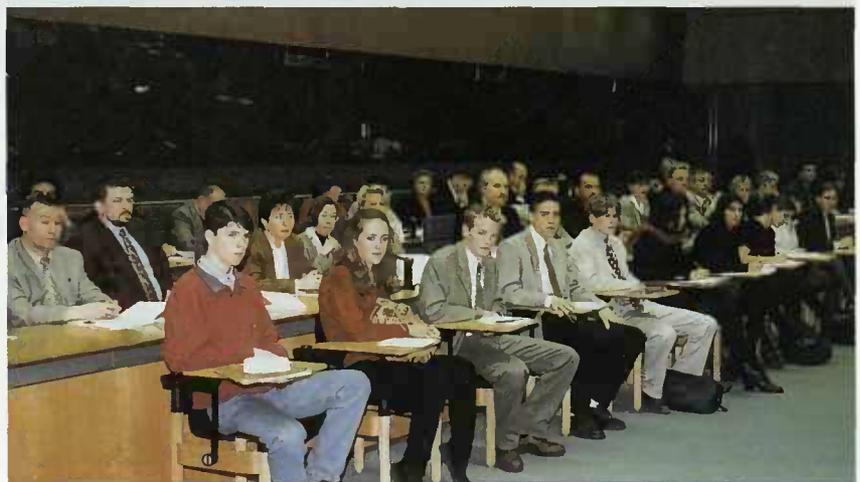
SEN, directeur de la Croix-Rouge Luxembourgeoise

Introduction: par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre

Présentation du rapport du Comité des Sages: par Monsieur Frédéric PASCAL, membre du Comité des Sages

Réactions et analyses:

- Mme Viviane REDING, membre du Parlement Européen: Réactions du point de vue de l'engagement luxembourgeois dans l'Union Européenne
- M. Erny GILLEN, président de la Confédération Caritas Luxembourg asbl: Réactions d'un point de vue du travail social



Grand intérêt auprès des jeunes

- M. Michel WURTH, directeur financier d'ARBED: Réactions d'un point de vue économique
- M. John CASTEGNARO, président de l'OGB-L: Réactions d'un point de vue syndical

Carrefours: Discussion des sujets suivants:

- La société civile – le rôle de partenaire des nouveaux acteurs collectifs
- La solidarité nationale et la compétitivité internationale
- Le droit à un revenu minimum
- Les principes de subsidiarité et de proportionnalité en matière sociale



Mise en commun et synthèses des carrefours: par les modérateurs des différents groupes

Conclusions:

- par un membre du Comité des Sages
- par un membre de la Commission Européenne (DGV)
- par Monsieur Jean-Paul LEHNERS, professeur d'histoire au Centre Universitaire de Luxembourg

Clôture de la séance:

- par Mme Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre de la Sécurité Sociale
- par Monsieur Jacques HANSEN, directeur de la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

Comité du Travail Féminin

Le 13 février 1997 a eu lieu, en présence de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine, la première réunion plénière du Comité du Travail Féminin nouvellement constitué. À cette occasion fut présentée la nouvelle Présidente Mme Danièle NIELES, sur la photo à droite de Mme JACOBS.

Mme Marie-Josée JACOBS lors de la première réunion plénière du Comité du Travail Féminin



Visite officielle du Premier Ministre de Suède Göran PERSSON à Luxembourg



Lors de son séjour à Luxembourg, M. PERSSON fut également reçu en audience par Son Altesse Royale le GRAND-DUC.

Le Premier Ministre de Suède Göran PERSSON s'est rendu en visite officielle à Luxembourg, les 3 et 4 février 1997.

Monsieur PERSSON fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et il eut des entretiens avec le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Outre les deux entrevues en tête-à-tête avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le chef du Gouvernement suédois assistait également à une réunion de travail élargie aux délégations au Ministère d'État. La délégation luxembourgeoise était pour cette réunion complétée par le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS.

À l'ordre du jour des entretiens et de la réunion de travail figuraient essentiellement des sujets européens, tels la Conférence Intergouvernementale et l'Union économique et monétaire.

Les délégations suédoise et luxembourgeoise ont ainsi pu constater une grande convergence des vues dans les grands dossiers européens, même si le Premier Ministre suédois a exposé les problèmes auxquels son Gouvernement est confronté face à l'union monétaire. L'opinion publique n'étant pas en faveur d'une participation suédoise à l'Union monétaire, notamment en raison de la politique financière et économique très rigoureuse de ces dernières années, le Premier Ministre a expliqué que son parti social-démocrate se prononcerait sur cette question lors de son congrès en août et que le Parlement suédois serait alors appelé à voter en

octobre ou novembre si la Suède doit rejoindre la zone euro ou non. Monsieur PERSSON a, en outre, tenu à souligner que son pays respecterait les critères de convergence nécessaires pour pouvoir participer à l'Union économique et monétaire, mais que le Parlement n'adopterait pas le projet sans être assuré du soutien populaire.

Pour ce qui est des questions institutionnelles à négocier dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale, la Suède et le Luxembourg ont déclaré que la perspective de l'élargissement et les modifications institutionnelles qui en découlent ne devraient pas mener à une rupture entre «grands» et «petits» États membres, les «petits» ayant à payer le prix de l'élargissement en termes de présence politique dans les institutions de l'Union Européenne.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et son homologue suédois



MM. SPAUTZ et PERSSON à la Chambre des Députés



L'accueil officiel à la Place Clairefontaine

Abkommen über Hochwassermeldewesen

Am 4ten Februar 1997 haben im luxemburgischen Außenministerium S.E. der Botschafter der Bundesrepublik Deutschland Rolf-Eberhard JUNG und die luxemburgische Verkehrsmini-

sterin Mady DELVAUX-STEHRÉS das beidseitige Regierungsabkommen über das Hochwassermeldewesen im Moseleinzugsgebiet unterzeichnet.

Der im Abkommen vorgesehene Datenaustausch verbessert die Überwachung der hydrologischen Verhältnisse im Moseleinzugsgebiet und schafft die

Voraussetzungen für eine effizientere und genauere Hochwasservorhersage.

Die hervorragende Zusammenarbeit der mit dem Hochwassermeldewesen beauftragten deutschen und luxemburgischen Dienststellen wird durch dieses Abkommen erneut bestätigt.

Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER auprès de la Commission Européenne à Bruxelles

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'est rendu à Bruxelles, le 5 février 1997, pour une visite officielle auprès de la Commission européenne.

Accueilli par le Président de la Commission Jacques SANTER et après un entretien en tête-à-tête, le Premier Ministre assistait à une réunion du collège des commissaires, au cours de laquelle les sujets de l'actualité européenne étaient discutés, tout comme les priorités de la future présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne.

Les Commissaires ainsi que le Premier Ministre luxembourgeois s'étant dits confiants que la Conférence Intergouvernementale serait finalisée sous Présidence néerlandaise vers la fin du mois de juin, les deux parties ont considéré que l'organisation des négociations avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne devrait constituer le dossier majeur de la Présidence luxembourgeoise. Ces négociations devant commencer six mois après la conclusion de la Conférence Intergouvernementale, selon les décisions du Conseil européen de Madrid en décembre 1995, la stratégie et la structure des pourparlers, les «règles de base», comme s'est exprimé le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, devront être définies par la Présidence luxembourgeoise.

Dans ce contexte, le Président de la Commission Jacques SANTER a annoncé que les avis de la Commission sur l'état de convergence des différents pays candidats à l'adhésion seraient prêts en juillet, tout comme le «paquet Santer I» sur le financement de l'Union Européenne après 1999.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a, en outre, souligné la nécessité d'inclure la politique sociale

dans les négociations d'adhésion. À cette fin, la Présidence luxembourgeoise envisage de mener un dialogue structuré avec les candidats sur les questions sociales. Toujours dans le domaine social, le Premier Ministre luxembourgeois s'est également déclaré favorable à un encadrement social de l'Union économique et monétaire, notamment en ce qui concerne des progrès nécessaires dans le contexte du droit du travail.

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne consacrera également une grande partie de ses travaux à la préparation de la troisième phase du passage à la monnaie unique, dont les premières décisions quant aux participants devront être pris au printemps 1998, sous Présidence britannique.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a enfin plaidé devant la Commission pour le maintien de l'équilibre institutionnel au sein de l'Union. Le Luxembourg souhaite que le droit d'initiative de la Commission ne soit pas affaibli au profit des États membres. Tous les pays membres devraient, en revanche, être représentés équitablement au sein de la Commission.

Après un déjeuner de travail avec le collège des commissaires, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER poursuivait ses entretiens en rencontrant quatre Commissaires pour des entrevues bilatérales: Yves-Thibault DE SILGUY (Affaires monétaires), Monika WULF-MATHIES (politique régionale), Pdraig FLYNN (Affaires sociales) et Erkki LIIKANEN (Budget



Le Président SANTER et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER

Troïka ministérielle UE-Ukraine à LA HAYE

Le 5 février 1997, les ministres des Affaires étrangères de la troïka ministérielle de l'UE, c'est-à-dire M. Hans VAN MIERLO, pour l'actuelle Présidence néerlandaise, M. Dick SPRING, pour l'ancienne Présidence irlandaise, et M. Jacques F. POOS, pour la future Présidence luxembourgeoise, ont eu à LA HAYE une rencontre avec le ministre des Affaires étrangères d'Ukraine, M. Guennadi UDOVENKO.

Les ministres ont fait le point des relations entre l'UE et l'Ukraine. Ont figuré également à l'ordre du jour les relations de l'Ukraine avec ses voisins, la coopération régionale entre les pays d'Europe centrale et orientale et l'architecture de sécurité européenne.

Modulare Abfallgebühren

Am 5. Februar fand eine Pressekonferenz des Luxemburger Umweltministers Johny LAHURE statt.

gemeinsame Aktion des SICA und der Umweltverwaltung.

Diese Konferenz behandelte das Projekt „Modulare Abfallgebühren“, eine

Während der Pressekonferenz über das Projekt „Modulare Abfallgebühren“



Le Grand-Duc visite le Centre des P&T et le Musée d'Histoire Naturelle

S.A.R. le Grand-Duc a effectué deux visites en date du 5 février 1997: le Centre de Télécommunications des P&T à Luxembourg-Cloche d'Or et le Musée d'Histoire Naturelle à Luxembourg.

*Au Centre de Télécommunications
des P&T ...*



... et au Musée d'Histoire Naturelle

Conseil informel des Ministres de la Justice et de l'Intérieur à NOORDWIJK (Pays-Bas)

Les 5 et 6 février 1997, Monsieur Marc FISCHBACH a assisté, en sa qualité de Ministre de la Justice, au Conseil informel des Ministres de la Justice et de l'Intérieur des pays membres de l'Union Européenne qui s'est tenu à l'invitation de la Présidence néerlandaise à NOORDWIJK.

Au cours de cette réunion la Présidence néerlandaise discutait la question de la lutte contre la criminalité organisée que le Conseil européen de DUBLIN a identifiée comme un problème qui mérite un examen prioritaire dans les mois à venir.

La coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures telle que prévue au titre VI du traité sur l'Union européenne et les perspectives pour la coopération future furent un autre sujet abordé par les Ministres qui ont eu également un échange de vues sur la situation des réfugiés de Bosnie-Herzégovine qui ont trouvé un accueil temporaire dans les pays de l'Union Européenne.

M. CAPRASSE chez MM. JUNCKER et BODRY

Le jeudi 6 février 1997, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, a reçu la visite de Monsieur Bernard CAPRASSE, Gouverneur de la Province de Luxembourg.

Monsieur CAPRASSE a eu par la suite une entrevue avec Monsieur Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire, responsable de la coopération transfrontalière.



MM. JUNCKER et CAPRASSE

Le Commissaire pour le Marché Intérieur à Luxembourg

Le 6 février, le Commissaire Mario MONTI s'est rendu à Luxembourg pour y rencontrer successivement

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération,

M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés,

les membres de la commission des affaires étrangères et européennes et finalement

M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État.

Retenons qu'à la Chambre des Députés, les débats ont porté principalement sur les priorités de la Commission pour parfaire le marché unique, à savoir la transposition et l'application correctes des directives dans le droit national, les efforts pour éviter la surréglementation et assurer la simplification du droit communautaire, la com-

plémentarité des différentes politiques communautaires, la réglementation des services et notamment des services financiers. Dans le domaine de la fiscalité la Commission proposera entre autres un nouveau système de TVA, un

projet tendant à restructurer la charge fiscale grevant l'emploi et un code de bonne conduite pour éviter les distorsions excessives de la concurrence par la fiscalité.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Commissaire Mario MONTI



MM. SPAUTZ et MONTI à la Chambre des Députés



MM. WOHLFART et MONTI lors de la conférence de presse conjointe

Johannes RAU chez M. JUNCKER

Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, a reçu le jeudi 13 février 1997 Monsieur Johannes RAU, Ministre-Président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.



MM. JUNCKER et RAU à la Présidence du Gouvernement

«Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique»

La Conférence interparlementaire «Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique», organisée par l'Union interparlementaire, a eu lieu à New Delhi du 14 au 18 février 1997.

Mme Ferny NICKLAUS-FABER, en sa qualité de Présidente de la Commission «Égalité des chances entre femmes et hommes» y a participé au nom de la Chambre des Députés.

Mme Lydie ERR faisait partie de la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en sa qua-

lité de Présidente de la sous-commission des Droits de l'Homme.

Les thèmes de réflexion de la Conférence étaient plus particulièrement les suivants:

- le partenariat entre hommes et femmes en politique, un nouveau contrat social pour un exercice de la politique qui respecte la dualité de la composition de toute société - Voies et moyens pour réaliser ce partenariat,
- expériences concrètes faites et propositions pour réaliser un partage plus équilibré des responsabilités politiques entre hommes et femmes,
- passer du constat du déficit démocratique actuel et de l'analyse des

obstacles à la pratique du partenariat,

- la formation politique et électorale des femmes,
- le financement des campagnes électorales des femmes, et
- l'image de la femme politique dans les médias.

Des parlementaires de 78 pays ont assisté à la Conférence, ce qui a abouti à une presque parité de 119 femmes et 121 hommes, de même que des représentants de 24 organisations internationales, parlementaires et gouvernementales.

Rencontre JUNCKER-HOYER

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 14 février 1997 au Ministère d'État, M. Werner HOYER, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, pour une entrevue.

M. HOYER est également le représentant personnel du Ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus KINKEL, pour la conférence intergouvernementale sur la révision du Traité sur l'Union Européenne.



MM. JUNCKER et HOYER

Singapour: 20 ans de dialogue UE-ASEAN

Le 13 et 14 février les 15 ministres des Affaires étrangères de l'UE et les 7 ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN (Association du Sud-Est asiatique) se sont réunis pour examiner les relations entre les deux organisations régionales. Le Luxembourg a été représenté à cette réunion par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

L'importance économique et le dynamisme de cette relation ont été soulignés. L'Europe est le troisième partenaire commercial de l'ASEAN derrière les États-Unis et le Japon. Les exportations de l'UE vers le Sud-Est asiatique ont augmenté de 19,6% en 1995. La valeur des échanges commerciaux entre l'UE et l'ASEAN dépasse les 86 milliards de dollars US, soit quatre fois la valeur des échanges en 1980.

Les deux partenaires ont convenu de consolider, d'approfondir et de diversifier les relations entre l'ASEAN et

l'UE de manière dynamique, en particulier dans le domaine économique.

La réunion ministérielle a également permis de mener un dialogue politique et d'évoquer en particulier la question du Timor oriental et la situation en Birmanie. S'agissant du Timor oriental, l'UE a soutenu les efforts du nouveau secrétaire général de l'ONU, M. Kofi ANNAN, pour trouver une solution internationalement juste à cette question. L'UE a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation des droits de l'homme en Birmanie.

L'élargissement de l'ASEAN au Cambodge et à la Birmanie pose un problème à l'UE en ce qui concerne la Birmanie. L'UE souhaite que la junte militaire au pouvoir dans ce pays respecte les droits de l'homme et engage un dialogue authentique avec l'opposition, dont la Ligue nationale pour la démocratie de Mme Aung San Suu KYI, prix Nobel de la paix de 1991. Toutefois, aucune date n'a encore été fixée pour cet élargissement de l'ASEAN. Un processus démocratique devrait être engagé.

En marge de la réunion UE-ASEAN, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé aux troikas ministérielles de l'UE avec la Chine et avec le Japon. Il a eu également des entretiens bilatéraux, l'un avec son homologue de Singapour, M. JAYAKUMAR, pour évoquer nos relations bilatérales après la visite en octobre 1996 à Luxembourg du Premier ministre, M. Goh Chok TONG, l'autre avec M. Trachnab CHAIYSAN, ministre des Affaires étrangères de Thaïlande.

Le prochain rendez-vous entre l'UE et l'ASEAN aura lieu à Kuala Lumpur à la fin du mois de juillet 1997 à l'occasion de la réunion post-ministérielle de l'ASEAN coprésidée par le Luxembourg.

1^{re} réunion ministérielle de l'ASEM

Le samedi 15 février 1997, M. Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, a participé à la réunion de l'ASEM (Asian-Europe Meeting) qui a réuni les ministres des Affaires étrangères des 15 États membres de l'UE, le vice-président de la Commission, Sir Leon BRITTAN, les 7 États membres de l'ASEAN ainsi que la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

Ce fut la 1^{re} réunion ministérielle depuis le 1^{er} Sommet Europe-Asie qui a eu lieu les 2 et 3 mars 1996 à Bangkok.

Les ministres ont décidé de lancer la Fondation Europe-Asie (ASEF) proposée par Singapour. Cette fondation a pour objet de renforcer les liens entre les sociétés civiles et de promouvoir la connaissance et la compréhension entre l'Europe et l'Asie. Le Luxembourg sera représenté au sein du Conseil des Gouverneurs de l'ASEF par M. Edmond ISRAËL, président honoraire de la banque CEDEL.

Au cours de la réunion, les ministres ont eu un échange approfondi sur les modalités du dialogue politique dont le principe avait été décidé à Bangkok. Les ministres européens ont plaidé en faveur d'un dialogue ouvert, franc, n'excluant a priori aucun sujet, en particulier celui des droits de l'homme. La question de l'élargissement de l'ASEM à d'autres pays européens et asiatiques ainsi que les orientations pour l'avenir du partenariat euro-asiatique ont également été discutés.

M. POOS a annoncé la tenue en octobre 1997, sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, d'une réunion des hauts-fonctionnaires, et ce dans le cadre de la préparation du 2^e Sommet ASEM qui aura lieu en avril 1998 à Londres.

Le cas Rushdie soulevé à Doha

Le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé le 17 février à la septième session du Conseil ministériel conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de Coopération du Golfe, qui s'est tenue à Doha, capitale du Qatar.

Pour souligner l'importance des relations entre les États du Golfe et l'Union européenne, il suffira de rappeler que la région du Golfe est le principal fournisseur de l'Europe en pétrole et le cinquième marché pour les exportations européennes.

Des négociations pour l'établissement d'une zone de libre-échange entre les deux groupements régionaux sont en cours. Parallèlement, les pays du Golfe négocient entre eux l'établissement d'une Union douanière.

Les ministres ont ensuite débattu de sujets de politique étrangère d'intérêt mutuel. Ils ont plus particulièrement examiné la situation dans le Golfe et au Moyen-Orient. Le Conseil a rappelé son attachement au respect par l'Irak de toutes les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Les ministres ont salué la signature du protocole de Hébron et la relance du processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Ils ont également lancé un appel à Israël, à la Syrie et au Liban pour la reprise de leurs négociations directes sur la base du principe «Terre contre paix».

Intervenant au sujet des relations avec l'Iran, M. POOS a qualifié la «fatwa» lancée il y a huit ans contre l'écrivain Salman Rushdie comme une préoccupation majeure de l'Union européenne. Cette décision n'est ni conforme avec le droit international ni avec le principe de la liberté d'expression et doit être condamnée.

«L'observation générale des droits de l'Homme est une des bases pour des relations internationales stables et harmonieuses», a souligné le ministre luxembourgeois.

Pour la première fois, la déclaration commune adoptée par les États du Golfe et les pays membres de l'Union européenne à Doha exprime sa réprobation vis-à-vis de la mise en œuvre extra-territoriale de lois et de sentences par l'Iran.

Conseil UE «Agriculture» à Bruxelles

Le Conseil de l'Union Européenne des Ministres de l'Agriculture s'est réuni à Bruxelles le 17 février 1997.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

À l'ordre du jour ont figuré notamment les points suivants:

- présentation par la Commission au Conseil d'un rapport sur l'organisation commune du marché du tabac;
- propositions de règlements du Conseil
 - établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins
 - relatif à l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine;
- réforme de l'organisation commune de marché de l'huile d'olive;
- état d'avancement des négociations avec les pays tiers pour la conclusion d'accords d'équivalence vétérinaire et phytosanitaire.

M. JUNCKER a parlé sur «L'avenir Saar-Lor-Lux» à Saarbrücken

Au Congrès Centrum Saar, Saarlandhalle - Saarbrücken a eu lieu le 18 février une conférence sur le thème «L'avenir Saar-Lor-Lux». Le Premier Ministre luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER, la Ministre sarroise de l'Économie et des Finances, Christiane KRAJEWSKI, et le Président au Conseil Régional de Lorraine de la Commission pour les affaires interna-

tionales, Olivier KIRSCH, ont discuté des perspectives et des possibilités de planifications sûres pour transformer une région définie par l'industrie du charbon et de l'acier en une région déterminée par le secteur tertiaire. Dans le cadre de cette conférence, qui fut animée par le Dr. Manfred BUCHWALD, ancien Intendant du SR (=Radio-Télévision Sarroise), le Prof. Dr. Torsten STEIN, Directeur de l'Institut Européen à l'Université de Sarre, a présenté une étude sur ce thème, commandée par l'association de promotion des relations d'affaires de la société Carl-Duisberg.

Rencontre JUNCKER-DELORS

Le 19 février, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, a reçu au Ministère

d'État Monsieur Jacques DELORS, Ancien Président de la Commission des Communautés Européennes.



MM. JUNCKER et DELORS

La situation des personnes handicapées au Luxembourg

Le 19 février 1997, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie, a présenté lors d'une conférence de

presse l'«Étude de la situation des personnes handicapées au Luxembourg - Plan d'action en faveur des personnes handicapées».



Mme Marie-Josée JACOBS présente l'étude sur les personnes handicapées.



Le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER et le Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque M. Jozef ZIELENIEC

Visite officielle à Luxembourg de M. Jozef ZIELENIEC

Le 19 février 1997, le Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, M. Jozef ZIELENIEC, était à Luxembourg pour une visite officielle.

Il fut reçu en audience par le GRAND-DUC.

M. ZIELENIEC fut également reçu par le Président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ, le Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER et le Ministre de la Force publique, M. Alex BODRY.

M. ZIELENIEC a abordé les questions relatives aux relations bilatérales et aux relations de la République tchèque avec l'UE au cours d'une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, qui fut suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations.



Conférence de presse conjointe de M. Jacques F. POOS et de son homologue tchèque

Visite de M. Lluís Maria de PUIG à Luxembourg

Le 20 février 1997, M. Lluís Maria de PUIG, président de l'Assemblée de l'UEO, a effectué une visite à Luxembourg.

Il fut reçu en audience par S.A.R. le GRAND-DUC.

Il a eu des entretiens et des échanges de vue avec le président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ, le bureau de la Chambre, les présidents des groupes politiques, le président et le vice-président de la Commission des Affaires étrangères et les membres de l'Assemblée de l'UEO.

M. de PUIG a eu également des entrevues avec le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, et le Ministre de la Force publique, M. Alex BODRY.



L'entrevue de M. de PUIG avec le Ministre de la Force publique M. Alex BODRY

Collaboration entre l'Inspection du Travail et des Mines et l'Administration des Douanes et Accises



Le Premier Ministre, Ministre des Finances, Ministre du Travail et de l'Emploi Jean-Claude JUNCKER a informé la presse sur la collaboration entre l'Inspection du Travail et des Mines et l'Administration des Douanes et Accises en matière de sécurité des chantiers, dans le cadre d'une conférence de presse, jeudi, le 20 février 1997, au Ministère du Travail et de l'Emploi.

Le Premier Ministre JUNCKER entouré des responsables de l'Inspection du Travail et des Mines et de l'Administration des Douanes et Accises

Le 20 février 1997, M. Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse, a présidé l'ouverture du cycle de formation à la médiation, qui a eu lieu au Centre de Formation et de Rencontre à EISENBORN.

À cette occasion, il a précisé les objectifs de cette formation qui s'adresse particulièrement à des professionnels du domaine socio-éducatif tels que assistants sociaux, enseignants, éducateurs, animateurs de maisons de jeunes, pédagogues et psychologues.

En décembre dernier, M. Alex Bodry, Ministre de la Jeunesse, avait présenté un document intitulé «POUR LES JEUNES, AVEC LES JEUNES - Lignes directrices de la politique du Ministère de la Jeunesse». Ces lignes directrices s'articulent autour de trois axes qui sont:

- la participation des jeunes à la vie en société;
- l'égalité des chances de tous les jeunes;
- la promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité, la tolérance...

La mise en œuvre de cette politique en faveur des jeunes sous-entend des plans d'actions spécifiques suivant ces trois axes de réflexions proposés par le Ministère de la Jeunesse.

Formation à la médiation

Un premier avant-projet de ces plans d'actions, comportant une trentaine de pages et concernant la «participation des jeunes», a servi de base de discussion lors d'un forum qui a été organisé le 1^{er} février et lors duquel les différents partenaires tels que, autorités communales, associations de jeunesse et jeunes eux-mêmes ont eu l'occasion d'y apporter leurs critiques et suggestions. Cette première expérience de ce type a été enrichissante pour tous et mérite certainement d'être renouvelée.

Donner aux jeunes l'occasion d'exprimer leur opinion sur tout ce qui les concerne dans leur vie quotidienne (famille, école, loisirs, travail); écouter respectueusement leur point de vue et en tenir compte dans la mesure du possible est non seulement souhaitable, mais est avant tout un droit des enfants et des jeunes suivant la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, que le Luxembourg a ratifiée en 1993.

Par de telles actions, le Ministère de la Jeunesse ne cherche évidemment pas à opposer les droits des adultes à ceux des enfants et des jeunes, mais à les rendre interactifs, garants les uns des autres.

L'objectif est de donner ou de redonner aux enfants et aux jeunes la place qui leur revient de droit dans notre société, de leur fournir les

moyens de devenir des adultes responsables, autonomes et respectueux de la dignité et des libertés des autres.

Tels sont également les objectifs du «Service Informations Juridiques et Sociales» pour jeunes et leurs parents qui fonctionne depuis quatre années déjà au Service National de la Jeunesse et au Centre Information Jeunes.

C'est dans la même optique que le Service National propose cette année deux types de formation qui s'adressent plus particulièrement à des professionnels du domaine socio-éducatif tels que assistants sociaux, enseignants, éducateurs, animateurs de maisons de jeunes, pédagogues, psychologues, responsables d'organismes de jeunesse... Il s'agit d'une formation à l'«Éducation par groupes de pairs» qui aura lieu en automne, et d'une formation à la «Médiation», que la Convention Européenne sur l'exercice des droits de l'enfant recommande d'ailleurs dans son article 13, comme moyen de prévention ou de résolution des conflits.

La formation à la médiation, qui est dispensée par Mme Catherine SIMONIN du «Centre de Médiation et de Formation à la Médiation» de Paris, débute aujourd'hui même et comporte trois modules de quatre jours chacun.

Par cette formation, nous escomptons donc une amélioration de la qualifi-

cation de notre personnel d'encadrement des jeunes en leur fournissant les méthodes et les moyens d'accompagner des personnes en conflit pour qu'elles élaborent elles-mêmes des solutions consensuelles communes, qui leur évitent soit de rompre leur lien réciproque, soit de recourir au jugement de tierces personnes.

Les quinze professionnels sélectionnés pour ce 1^{er} cycle de formation suivront en 1998 un deuxième cycle destiné à les mettre en mesure d'assumer, au Luxembourg, le rôle de formateur pour cette mission spécifique.

Au terme de ces deux cycles de formation ils devront être capables d'établir des programmes de formation s'adressant tant aux multiplicateurs adultes qu'aux jeunes eux-mêmes. En effet, si la médiation est un moyen efficace de prévention et de résolution plus humaine des conflits interpersonnels qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux pays, la formation à la médiation constitue également un excellent moyen d'apprentissage de valeurs importantes pour la vie de tous les jours, telles que l'écoute et le respect

de l'autre, le sens de la responsabilité, de la solidarité, de la tolérance,...

Ce projet de formation à la médiation représente certainement un volet non négligeable de la politique que le Ministère de la Jeunesse entend poursuivre en faveur des jeunes pour faciliter leur intégration et le maintien de leurs liens sociaux. Son succès dépendra non seulement de ceux qui se

préparent à l'utilisation de cette technique dans leur travail quotidien, mais il est également tributaire de l'adhésion et du soutien de tous. C'est à cette condition que la médiation et la formation à la médiation prendront une dimension de «projet de société» qui permettra aux jeunes de faire progressivement l'apprentissage de leur «métier d'homme».



Le Ministre Alex BODRY a présidé l'ouverture du cycle de formation à la médiation.

Des exposés à la Banque Nationale de Belgique sur l'Union Monétaire Européenne

Le 20 février 1997 une séance académique a eu lieu à l'Hémicycle du Centre de Conférences à Kirchberg. Des exposés furent faits par M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, sur le thème: «L'Union Monétaire Européenne», ainsi que par Alfons VERPLAETSE, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, sur le thème: «Situation économique et financière 1996 et perspectives pour le passage à l'Union Monétaire Européenne».



MM. POOS, VERPLAETSE, FISCHBACH et JUNCKER

Sauvegarde de différentes espèces de batraciens

Le Ministre de l'Environnement, l'Administration des Eaux et Forêts - Service Conservation de la Nature, le Musée National d'Histoire Naturelle, le Syndicat Intercommunal de l'Ouest pour la Conservation de la Nature (SICONA) et le Collège Échevinal de la Commune de Bettembourg ont invité le 21 février à la présentation du Projet Life pour la sauvegarde de quatre espèces de batraciens en voie de disparition au niveau communautaire qui a eu lieu à la Galerie du Château de Bettembourg.

Le projet pour la sauvegarde de quatre espèces de batraciens en voie de disparition au niveau communautaire se situe dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne «Habitats - Faune - Flore» au niveau national. Il a pour but de conserver ou de restaurer les mares et zones humides dans l'ouest

du pays et plus spécialement de contribuer à la stabilisation de populations de la rainette arboricole, du triton crêté, du sonneur à ventre jaune et du cala-

mite. Le projet qui sera réalisé de 1997 à 99, sera soutenu par la commission européenne par le biais du programme LIFE.



Le Ministre de l'Environnement et le Bourgmestre de la commune de Bettembourg présentent le projet Life.

Le décès de Deng XIAOPING

Interrogé par la presse au sujet de la disparition du leader chinois, M. Deng XIAOPING, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a fait la déclaration suivante (20.2.97):

«La Chine vient de perdre un dirigeant qui marquera l'histoire de son pays. Il a été un résistant courageux contre l'occupation de son pays entre 1937 et 1945 et un des pères fondateurs de la République populaire de Chine. Mais il a surtout été l'homme qui a su se défaire des dogmes qui freinaient le développe-

ment économique de son pays. Il a ouvert la Chine au monde. Son pragmatisme a rendu possible l'aboutissement des négociations qui conduiront à la rétrocession, selon le principe «un pays, deux systèmes», de Hong-Kong à la Chine en juillet 1997. L'image positive que les Luxembourgeois se sont faite de Deng XIAOPING restera cependant entachée par la répression du mouvement démocratique en 1989 qui a beaucoup heurté une opinion publique profondément attachée aux droits de l'homme.»

Colloque interrégional de l'IRI

Le 21 février a été ouvert le colloque interrégional de l'IRI (Institut Régional Intracommunautaire) sur le thème: «Une politique pour et avec les jeunes de la Grande-région: mythe ou réalité?», par Jul CRISTOPHORY, représentant de la Commission Européenne au Luxembourg, et Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse du Grand-Duché. La manifestation était placée sous le haut patronage d'Edith CRESSON, membre de la Commission Européenne.

23. 2. 1997:

«Journée nationale de la Résistance»

Le programme de la «Journée nationale de la Résistance» a été le suivant:

Service religieux («Hinzerter Mass») célébré en l'église Saint-Michel par Mgr l'archevêque Jean HENGEN, en présence de M. le maréchal de la Cour Henri AHLBORN, avec le concours de la «Chorale des Exilés» sous la direction de M. Pierre BAUSCH, de l'organiste M. BARTHOLMÉ et des clairons Johny SCHMIDT et Edmond FABER.

Cérémonie devant la Croix de Hinzert avec la participation de la Musique militaire et d'un détachement de l'Armée; chorale; bénédiction des tombes par les ministres des cultes catholique, juif et protestant; dépôt de fleurs, sonnerie aux Morts et Hymne national.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER dépose une gerbe à la Croix de Hinzert.

Conseil «Affaires générales»:

Signature d'un accord d'association intérimaire avec l'Autorité palestinienne

Un Conseil «Affaires générales» s'est tenu le 24 février 1997 à Bruxelles. Il fut placé sous Présidence néerlandaise. Le Luxembourg fut représenté par son Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS.

À l'ordre du jour du Conseil ont figuré en matière de politique méditerranéenne un débat sur l'état des négociations des accords euro-méditerranéens avec l'Égypte, la Jordanie et le Liban et la décision de signer avec l'Autorité palestinienne (AP) un accord d'association intérimaire. M. Yasser Arafat, président de l'AP, était à Bruxelles pour la signature de cet accord.

La question chypriote fut abordée sous l'angle de la position que l'Union devra prendre au cours du Conseil d'association avec Chypre qui a eu lieu le lendemain.

Différentes questions liées à la situation en ex-Yougoslavie, comme le résultat de l'arbitrage sur Brcko, le processus de démocratisation en RFY et la situation au Kosovo, furent évoquées. Les Ministres ont abordé également différentes possibilités d'aider l'Albanie dans le cadre de la crise actuelle.

Concernant l'Afrique, il a été question des relations de l'UE avec l'Afrique du Sud, de la situation dans la région des

Grands-Lacs et de la mise en œuvre d'une action commune relative à l'organisation des élections au Zaïre.

Suite à une mission d'enquête au Belarus, le Conseil a adopté des conclusions concernant ce pays. Les relations de l'UE avec la Chine ont fait également l'objet d'un débat.

La deuxième partie des travaux fut consacrée à la 11^e réunion de la Conférence intergouvernementale au niveau ministériel. À l'ordre du jour ont figuré des questions liées au 3^e pilier.

Le 25 février ont eu lieu les Conseils d'association avec la Bulgarie, Chypre et la Slovaquie.

Cérémonie d'adieux aux CFL

Le 24 février 1997 a eu lieu à la Direction Générale des Chemins de Fer Luxembourgeois une Cérémonie d'adieu pour le Conseil d'administration des CFL, dont le mandat est arrivé à terme, en présence de la Ministre des Transports Mady DELVAUX-STEHRES.



Lors de la cérémonie d'adieux à la Direction générale des CFL

DuPont investit 585 millions de francs dans la recherche et le développement en vue de la ligne 5 MYLAR®

DuPont a annoncé l'année passée la construction d'une nouvelle ligne de production MYLAR® sur son site de Luxembourg. Le démarrage de la ligne est prévu pour l'année 1998. La nouvelle unité de production utilisera des technologies nouvelles très avancées sur les méthodes de production actuellement utilisées dans la branche. Les produits de cette ligne sont destinés à des marchés à valeur ajoutée élevée tels que celui des condensateurs, des films reprographiques à procédé digital ou des films pour emballages spéciaux. Les investissements industriels seront de 2,5 milliards de francs.

En vue d'utiliser pleinement la capacité technique de la nouvelle ligne, des efforts de recherche et de développement considérables seront encore à réaliser: 26 chercheurs et ingénieurs (16 européens et 10 américains, sans compter les techniciens qui s'occupent de la construction) travaillent actuellement sur un programme R&D ambitieux. Ces efforts de recherche, qui concernent le design de la nouvelle ligne et de ses produits, représentent un investissement additionnel de l'ordre de 585 millions de francs. Ensemble avec les pré-études déjà effectuées sur une ligne pilote installée à Circleville/Ohio, le

coût total des travaux R&D sera du même ordre de grandeur que l'investissement de la ligne elle-même.

Rappelons que le groupe DuPont est implanté au Grand-Duché depuis 1962 et compte actuellement 9 lignes de fabrication de la gamme de produits MYLAR®, CRONAR®, TYPAR®, HYTREL® et TYVEK® qui emploient 1.263 salariés. En 1995, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 17,9 milliards et un bénéfice de 3,3 milliards. À relever que la future activité de la ligne 5 permettra la création de 100 emplois nouveaux.

La stratégie de DuPont dans le domaine R&D repose sur les objectifs suivants:

- Une fabrication de produits hauts de gamme pour des marchés à forte croissance.
- La mise en place de technologies de pointe garantissant un avantage concurrentiel pour plusieurs décennies.
- Une unité de production dont la capacité, la flexibilité et le design permettent de diversifier et d'adapter très rapidement la gamme de produits en fonction des besoins du marché. Ces avantages permettront de s'affranchir des fluctuations économiques sur certains marchés locaux et contribueront à stabiliser l'emploi.
- Un taux de productivité qui dépasse largement celui d'unités de fabrication semblables.
- Une méthode de fabrication et des produits favorables à l'environnement.
- Un recyclage intégral des déchets de production.

Conscient de l'importance de la ligne 5 pour le développement de l'activité MYLAR® au Luxembourg et recon-



La signature de la Convention Gouvernement-DuPont

naissant l'intérêt d'une structure permanente de recherche pour le site de Contern, le Gouvernement entend encourager la réalisation du programme R&D au même titre que l'investissement productif. Ce programme R&D constitue par ailleurs le plus important engagement en faveur de la recherche industrielle ayant été pris au courant de l'année 1996.

À remarquer que le Ministère de l'Économie et la SNCI ont accordé

dans l'année passée des encouragements publics en faveur de 11 nouveaux projets R&D qui représentent un investissement total de près de 1,3 milliard de francs.

Communiqué conjoint du Gouvernement luxembourgeois et du Groupe DuPont.

Luxembourg, le 24 février 1997

®Marque déposée de DuPont

Mission de promotion économique en Républiques tchèque et slovaque

Sur demande des entreprises luxembourgeoises, le Ministère des Affaires Étrangères, en étroite collaboration avec la Chambre de commerce, a organisé une mission de promotion économique multiseCTORielle qui s'est rendue du 24 au 27 février 1997 à Prague et à Bratislava.

S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, furent reçus par les plus hauts dignitaires politiques des deux pays.

La délégation économique, forte d'une vingtaine d'entreprises, a mis à profit son voyage en Europe centrale pour nouer, voire pour intensifier les contacts commerciaux avec leurs homologues tchèques et slovaques.

Le Général STÖCKMANN à Luxembourg

Le 25 février 1997, le Général Dieter STÖCKMANN, Commandant en chef des Forces Alliées de Centre Europe, a

effectué une visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg.

Il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le GRAND-DUC au Palais Grand-Ducal et il a eu un entretien avec Monsieur le Ministre Alex BODRY au Ministère de la Force publique.



Le Ministre de la Force publique Alex BODRY et le Général Dieter STÖCKMANN

Visite du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à Paris, le 26 février 1997

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'est rendu à Paris, le 26 février 1997, pour assister à un déjeuner-débat organisé par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en France.

À cette occasion le chef du Gouvernement luxembourgeois a prononcé un discours intitulé: «Les ambitions politiques de l'union économique et monétaire», que nous reproduisons ci-dessous:

Monsieur le Président,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je voudrais dire que l'UEM, dont on a tendance à penser qu'elle constituerait en fait une découverte de nos jours, est, pour ceux qui connaissent bien la chose communautaire, une vieille connaissance qui, très souvent, au cours des dernières trente années a su s'adapter à la mode, sans suivre la mode.

L'ambition monétaire de l'Europe était présente lorsque l'Union Européenne, ou la Communauté Européenne, ou même la CECA et même nous avons vu, au cours des années 60, la Commission Européenne présenter un rapport qui insistait sur la nécessité de compléter par une dimension monétaire les Communautés Européennes, une fois la période de transition derrière nous. Nous avons vu au Sommet européen de La Haye en 1968 le Premier Ministre luxembourgeois d'alors, Monsieur Pierre Werner, être investi de la présentation d'un programme par étapes devant conduire les Communautés Européennes vers l'union monétaire. Monsieur Werner a présenté son rapport qui, malheureusement, devenait très rapidement la victime du premier choc pétrolier que nous avons oublié, mais qui marque toujours de sa griffe nos comportements d'aujourd'hui.

Le Conseil Européen de Hanovre en 1988 a chargé Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission, de la présentation d'une étude, d'un programme et d'un plan sur l'union monétaire que le Conseil Européen de Strasbourg a finalement adopté et endossé.

Cette union monétaire, que très souvent en France et ailleurs on présente comme constituant la réponse des Européens à la réunification alleman-

de, hantait déjà les esprits bien avant la réunification de l'Allemagne.

Pourquoi est-ce que l'union économique et monétaire n'est pas seulement monétaire mais surtout politique? Pour la bonne et simple raison que l'UEM fait partie d'un programme et d'une ambition beaucoup plus vastes que le seul domaine monétaire. En effet, l'UEM renferme des virtualités et dégage des horizons qui sans elle n'existeraient pas. L'union monétaire bien faite permettra aux Européens d'occuper le terrain international avec une présence qui sera d'une qualité qu'elle n'aurait pas si cette Europe n'arrivait pas à parler d'une seule voix monétaire. L'omniprésence intégrale des États-Unis sur la scène internationale est due, en partie, au fait qu'ils ont à leur disposition cette arme monétaire que n'ont pas à leur disposition tous les autres partenaires sur la scène internationale. L'UEM bien faite, qui permettra aux Européens de s'exprimer d'une seule voix en matière macro-économique, en matière budgétaire, financière, monétaire, en toutes matières qui font la substance des relations internationales aujourd'hui, permettra à l'Union Européenne de se positionner politiquement d'une façon qui sera beaucoup plus marquée, beaucoup plus riche en contenu de ce qu'elle est aujourd'hui. Celui qui dispose d'une arme monétaire, celui qui peut prétendre au statut de monnaie de réserve, celui qui est la première puissance commerciale du monde, celui qui dans le cercle des exportateurs occupe un des tout premiers rangs peut s'immiscer dans les grands débats internationaux avec une autorité qui est autrement plus importante que cette autorité divisée par 14 qui, aujourd'hui, nous naît des statuts parcellisés en matière monétaire.

Je crois aussi que l'UEM renforce l'élan vers l'union politique. Si nous bornons les ambitions européennes au seul domaine monétaire, notre ambition n'aura pas été intégrale. Il faudra bien que nous prolongions, dans les divers domaines politiques, le ferment dont nous dotera l'UEM. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire du monde où une union monétaire aurait pu survivre sans l'accomplissement politique, sans un achèvement politique. L'union monétaire latine, les unions monétaires que la Scandinavie a parfois essayé de mettre en œuvre, toutes elles ont connu

l'échec parce que les mêmes ambitions politiques n'étaient pas partagées par ceux qui regroupaient les énergies monétaires des différents participants à ces zones monétaires.

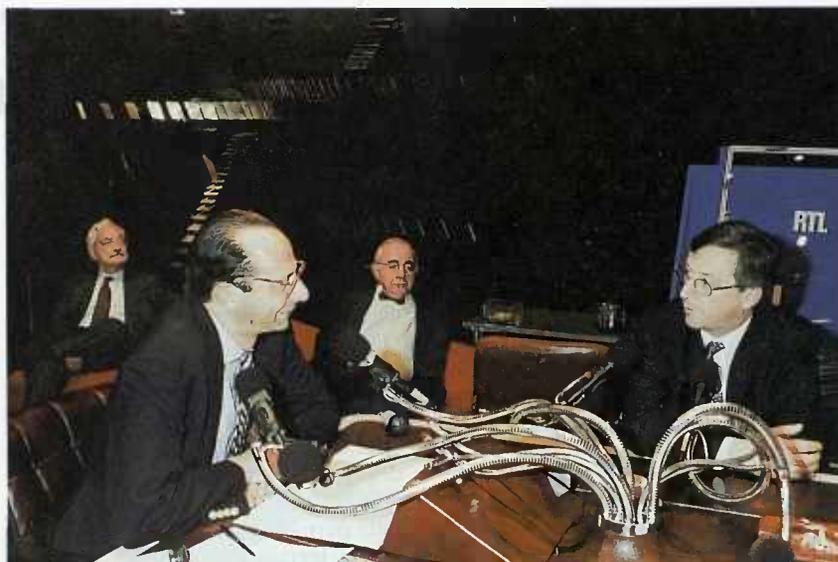
Je crois donc qu'il y a un lien évident entre l'union monétaire que nous sommes en train de construire, entre la conférence intergouvernementale, qui se destine surtout à enrichir les éléments politiques, le contenu politique de la coopération européenne, et l'élargissement. Si l'UEM devrait ne pas voir le jour, je ne vois pas les 15 parlements de l'Union Européenne ratifier ce qui pourrait être le résultat de la conférence intergouvernementale, et si nous échouons monétairement et politiquement, je ne vois pas remplies toutes les préconditions qui doivent être remplies, pour que nous puissions procéder, dans de bonnes conditions, à l'élargissement de l'Union Européenne vers les pays de l'Europe Centrale et Orientale.

Or, cet élargissement est d'une importance capitale pour l'Europe. Il n'est pas pensable que nous puissions être heureux – et riches, très souvent – dans notre partie de l'Europe, si l'autre partie de l'Europe devait rester malheureuse, ne devait pas retrouver, ou trouver, le chemin du bien-être. Il me semble que nous devrions nous départager de ce nombrilisme que nous cultivons dans notre partie de l'Europe qui fait que nous regardons d'un air condescendant ces nouvelles démocraties qui émergent, ces nouvelles démocraties économiques également, et ces nouveaux marchés qui s'ouvrent devant nous. Je crois que l'union monétaire, en cas d'échec, serait responsable de l'échec de l'élargissement envisagé et que, en échouant sur le monétaire, nous échouerions sur la tâche la plus importante, qui est celle de nos générations et qui consiste à faire en sorte que le XXI^e siècle lui aussi, comme la deuxième moitié du XX^e siècle que nous traversons, soit un siècle de paix. Je ne crois pas que la fin de l'histoire soit arrivée. Beaucoup avaient, d'ailleurs, prédit la fin de l'histoire et on a vu les suites historiques de cette fin provisoirement décrétée et qui n'en était pas une. Je crois que la question dramatique, tragique, qui a toujours agité notre continent, est la question entre la guerre et la paix. Et cette question garde, malheureusement, toute son actualité de

nos jours et très certainement au cours du XXI^e siècle quand nous serons passés définitivement d'un système bipolairement organisé – États-Unis et Alliance Atlantique d'un côté, les pays de l'Europe Centrale et Orientale se regroupant autour de l'Union Soviétique de l'autre – à un système multipolaire beaucoup plus compliqué. Ce n'étaient pas les Européens de l'Ouest qui, finalement, pouvaient se féliciter d'avoir obtenu ce résultat: nous avions les discours dominicaux et les autres avaient la charge de l'histoire. Ce sont les peuples de l'Europe Centrale et Orientale qui ont définitivement banni le communisme et il n'est pas décent que nous fermions nos portes à ces nouvelles démocraties qui aspirent à devenir membre de l'Union Européenne. Si nous fermons les portes, je suis sûr et certain que la guerre rediendra une option entre nations européennes, et tout l'enjeu de la conférence intergouvernementale, et en partie de l'union monétaire, est de faire en sorte que la guerre disparaîtra comme option entre nations européennes au XXI^e siècle.

Donc il existe beaucoup de virtualités et d'horizons politiques que renferme, que cache parfois, l'union monétaire parce que nous avons pris pour habitude de comportement la seule explication monétaire. Parlons d'union politique et essayons de remplir en contenu cette expression vague «union politique».

Il me semble évident que, par une analyse élémentaire et les nécessités politiques qui en découlent, la CIG d'un côté et les politiques concrètes de l'autre côté devraient organiser ce que j'appellerais les «corollaires» de l'union monétaire. Il est évident que l'union monétaire, complétant le marché intérieur et donnant toutes ses chances au marché intérieur, devra être complétée en matière fiscale et en matière sociale d'un certain nombre d'avancées qui font cruellement défaut aujourd'hui. Je sais bien que le Grand-Duché de Luxembourg est connu à l'étranger comme étant un paradis fiscal. Or, il me semble évident qu'en matière de ce qu'on appelle harmonisation fiscale – où je préférerais l'expression «rapprochement» fiscal – les logiques combinées du marché intérieur et de l'union monétaire nous obligent d'avantage de rapprocher nos fiscalités. Le seul problème que nous puissions avoir est de mettre un terme à cette velléité de certains grands États membres et de certains États membres plus modestes qui nous entourent et qui voudraient limiter l'effort de rapprochement à la seule



Lors de son séjour à Paris, Monsieur JUNCKER fut également l'invité du journal de 18 heures, présenté par Jean-Marie LEFÈVRE sur les ondes de RTL. Au fond, M. Paul MERTZ, Ambassadeur luxembourgeois en France (à g.) et M. Jacques RIGAUD, Président de RTL.

fiscalité de l'épargne. La fiscalité de l'épargne mérite, bien sûr, une approche qui s'inspire de la logique du rapprochement et de l'harmonisation, mais la fiscalité de l'épargne n'est pas la seule matière fiscale qui mérite une approche concertée entre Européens. Faisant un usage très peu recommandable de la présence de certains ambassadeurs, je leur dirai que, bien évidemment, les centres de coordination en Belgique méritent que nous y jetions un regard commun et que nous ne laissons pas aux seuls soins des législateurs belges de régler les centres de coordination. La législation en matière de sociétés «holding» des Pays-Bas, qui est largement plus favorable que celle du Grand-Duché de Luxembourg, doit, bien sûr, être incluse dans l'application de l'harmonisation fiscale. Il est également évident que les régimes spéciaux de nos amis irlandais méritent une approche harmonisatrice. Il est évident que certains États qui entretiennent des relations particulières avec des territoires qui leur sont plus ou moins proches doivent, bien sûr, se soumettre à la même discipline que celle qu'on exigerait du seul Luxembourg en matière de fiscalité de l'épargne.

Je prétends que nous sommes en Europe, sur les 15 pays, entre paradis fiscaux. Donc, il faudra harmoniser dans les paradis ce qui se prête à l'harmonisation et, très rapidement, nous découvrirons que le seul problème fiscal n'est pas le Grand-Duché de Luxembourg, mais que nous sommes 15 qui pourrons avoir des problèmes et, en conséquen-

ce, il y a un travail d'investigation, d'exploration et de finalisation exécration devant tous ceux qui pensaient jusqu'ici que le Luxembourg s'opposerait pour l'éternité à l'harmonisation fiscale.

Nous sommes demandeurs pour une harmonisation bien faite, donc plus intégrale que celle qui fut envisagée à un certain moment, et nous voudrions que la norme fiscale européenne, sur laquelle nous nous serions mis d'accord, s'applique partout sur les multiples territoires de l'Union Européenne, ce qui veut dire que, par exemple, les «Channel Islands» ne peuvent plus prétendre à un statut qui voudrait qu'elles ne seraient pas concernées par les normes fiscales européennes.

On exige du bon travail des Luxembourgeois et nous voudrions que sous présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne nous nous mettions d'accord sur une liste de problèmes fiscaux qu'il faudra savoir résoudre, et nous voudrions que nous nous dotions d'un «code de bonne conduite» qui permettra d'encadrer les agissements des différents législateurs et administrations nationaux avant de pouvoir nous mettre d'accord quant au contenu très concret sur les actes harmonisables en matière de fiscalité européenne.

J'ai fait une expérience lorsque, en 1991, en tant que Président du Conseil Écofin, j'ai amené le Conseil des Ministres à harmoniser la fiscalité européenne indirecte. Tout le monde, ou

presque, avait prédit que la fiscalité indirecte ne serait jamais harmonisée en Europe à cause de l'opposition du Luxembourg. Nous avons dit, en tout début de janvier 1991, que nous voulions le faire, et nous avons vu surgir, dans les 11 autres pays, des problèmes au moins aussi importants que ceux qui, à un moment, avaient pu nous faire dire que nous étions opposés en principe à l'harmonisation de la fiscalité indirecte.

Ce que j'ai dit au sujet du fiscal, je me dois de le dire du social.

Il est tout de même incroyable de voir la frénésie harmonisatrice en matière fiscale déferler sur l'Europe et la timidité d'approche en matière sociale. Si nous mettons en place l'union monétaire, si nous harmonisons tout ce qui doit être harmonisé dans nos paysages fiscaux respectifs, si nous acceptons l'idée que l'ajustement monétaire aura disparu parce que la logique de l'union monétaire l'aura voulu ainsi, si nous avons éliminé en bonne partie les possibles expressions de ce qui aurait pu être l'ajustement fiscal, il ne restera pour rétablir les équilibres entre économies nationales, qui composeront la zone monétaire, que le seul différentiel social. Or, est-ce qu'on croit vraiment qu'on puisse mobiliser les forces vives dans nos nations, nos opinions publiques et les travailleurs d'Europe avec l'expectative que l'union monétaire se fera exclusivement à leurs dépens? Il est donc évident qu'il nous faudra nous doter d'un socle de droits sociaux minima en Europe. Je ne vise pas par là la sécurité sociale mais je vise le droit du travail qui, dans nos pays et nos vieilles démocraties sociales, doit rester le cordon sanitaire qui entoure le marché de l'emploi et le droit du travail. On ne va tout de même pas jeter à la poubelle les performances et les résultats de la politique sociale européenne que nous avons acquis au cours des dernières décennies. Il faudra bien nous accorder sur un cortège de règles minimales en matière de droit de licenciement, il faudra, un jour, aborder des sujets plus difficiles qui concernent le droit du travail où les différences entre États membres restent énormes.

Est-ce que nous accepterions que dans une économie nationale, parce qu'elle ne serait pas aussi performante que les économies voisines, on ait recours à des gestes obscènes en essayant de détruire dans ces pays mal ajustés les règles du droit de travail qui garantissent un certain nombre de droits aux travailleurs et qui, très souvent, contri-

buent à la paix sociale dans ces pays? Il faut donc que nous nous embrassions dans un même mouvement de tendresse harmonisatrice et le fiscal – d'une façon plus intégrale – et le social – d'une façon plus sérieuse que jusqu'à présent.

Mais l'UEM exigera surtout une discipline d'application. Je suis très surpris de voir les libertés que s'arrogent les interpréteurs des différentes hémisphères qui composent l'Union Européenne en ce qui concerne le Traité que nous avons signé le 7 février 1992 dans la capitale de la province du Limbourg néerlandais, à Maastricht. Il faut voir ce qui est dans le Traité: il y a l'obligation – que nous nous sommes imposée – de mieux faire converger nos différentes performances économiques. Je suis alors très surpris de voir, dans certains pays, l'élégance avec laquelle on ignore les progrès qui ont été réalisés en matière de convergence économique. Au début des années 80, nous avions, sur l'Europe des 15 d'aujourd'hui, un taux d'inflation moyen de 14%. Grâce au Traité de Maastricht, nous sommes arrivés à un taux d'inflation de moins de 2%. Nous avons, lorsque nous avons conclu le Traité de Maastricht, un déficit budgétaire moyen de 3,7% – d'où l'élément scientifique dans la fixation des 3% – et ces 3% nous semblaient alors rapidement envisageables. Or, nous sommes depuis passés à 6,3% pour revenir de nouveau en-dessous des 4%. Il y a là une performance de convergence qui n'aurait pas été possible sans le tonus que le Traité de Maastricht avait conféré à nos différentes politiques nationales.

J'observe que dans certains États membres l'on discute du report de l'union monétaire comme s'il s'agissait du report des vacances. Or, il y a le Traité; nous sommes une communauté de droit et le Traité dit que les États membres qui rempliront les critères au 1^{er} janvier 1999 se retrouveront dans l'union monétaire. Si je n'étais pas Premier Ministre, j'ajouterais: «Qu'ils le veulent ou non». Le Traité dit que le 1^{er} janvier 1999 l'union monétaire sera formée par ceux qui auront répondu d'ici là aux conditions. Le Traité ne dit pas que l'union monétaire verrait seulement le jour si l'Allemagne et la France pouvaient y participer. Vous ne trouverez pas dans le Traité cette forte présence franco-allemande. Or, il me semble tout de même que le bon sens suggère que la France et l'Allemagne accompagnent le Luxembourg qui, aujourd'hui, est toujours le seul pays à remplir les critères.

Qui envisage à ce moment le report de la construction monétaire de l'Europe aura certainement le report le jour où nous devrions nous mettre d'accord sur le démarrage de l'union monétaire. Donc, je suis contre ce discours ambiant qui consiste à vouloir évaluer les chances de pouvoir reporter la décision.

C'est un peu comme un mariage. Lorsque les fiancés approchent de la date fatidique, ils commencent à s'intéresser à l'événement et ils sont pris par le doute, qui est remplacé le lendemain par une euphorie qu'ils ne retrouveront plus par la suite. Et tous ceux qui regardent les jeunes futurs mariés entrer à l'église ou à la mairie se demandent: «Est-ce qu'ils vont bien s'entendre? On les connaît depuis longtemps, le mari était un spécialiste de l'inflation et des déficits budgétaires, la jeune fille, parée pour son époux à l'occasion, aimait s'adonner à tous genres de dérapages généralement quelconques.» On se marie. Or, la différence entre l'union monétaire et cette aventure du droit civil est que le code civil à mis en place une voie issue qui est très souvent une voie de secours. Le code civil permet de sortir du mariage, le Traité de Maastricht ne permet plus de sortir de l'union monétaire, ce qui fait que les doutes aujourd'hui prennent une ampleur qui dépasse les remises en cause généralement très saines qui habitent ceux qui sont en train de s'envoler en noces heureuses.

Donc il faudra que nous appliquions le Traité, tout le Traité et rien que le Traité, et que nous cessions ce bavardage qui, aujourd'hui, alimente plus les titres des journaux insulaires que les réalités continentales.

Il faudrait aussi que nous cessions ce petit jeu qui consiste à subdiviser l'Union Européenne en deux blocs: les pays vertueux du Nord qui voudraient que l'union monétaire soit un instrument leur réservé, et les pays dépensiers du Sud qui, même s'ils devaient remplir les critères de convergence par hasard, ne devraient pas avoir le droit – exigence de stabilité aidant – de devenir membres de l'union monétaire. Nous avons une drôle de façon d'envisager le monde! Je vois les efforts de certains gouvernements du Sud, les efforts du gouvernement et du peuple portugais, les efforts du gouvernement et du peuple espagnols, et d'autres dans l'hémisphère Sud. Est-ce qu'on leur dira en mars 1998, quand la décision sera prise, que leurs efforts, bien sûr, étaient méritoires et que les applaudissements du jury leurs sont certains, mais que tout

cela ne servait à rien. parce que nous, dans le Nord, estimons qu'à long terme ils ne présenteraient pas toutes les garanties de stabilité auxquels l'union monétaire doit répondre? Respectons-nous dans une communauté de droit! Si les pays du Sud, qui n'existent pas en tant que groupe, répondent présents au moment de la qualification, en mars 1998, sur bases des critères de convergence, ils seront, bien sûr, admis à l'union monétaire au même titre que la France, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et tant d'autres.

Puis, il y a ce fameux débat du «gouvernement économique» qui est particulièrement présent dans les propos franco-français, mais qui, d'une manière certaine, constitue un problème sérieux, bien que ce problème ne soit pas réel.

Il est évident que la future Banque Centrale Européenne devra être indépendante. Il est bien évident que les nations n'auront pas disparu pour autant. Les nations et les gouvernements, je m'excuse de devoir le resouigner, ne sont pas des institutions provisoires. Les nations et les gouvernements restent et il est donc évident que les gouvernements auront leur point de vue à faire valoir. Il n'est pas question d'instaurer le pouvoir monarchique absolu, mais le Traité dit bien dans son article 103 que les politiques doivent être considérées par les États membres comme relevant d'intérêts communs et que les Minis-

tres des Finances doivent présenter un rapport au Conseil Européen qui les endossera des grandes orientations économiques, que toutes les institutions de l'UE seront par la suite obligées d'appliquer. L'article 109 précise bien quelles sont les zones d'influence en matière de fixation des parités. S'il s'agit de fixer les systèmes de changes entre la zone euro et les autres zones monétaires, c'est le Conseil des Ministres qui est compétent. Cette idée que la Banque Centrale, bien qu'omniprésente, soit également omnipuissante n'est pas une idée correcte et ne correspond à aucune lecture quelque peu raisonnable du Traité. Est-ce que la Bundesbank se considère être moins indépendante parce qu'elle assiste aux réunions des chefs d'État et de gouvernement et des Ministres des Finances du G7?

Le «gouvernement économique» et le conseil de stabilité sont, pour moi, autant de nécessités que l'indépendance de la Banque Centrale Européenne, et il est évident que les opinions publiques n'admettront jamais que les seuls monétaires installent une sorte de pouvoir monétaire absolu, sur lequel les politiques ne pourront plus exercer une quelconque influence.

J'estime qu'il ne faudrait pas jouer à ce petit jeu qui consiste à creuser d'avantage le fossé entre les Allemands qui, sur ce point, ne sont pas seuls et les Français, qui ont également leurs adeptes pour leurs efforts de vouloir

chasser tout le brouillard dont le monétaire enveloppe la politique en mettant en évidence que l'UEM, bien sûr, s'inscrit dans le registre beaucoup plus vaste des ambitions politiques de l'Europe et que, partant, il ne faudrait pas trahir l'avenir, donc les ambitions politiques au sens noble du terme, en ratant le présent en faisant une application erronée du Traité et en faisant comme si les réflexes que nous détenons et qui nous naissent de nos débats de politique intérieure devraient, en fait, nous donner l'autorisation de trahir un grand espoir qui est l'union monétaire et qui inaugure tant d'autres.

Je vous remercie.

* * *

Le Premier Ministre mit à profit son séjour à Paris pour rencontrer le Ministre français de l'Économie et des Finances Jean ARTHUIS, avec lequel il s'entretenait essentiellement de l'union économique et monétaire. Le Premier Ministre a ainsi pu constater que Monsieur ARTHUIS partageait les positions luxembourgeoises en matière d'harmonisation fiscale, à savoir la nécessité d'examiner tous les éléments fiscaux pouvant avoir une influence sur la compétitivité des économies en Europe et d'en harmoniser autant.

Monsieur JUNCKER fut, en outre, l'invité du journal de 18 heures, présenté par Jean-Marie LEFÈBVRE sur les ondes de RTL et dans le journal de 18.30 heures sur TV5.

Union européenne - Groupe de San José

Les Ministres des Affaires Étrangères de l'Union européenne ont rencontré le 26 février 1997 à Noordwijk aux Pays-Bas leurs homologues des pays d'Amérique centrale rassemblés au sein d'un Groupe de San José, c'est-à-dire le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et le Salvador.

Les Ministres ont procédé à un échange de vue sur les développements politiques dans leurs régions respectives, notamment sur les développements politiques en Union européenne, la consolidation de la démocratie en Amérique centrale et le processus de paix au Guatemala. Le développement durable, la lutte contre les dro-

gues ainsi que des questions liées au développement économique comme le système de préférence généralisé et à l'intégration régionale de part et d'autre ont fait également l'objet d'une discussion.

Déclaration de Politique Étrangère

présentée par

**Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre,
Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et
de la Coopération à la Chambre des Députés, le 27 février 1997**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cette année sera pour notre pays une année européenne par excellence. Non seulement nous aurons, à partir du 1^{er} juillet, à assumer la Présidence de l'Union européenne, mais 1997 sera sans aucun doute une année charnière pour le développement futur de la construction européenne. Quarante ans après la signature des Traités de Rome, l'Union fait face à des échéances capitales.

Jamais auparavant l'engrenage des choix et des décisions à prendre n'a été aussi serré. La dynamique lancée par les pères fondateurs s'est accélérée ces dernières années. De ce fait le calendrier politique n'est pas seulement extrêmement chargé mais traduit également cette urgence d'agir que l'évolution de l'histoire nous impose.

Je n'ai guère le temps de dresser aujourd'hui le bilan de ces quatre décennies d'intégration. Et pourtant il serait essentiel de le faire. Des inquiétudes latentes ont fait surface. Les citoyens nous interrogent sur les finalités de l'œuvre auquel le Luxembourg a pleinement participé. L'engagement pour l'Europe qui allait de soi il y a quelques années encore a besoin d'explications et de débat.

Des avancées très importantes ont été réalisées ces dernières années. Le marché unique, le Traité de Maastricht et la préparation de l'Union monétaire tout comme les élargissements successifs sont des réalisations considérables. L'Europe à douze ou à quinze n'a pas été condamnée à l'inertie ou au blocage, comme certains veulent le faire croire. Trop souvent nous oublions que par le passé les grands succès ont été obtenus patiemment. La machine s'est souvenue grippée, mais elle est repartie à chaque fois.

Faut-il rappeler à ceux qui continuent à rêver du prétendu âge d'or d'une Communauté à six, que celle-ci a traversé les pires crises et des blocages pénibles. L'Union dans sa forme actuelle est le résultat d'une longue série de négocia-

tions ponctuées d'échecs, mais poursuivies dans la durée avec une incroyable persévérance. La construction européenne reste comme par le passé un chantier qui ne sera pas achevé de sitôt.

Le Luxembourg s'est beaucoup investi dans cette entreprise. Nos efforts ont souvent été couronnés de succès. D'autre part, l'Europe a largement contribué à la prospérité qui est aujourd'hui la nôtre. Elle nous a procuré un rôle dans une communauté internationale qui auparavant ne faisait que peu de cas de ses plus petits membres.

L'Europe: un débat ouvert

C'est pourquoi notre pays a pu connaître un consensus large et solide sur les valeurs et les objectifs de la construction européenne. Cet atout, il faut le préserver, non seulement parce que la Présidence est devenue une tâche des plus difficiles, mais surtout parce que les questions à l'ordre du jour européen nous concernent pleinement et directement. C'est dans cette optique que je souhaite que le débat sur l'avenir de l'Europe et sur la place de notre pays au sein de cette Europe soit le plus ouvert. Il faut que tout le pays y soit associé. Le citoyen a le droit et le devoir de pénétrer sur le chantier de la construction européenne.

Nous devons permettre à notre opinion publique de mieux appréhender la construction européenne dans sa globalité. D'où l'importance de rapprocher la construction européenne des citoyens, de leurs préoccupations majeures, de leurs inquiétudes, mais aussi de leurs espoirs.

Le projet européen reste plein de vitalité. Ceux qui essaient de faire de l'Europe le bouc émissaire des difficultés réelles auxquelles nos pays sont confrontés se trompent ou cherchent à tromper leur monde. Ne soyons pas dupes. Aucun de nos pays ne peut faire face isolément à la mondialisation qui est devenue la donnée fondamentale de

notre temps. Une Europe qui agit ne sortira pas perdante des grandes transformations en cours. Les valeurs que nous représentons et que nous défendons ont une force d'attraction énorme. La démocratie, le respect de la personne humaine, l'économie sociale de marché mais aussi notre capacité de résoudre nos problèmes par la négociation et la recherche du compromis sont autant d'atouts mobilisateurs.

Nous, les quinze pays de l'Union, devons montrer aujourd'hui que l'Europe ne se condamne pas au déclin mais qu'elle conserve, quarante ans après la création de la Communauté économique européenne, les ressorts nécessaires pour prendre son destin à bras le corps.

Les défis de 1997

1. La Conférence intergouvernementale devra assurer l'approfondissement que le nouvel élargissement nécessite. Nous devons absolument respecter le délai fixé par les Conseils européens de Florence et de Dublin. À Amsterdam nous devons donner la preuve de notre capacité de nous entendre sur des compromis de progrès.
2. Le dernier Conseil européen de Dublin a montré que le cap vers une monnaie européenne stable et forte est invariablement pris.
3. La lutte pour l'emploi doit rester la priorité, car le chômage est en train de devenir un mal qui ronge les sociétés européennes. Des réformes sont nécessaires. Si elles sont d'abord du ressort des gouvernements nationaux, l'Europe a son rôle à jouer. Le Pacte de confiance pour l'emploi proposé par la Commission offre sans aucun doute un cadre approprié.
4. L'élargissement est inscrit depuis ses débuts dans le processus de la construction européenne. Après quatre négociations d'adhésion, celle à venir sera sûrement la plus difficile, car le nombre de pays candidats est considérable. Sa portée histo-

rique est d'autant plus déterminante pour notre continent. C'est pour cette raison que l'élargissement ne doit pas devenir synonyme d'affaiblissement ou de dilution.

5. La réforme de certaines politiques tout comme l'adoption d'un nouveau cadre financier en 1999 font partie de cette approche globale appelée «agenda 2000» que la Commission est en train de préparer et que la future Présidence luxembourgeoise devra mettre en route.
6. À côté de ces échéances qui concernent plus directement son propre devenir, l'Europe doit assumer pleinement son rôle international. L'Union européenne est engagée dans un nombre impressionnant de dialogues et de coopérations spécifiques qui doivent être gérés par la Présidence. Que ce soit au Moyen-Orient, en ex-Yougoslavie ou en Afrique, la contribution de l'Union aux processus de paix est indispensable. Elle est devenue un partenaire respecté et écouté dans les règlements de conflits. L'élargissement de l'OTAN tout comme nos relations avec les États-Unis, la Russie, la Chine et la Turquie sont des éléments essentiels pour la stabilité et la sécurité internationale.

Cette énumération non exhaustive illustre que cette année est sûrement une des plus décisives pour l'avenir de la construction européenne. L'ampleur et la nature de l'ordre du jour européen et international exigeront sûrement de notre Présidence un engagement sans faille.

1. La conférence intergouvernementale

Sur la base du travail préparatoire accompli par l'Italie, la Présidence irlandaise a pleinement rempli le mandat qui lui avait été donné par le Conseil européen de Florence. À Dublin, le Conseil européen a pu prendre connaissance d'un projet de texte qui, s'il n'est pas complet, couvre néanmoins une bonne partie des questions évoquées à la Conférence intergouvernementale.

Il s'agit d'un texte réaliste qui ne manque pourtant pas d'ambition. Il faut que la Conférence entre maintenant dans sa vraie phase de négociation. La tâche assignée à la Présidence néerlandaise n'est sûrement pas facile. Les trois pays du Benelux qui ont jusqu'à présent coordonné leurs positions, poursuivent dans cette phase finale leur coopération. Je le répète, le calendrier extrêmement chargé nous impose

d'aboutir invariablement en juin, au Conseil européen d'Amsterdam. Les travaux de la CIG, si j'y inclus la phase préparatoire du groupe de réflexion, auront alors duré près de deux ans.

À force d'exacerber des antagonismes qui n'ont jamais existé, on n'aboutira pas au «résultat équilibré» souhaité par le Conseil de Dublin. L'élargissement ne se réalisera pas si certains États ont le sentiment qu'ils doivent en supporter à eux seuls le prix. N'oublions pas la leçon des ratifications difficiles du traité de Maastricht. Nos opinions publiques sont devenues plus exigeantes et parfois, il faut l'admettre, plus méfiantes. Le Luxembourg est fermement attaché à un résultat ambitieux à la hauteur des grands objectifs que l'Union s'est fixés. De la même manière nous voulons un résultat équilibré respectueux des grands principes de solidarité et d'égalité qui ont contribué au succès de tout le projet européen.

Dans cette optique, il s'agit d'abord de consolider dans le traité les grands principes qui font la force du modèle démocratique. La logique de l'élargissement n'est pas seulement économique. Elle est d'abord politique, d'où la nécessité de renforcer les fondements mêmes de notre Union: à savoir son attachement inébranlable aux droits fondamentaux, à la non-discrimination et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il ne s'agit certainement pas de principes abstraits, mais de réalités juridiques concrètes qui devront inspirer et guider dans l'avenir toute l'action de l'Union. Dans cet esprit, l'Union doit s'engager activement dans la lutte contre toute forme de racisme et de xénophobie. L'année 1997 a été proclamée par l'Union Année européenne contre le racisme. Notre pays y participera activement.

Il s'agit de défendre une certaine culture politique européenne, celle de l'état de droit, du respect des minorités, de la tolérance. Il faut l'ancrer solidement. C'est pour cette raison que le Traité doit prévoir des mesures à prendre en cas de violation grave et persistante par un État membre des principes démocratiques sur lesquels l'Union est fondée.

L'emploi est sûrement la question à laquelle beaucoup d'Européens vont mesurer le résultat de la CIG. Il est vrai qu'aucun article de traité, aussi ambitieux qu'il puisse être, ne créera à lui seul des emplois. Mais faut-il rappeler que d'après l'article 2 du Traité, la Communauté a pour mission de promouvoir «un niveau d'emploi et de protection sociale élevé»?

Certes, les politiques nationales en matière d'emploi ne peuvent pas être remplacées par une politique européenne. Mais comment expliquer à nos citoyens pour qui le chômage est la première préoccupation que l'Europe peut s'occuper de presque tout, sauf du problème de l'emploi? La crédibilité de la construction européenne en dépend largement, même s'il ne faut pas créer de fausses illusions. Une coopération accrue, une meilleure coordination des politiques, une prise en compte adéquate et cohérente des répercussions sur l'emploi sont autant de «plus-values» que l'Europe peut apporter dans la lutte contre le chômage. Les hommes ne sont-ils pas la ressource la plus précieuse dont nos pays disposent? À cet égard le chômage est sans aucun doute un terrible gaspillage.

Nous devons également constater avec regret que l'Europe sociale se trouve pratiquement à l'arrêt. Il faut d'abord réintégrer le Protocole social dans le Traité en étendant ainsi son contenu à tous les États membres. L'intégration européenne ne doit pas être perçue comme un terrain facile pour le dumping social ou une flexibilité du marché du travail comprise comme un démantèlement de tous les acquis sociaux.

Certes, des adaptations sont inévitables, mais le progrès social n'est pas incompatible avec une économie compétitive, bien au contraire. Il s'agit aujourd'hui d'assurer la cohésion de nos sociétés, de lutter contre les exclusions, de garantir l'égalité des chances.

La politique sociale ne doit donc pas être le parent pauvre d'une Europe qui a besoin du large soutien de ses citoyens.

L'environnement, la santé et la protection de la santé sont à leur tour des domaines qui nécessitent une action résolue de l'Union.

L'agenda de la vie communautaire a été dominé ces derniers mois par la maladie de la «vache folle». La Communauté a été parfois présentée dans cette affaire importante, notamment du point de vue de la santé publique, largement à tort comme la principale responsable. Certaines carences ne peuvent être ignorées. Des calculs économiques ont par trop prévalu sur l'obligation de protéger la santé. Un manque de transparence dans les procédures me semble évident. Il ne peut y avoir un bon fonctionnement du marché sans règles. La déréglementation tous azimuts préconisée par certains est à l'origine de ce problème.

Les préoccupations de santé publique, la protection du consommateur doivent être mieux ancrées dans les textes. La foi aveugle dans les marchés peut s'avérer extrêmement coûteuse.

Le Luxembourg attachera une grande importance à une meilleure prise en compte dans les traités des objectifs en matière d'environnement et de santé. À cet égard nous soutenons l'inscription du développement durable au nombre des objectifs de l'Union. De même faudra-t-il mieux intégrer les exigences de la protection de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques communautaires.

Si le Luxembourg a toujours été en faveur d'une libéralisation des services que nous avons d'ailleurs pratiquée dans de nombreux secteurs avant tous les autres, nous sommes également attachés au principe du service universel. Il existe des obligations de service publique que les seules forces de marché n'assureront pas automatiquement.

À l'âge de la société de l'information chaque citoyen où qu'il vive doit avoir accès aux services et prestations essentiels à un prix abordable.

La création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice est sûrement un des objectifs majeurs de la CIG. La libre circulation et l'abolition des frontières qui sont des réalisations de première importance nécessitent des instruments plus efficaces à la fois en ce qui concerne le contrôle des frontières extérieures de l'Union comme en matière de lutte contre la criminalité.

La sécurité reste une préoccupation majeure des citoyens européens. Elle est d'ailleurs un droit que nos États doivent garantir à leurs citoyens. Ils ne peuvent plus le faire isolément. Les dispositions actuelles du troisième pilier sont insuffisantes par rapport aux enjeux et à l'urgence d'agir efficacement en commun.

Le Luxembourg soutient, notamment en accord avec ses partenaires du Benelux, une communautarisation de tout ce qui relève de la libre circulation. L'intégration progressive de la coopération Schengen dans le giron communautaire devrait être envisagée. Notre pays se prononce en faveur d'une coopération plus systématique dans le domaine de la lutte contre la grande criminalité et le terrorisme qui ont de plus en plus des ramifications internationales. Nous sommes sûrement favorables à un renforcement de la coopération policière et judiciaire à condition que les cadres en soient clairement définis.

Comme le relève à juste titre le document élaboré par la Présidence irlandaise, «une des principales priorités de la conférence doit être de rendre l'action extérieure de l'Union plus cohérente, plus efficace et plus visible». Le Luxembourg adhère pleinement à cet objectif. Nous avons fait des propositions concrètes dans le mémorandum des pays du Benelux: un rôle plus important pour la Commission en association avec la Présidence, le renforcement du rôle du Secrétaire général du Conseil et de ses services, notamment par la création d'une cellule d'analyse et de planification, la possibilité de recourir à des envoyés spéciaux chargés d'une mission particulière et surtout l'abandon progressif du principe de l'unanimité.

Ces propositions qui sont partagées par une très grande majorité d'États membres répondent au besoin de continuité, d'efficacité et de visibilité. Elles assurent également une meilleure cohérence de l'action extérieure de l'Union. La conférence a fait des progrès en ce sens et je suis convaincu que nous sommes proches d'un résultat. Nous insistons également beaucoup sur la nécessité d'une représentation plus efficace de la Communauté au sein des organisations économiques internationales telle que l'OMC. Il faut pour cette raison étendre la compétence extérieure de la Communauté en modifiant l'article 113.

La CIG a reçu la mission de par le traité sur l'Union européenne de se pencher sur le volet sécurité et défense. Un consensus se dessine sur certains points importants tels que l'inscription des missions de Petersberg dans le traité. Il s'agit là essentiellement des missions humanitaires et d'évacuation, des missions de maintien et de rétablissement de la paix et de gestion de crises internationales impliquant le recours à des moyens militaires.

La redéfinition des relations entre l'UEO et l'Union européenne en vue de la mise en place d'une politique commune de défense est également nécessaire. L'intégration de l'UEO dans l'Union devrait se faire par étapes, selon un calendrier fixé dans le Traité. Des travaux importants sont en cours au sein de l'UEO pour en faire un instrument opérationnel au service des objectifs définis par l'Union européenne. La perspective d'une défense commune européenne doit être située dans le contexte plus général de l'évolution au sein de l'Alliance atlantique. La réunion ministérielle de juin dernier à Berlin a apporté des clarifications importantes. Il est acquis que dans ce

domaine l'unanimité devra rester la règle. Si des coopérations renforcées ponctuelles peuvent être envisagées, chaque État devra rester libre de participer ou non à une opération militaire sans que cela remette en cause la solidarité politique de toute l'Union.

J'aborderai en dernier lieu les questions institutionnelles à l'ordre du jour de la Conférence. Le Luxembourg participe activement aux réflexions en cours sur ce volet. La Présidence irlandaise s'est abstenue de faire des propositions de texte et il faut savoir, qu'à part certaines déclarations générales, peu de propositions concrètes ont été tabulées jusqu'à présent.

Le Luxembourg est favorable à certains ajustements institutionnels à condition qu'il y ait des avancées ailleurs et que, dans la mesure où ils sont liés à l'élargissement, ils soient connectés à celui-ci.

Nous soutenons l'extension du vote à la majorité qualifiée dans certains domaines. Il faut savoir que la majorité qualifiée est déjà aujourd'hui la règle normale pour la prise de décision dans la plupart des secteurs. Les questions constitutionnelles, l'adhésion de nouveaux membres, les ressources propres, les questions fiscales, les prélèvements sociaux, la sécurité et la défense devront obligatoirement être régis par l'unanimité. Ces problèmes touchent au cœur même de la souveraineté de nos États et aux droits de nos Parlements.

La démocratisation du processus décisionnel peut être renforcée. En effet, la procédure de codécision du Parlement européen, qui pourrait être simplifiée, devrait devenir la règle là où le Conseil adopte à la majorité qualifiée des actes à caractère législatif.

Il faudra d'autre part renforcer tous les instruments de lutte contre la fraude. Le rôle de la Cour de Justice ne devra en rien être réduit. Il devra en revanche être étendu aux domaines du troisième pilier pour assurer à la fois un meilleur contrôle juridictionnel et une protection accrue des droits des citoyens.

L'implication des Parlements nationaux devra être mieux assurée. Notre Chambre y est sensible. Des progrès concrets en matière d'information, de documentation, de débat ont été faits ces dernières années. Il faut sans aucun doute poursuivre sur cette voie. La Chambre doit être équipée pour pouvoir exercer pleinement son contrôle. Elle doit pouvoir se prononcer sur les propositions de la Commission avant que les décisions ne soient prises.

Faut-il pour cela une nouvelle institution composée des parlementaires nationaux? Je ne le pense pas. Ne compliquons pas davantage les procédures décisionnelles. L'organe existant, la COSAC permet aux Parlements nationaux d'avoir un échange de vues régulier sur les grands dossiers européens. Ses avis doivent être davantage pris en compte, notamment dans les domaines où le Parlement européen ne dispose pas de pouvoirs importants, comme par exemple en matière de coopération judiciaire et policière.

En ce qui concerne la Commission, nous n'acceptons pas une diminution de ses prérogatives. Son droit d'initiative exclusif dans le premier pilier doit être maintenu. Elle doit être mieux associée aux activités en matière de PESC et du troisième pilier.

La réduction du nombre de Commissaires qui semble être pour certains pays une question centrale est un faux problème. Le principe que chaque État membre désigne un membre de la Commission est défendu par une majorité de pays au sein de la Conférence. Le Luxembourg y reste fermement attaché parce qu'il veut que la légitimité de la Commission reste forte. Une Commission réduite à une dizaine de membres, comme certains le proposent, ressemblerait plus à un secrétariat général amélioré qu'à une institution qui doit donner les impulsions et prendre des initiatives.

La Commission doit veiller à l'intérêt général de l'Union et donc être capable de comprendre toutes les sensibilités des composantes de l'Union. La diversité croissante, suite à l'élargissement, ne va pas lui faciliter la tâche, d'autant plus que les membres de la Commission devraient être davantage sur le terrain et à l'écoute des citoyens.

Nous rejetons l'idée d'une Commission réduite qui deviendra plus technocratique et ne réussira pas de dissiper le sentiment de méfiance qu'une large partie de l'opinion publique exprime à l'égard de la construction européenne.

Nous voulons une Commission forte, collégiale et politique dont la représentativité ne sera mise en doute par aucun État membre. Nous préconisons, comme le fait la Commission elle-même, une réforme profonde pour moderniser son fonctionnement et améliorer son action. Une plus grande efficacité peut être obtenue grâce à une meilleure organisation et une gestion plus rigoureuse.

La repondération des voix est un autre faux problème soulevé par certains.

Ceux qui réclament haut et fort une telle repondération n'ont encore présenté aucune proposition précise. Le Luxembourg s'est rallié à la formule d'une double clé, c'est-à-dire dans une Communauté élargie une majorité des voix doit aussi correspondre à une majorité de la population.

La demande d'une repondération procède à la fois d'une analyse erronée et d'une crainte injustifiée, même en vue de l'élargissement. Il n'y a pas d'intérêts qui se définissent selon une ligne de partage entre grands et petits États membres, tout comme il n'y a pas de velléité des petits États membres de mettre en minorité les plus grands. L'Union européenne deviendra sûrement plus diverse. Il faudra donc tenir compte de ce fait, notamment en mettant en œuvre de façon appropriée le principe de subsidiarité.

La flexibilité dans l'intégration ou la possibilité donnée à un groupe d'États de mettre en œuvre des coopérations renforcées est également un moyen pour assurer que la diversité ne se transforme en inertie.

Il s'agit là d'un des aspects les plus originaux et des plus complexes de la Conférence. Et pourtant l'idée n'est pas nouvelle. Depuis ses origines, la construction européenne a pratiqué la différenciation.

Pour éviter que des coopérations renforcées ne se développent, à l'instar de Schengen, en dehors du traité, il faut créer une nouvelle base juridique. Si nous en acceptons le principe, nous exigeons que la coopération renforcée soit soumise à des conditions très strictes. Il faut éviter de créer de nouvelles distorsions, notamment au niveau du fonctionnement du marché intérieur. Il faut préserver les règles institutionnelles ainsi que la cohésion et la solidarité de l'Union.

Plusieurs propositions ont été faites qui en général prennent en compte ces préalables. La flexibilité dans le premier pilier qui connaît déjà au moins deux coopérations renforcées – l'UEM et la politique sociale – ne pourra s'appliquer que de façon extrêmement limitée. En revanche les deuxième et troisième piliers offrent sûrement plus de possibilités. Il faudra établir des principes fondamentaux tels que la compatibilité avec les objectifs du traité, le respect du cadre institutionnel unique, la préservation de l'acquis communautaire et l'ouverture permanente aux États non participants.

La flexibilité n'est pas une panacée. Elle doit pouvoir éviter des blocages

pernicieux sans pour autant affaiblir la volonté de rechercher des solutions communes et d'élaborer des compromis. En ce sens elle ne peut être qu'une solution de dernier ressort. La participation de la Commission, notamment en ce qui concerne son droit d'initiative et son rôle de gardienne du *Traité*, doit être pleinement garantie.

Ce tableau de l'état actuel des discussions de la Conférence intergouvernementale que j'ai tenu à vous dresser, montre que sur certains points des compromis se dessinent, sur d'autres un travail systématique doit être accompli pendant les prochains mois. Nous devons absolument passer à la vitesse supérieure et veiller à ce que le résultat atteint à Amsterdam reflète la volonté politique commune dont nous avons absolument besoin pour affronter les échéances suivantes.

2. L'Union économique et monétaire

L'UEM est sans aucun doute une entreprise qui n'a pas de pareil dans l'histoire économique. Elle représentera un saut qualitatif d'une importance inégalée. La préparation de cette échéance capitale est en bonne route, le dernier Conseil européen de Dublin ayant résolu les problèmes techniques.

Le Gouvernement a lancé une série d'initiatives pour préparer l'introduction de l'euro dans notre pays. Les Luxembourgeois sont pour une large majorité favorables à la monnaie européenne. Il faut néanmoins leur permettre de se familiariser avec ce changement de taille.

Le projet de la monnaie européenne est irréversiblement enclenché. Les marchés financiers internationaux lui accordent toute la crédibilité.

La Présidence luxembourgeoise devra gérer un calendrier de l'UEM chargé et tendu. Elle devra achever les préparatifs et assurer un pilotage exemplaire vers les décisions finales qui seront prises au printemps de l'année prochaine. Faut-il rappeler que l'Union économique et monétaire est un système ouvert, même si la participation à la troisième phase est soumise au respect des critères prévus par le *Traité*.

Aucun pays ne sera définitivement exclu. Il s'agit en fait d'un processus qui à la fin doit englober tous les États membres de l'Union. Tous ont intérêt à ce que le projet réussisse et qu'il crée en Europe un pôle de stabilité qui entraînera progressivement tous ceux qui n'ont pas voulu ou pu y adhérer dès 1999. La stabilité monétaire est une condition pour le bon fonctionnement

du marché intérieur. Une monnaie forte et stable signifie des taux d'intérêt bas dont l'économie européenne a besoin pour relancer l'investissement, accélérer sa modernisation, retrouver la croissance et créer des emplois.

La stabilité de l'euro est finalement une condition préalable à un rééquilibrage monétaire à l'échelle mondiale. Un euro fort permettra de mieux limiter la spéculation et les fluctuations de change qui pèsent sur l'économie réelle.

Dans une économie mondialisée, l'Europe doit retrouver sa compétitivité. Elle doit davantage investir dans la recherche et encourager l'esprit d'entreprise et d'innovation.

J'aimerais également dans ce contexte évoquer le problème de l'harmonisation fiscale que d'aucuns veulent mettre en rapport avec l'UEM. Le Traité n'établit pas un tel lien et tout rapprochement des fiscalités limité à un groupe d'État créerait sans aucun doute de nouvelles distorsions. Il serait par ailleurs absurde de limiter le débat sur la fiscalité à la seule question de la fiscalité sur l'épargne. Il faudra prendre en compte tous les aspects fiscaux si on veut évoluer à terme vers un système fiscal européen harmonisé. L'harmonisation fiscale ne peut pas non plus se limiter à la seule Europe communautaire tant que nous ne voulons pas mettre fin à la libre circulation des capitaux au niveau mondial. Tout doit être mis sur la table, sinon l'exercice n'a pas de sens et sera condamné à l'échec.

L'achèvement du marché intérieur reste pour cette raison une nécessité. Le Luxembourg suit avec intérêt la mise en œuvre du programme pluriannuel de la Commission pour les petites et moyennes entreprises.

Même si le dernier examen annuel que l'OCDE constate pour notre pays un contexte macroéconomique enviable, caractérisé par une croissance économique durable, un faible taux de chômage et des finances publiques excédentaires, l'Europe, dans son ensemble, a besoin d'une croissance économique plus forte pour réduire de façon significative le chômage. Le lancement réussi de la monnaie européenne pourra y contribuer. Il serait extrêmement périlleux de prendre une montée du chômage dans l'un ou l'autre pays comme prétexte pour reporter l'échéance de la monnaie unique. Il faut rétablir la confiance des opérateurs économiques et des consommateurs dans l'avenir. Aggraver l'incertitude provoquerait des turbulences susceptibles d'anéantir les efforts de redres-

sement économique qui ont été réalisés grâce à l'UEM.

Actuellement, la position concurrentielle de l'industrie européenne accuse des retards par rapport à ses principaux concurrents. C'est notamment le cas dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui sont au cœur de la société de l'information.

Le recours à des mesures protectionnistes ne permettrait sûrement pas de corriger cette faiblesse de la compétitivité de l'économie européenne. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Singapour a permis de consolider le système multilatéral et surtout d'obtenir une certaine ouverture, certes encore modeste, sur la question des normes sociales.

La crise sociale en Corée du Sud a montré que s'il y a une mondialisation de l'économie il y a également une mondialisation du social. Le thème de la cohésion sociale est omniprésent. La nécessaire libéralisation des échanges ne doit pas ignorer les droits sociaux, ni dans les pays industrialisés du Nord ni dans les pays du Sud.

3. L'élargissement: un rendez-vous historique

La question de l'élargissement deviendra plus que vraisemblablement le dossier le plus chaud de la Présidence luxembourgeoise. Une fois la Conférence intergouvernementale achevée, l'Union doit se préparer à ce rendez-vous historique.

L'ampleur du nombre des candidats potentiels est considérable. Onze États, représentant une centaine de millions d'habitants, ont présenté leur candidature. Pour la plupart d'entre eux, leur niveau de richesse est largement en dessous de la moyenne communautaire. Leurs économies sont toujours engagées dans un processus de restructuration et d'adaptation, même si des progrès remarquables ont été réalisés dans plusieurs d'entre eux.

L'élargissement a plusieurs facettes qui toutes doivent être prises en compte: il est politique, car ces pays recherchent un nouveau cadre pour leur sécurité. Il est économique puisqu'ils veulent achever leur pleine intégration dans le grand marché européen. Il est culturel parce qu'ils veulent retrouver cette Europe démocratique dont ils ont été artificiellement coupés pendant près d'un demi-siècle.

Si la construction européenne a été, comme l'a écrit Jean Monnet, une solution originale pour imaginer la paix après les destructions terribles de la Deuxième Guerre mondiale, l'élargissement vise le même objectif après l'effondrement du rideau de fer.

Mais l'élargissement ne doit pas devenir, comme l'a exprimé le Président Mitterrand dans son discours de Luxembourg, une double fuite en avant, géographique et institutionnelle. Il faudra à tout prix réussir cette vaste entreprise. Il est pour cette raison capitale de se doter d'une bonne méthode partagée par tous, y compris les pays candidats. Il ne sert à rien de fixer arbitrairement des dates ou de faire de la surenchère à ce sujet: La perspective d'adhésion existe pour tous les pays candidats. Il s'agit, à travers, les négociations, d'en définir les modalités qui prennent en compte les réalités concrètes de ces pays.

4. L'impact économique de l'élargissement

Les futures adhésions doivent être menées de telle manière qu'elles soient supportables à la fois pour l'Union et pour les pays qui en deviendront membres. Les ajustements que nécessitent la reprise de l'acquis seront considérables. Il faut que les pays puissent les mettre en œuvre sans provoquer une réaction de rejet par une majorité de leurs populations. Dans cette optique, la Présidence luxembourgeoise veut également développer avec les pays candidats un dialogue en matière sociale.

Les rythmes d'adhésion ne pourront vraisemblablement pas être les mêmes. Les pays qui auront besoin de plus de temps – je rappelle que les négociations avec le Portugal et l'Espagne avaient duré 7 ans – devront être soutenus dans leur effort d'ajustement afin qu'ils n'aient pas l'impression qu'ils sont exclus. Il faut ainsi leur faciliter le rattrapage.

Dès que la CIG aura été conclue, la Commission transmettra au Conseil les 10 avis pour les pays d'Europe centrale et orientale, les pays baltes et la Slovaquie ainsi que trois autres documents:

- une étude d'incidence qui évaluera les effets de l'élargissement sur les politiques communautaires, notamment sur la politique agricole commune et les politiques structurelles,
- une étude sur le cadre financier à partir de 1999 qui devra tenir compte de l'élargissement et des besoins nouveaux qu'il va engendrer. Rappels à cet égard que le PNB des 10 pays

candidats (excepté Chypre) atteint 3,5% du PNB des États membres, soit trois quarts du PNB des Pays-Bas. Le PNB du Luxembourg est égal aux PNB réunis des pays baltes qui comptent presque vingt fois plus d'habitants et atteint 50% du PNB de la Roumanie, pays de 20 millions d'habitants,

– enfin, une étude d'évaluation globale qui analysera l'impact politique et économique sur le fonctionnement de l'Union.

Il appartiendra à la Présidence luxembourgeoise de procéder à une instruction objective, non discriminatoire et transparente de ces documents afin de mettre en mesure le Conseil Européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre 1997 de lancer le processus d'élargissement.

5. Une nouvelle architecture de sécurité

Des développements importants interviendront également cette année dans la mise en place d'une nouvelle architecture de sécurité en Europe.

En juillet prochain aura lieu à Madrid une réunion au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Alliance Atlantique qui aura pour objet de lancer des négociations d'adhésion à plusieurs pays d'Europe Centrale. Selon toute vraisemblance, ces négociations pourront déjà être menées à terme en décembre 1997.

Cette ouverture de l'OTAN fait partie d'un processus d'intégration plus large qui demande que l'OTAN reste une organisation ouverte et qui implique, dans un premier stade, le renforcement de la coopération avec tous les autres partenaires, notamment à travers le Partenariat pour la paix.

L'intensification de la coopération entre l'OTAN et la Russie revêt à cet égard une importance toute particulière. Un dialogue positif vient de commencer ayant comme objectif la mise au point d'une charte de sécurité comportant en particulier la création d'un mécanisme de consultation permanent.

L'OTAN est, de même, décidée à améliorer ses relations avec l'Ukraine.

Lors du prochain Sommet, l'OTAN se propose aussi d'adopter une nouvelle structure de commandement permettant une pleine participation de tous les Alliés et de faire progresser sa capacité de mener à bien des opérations comme celle en Bosnie.

Cette question intéresse plus directement les partenaires européens sou-

cieux de faire progresser l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN et de préparer la conduite d'opérations auxquelles les États-Unis ne souhaiteraient pas participer et qui seraient dirigées par l'UEO en ayant recours, le cas échéant, aux moyens de l'OTAN.

La nouvelle sécurité en Europe – la sécurité démocratique définie par le Conseil de l'Europe – est fondée sur des valeurs communes, celles de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Le sentiment de sécurité est finalement le résultat de la confiance qu'ont entre eux les Gouvernements et les sociétés civiles.

L'action de l'OTAN est donc complétée très utilement par des liens politiques, économiques, commerciaux et culturels tissés entre l'UE et ses États membres avec tous les États de l'Europe centrale et orientale, avec la Russie et l'Ukraine. Elle est complétée par les efforts déployés par d'autres organisations européennes, y compris le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

6. Relations transatlantiques

À propos de tous les grands problèmes internationaux une concertation étroite entre l'Union européenne et les États-Unis reste essentielle. Une politique similaire est à mener à l'égard du Canada.

Dans le cadre du dialogue transatlantique nous nous sommes dotés des instruments nécessaires pour nous consulter et pour travailler ensemble dans un grand nombre de domaines.

La présidence luxembourgeoise s'emploiera, ensemble avec la Commission européenne, à franchir de nouvelles étapes dans la réalisation des plans d'action convenus.

Les divergences ponctuelles que nous pouvons avoir avec les États-Unis p.ex. en matière d'application extraterritoriale de la législation, doivent être résolues par la discussion ou par le recours aux instruments prévus à cet effet. Elles ne sauraient mettre en cause notre solidarité fondamentale.

La semaine passée, j'ai eu l'occasion de rencontrer à Bruxelles, avec nos partenaires de l'Otan, le nouveau Secrétaire d'État américain, Mme Madeleine Albright. J'en ai tiré la conviction que nos relations transatlantiques vont connaître un nouveau dynamisme. L'Europe et les États-Unis ont besoin l'un de l'autre dans un monde qui connaît de nombreux foyers d'instabilité. Ils ont intérêt à coopérer étroite-

ment pour faire avancer la cause de la démocratie et des droits de l'homme, pour mettre en place un système commercial mondial libre et agréé.

En réunissant leurs ressources et leur imagination, ils peuvent faire avancer la paix et la réconciliation qu'il s'agisse de l'Ex-Yougoslavie, du Moyen-Orient, de l'Afrique ou de Chypre.

Les problèmes urgents de la PESC

Parmi les dossiers prioritaires de la PESC nous devons suivre avec une attention particulière ceux qui concernent l'environnement géographique et économique immédiat de l'UE.

– Ex-Yougoslavie –

Les manifestations massives et quotidiennes dans les rues de Belgrade ont plongé la Serbie dans une crise politique et économique d'une gravité sans précédent.

La validation, tardive, il est vrai, de tous les résultats électoraux municipaux et notamment ceux de Belgrade constitue un premier pas vers une solution du problème.

Il importe maintenant que le Gouvernement du Président Milosevic s'engage résolument vers la démocratisation de la société à commencer par la création de médias libres dans tous les pays.

Je ne peux que souhaiter que les élections qui doivent se tenir cette année dans toute la région – tant en Croatie, y compris en Slavonie Orientale qu'en République fédérale de Yougoslavie et en Bosnie – se traduisent par la création de systèmes politiques véritablement démocratiques. Une telle évolution ne manquera pas de créer un environnement favorable pour le succès définitif des accords de paix en Bosnie et des efforts de reconstruction.

Le gouvernement luxembourgeois, pour sa part, est résolu à poursuivre son engagement en Ex-Yougoslavie. Nous continuerons à participer aux Forces de l'OTAN (SFOR). Nous soutenons de manière substantielle les efforts humanitaires, de reconstruction et de coopération au développement. Nous consentons un effort spécifique pour la promotion de médias indépendants en Ex-Yougoslavie. Nous allons participer à l'observation des élections municipales en Bosnie. Nous serons représentés, en vue de notre Présidence, dans l'équipe de Carl Bildt et au sein de la Mission des Moniteurs Européens (ECMM).

– Moyen-Orient –

Au mois de janvier dernier, j'ai effectué un voyage dans six pays du Moyen-Orient. J'ai ainsi eu le privilège d'être en contact étroit avec les principaux responsables lors de la dernière étape de négociations précédant la signature de l'Accord sur Hébron. J'ai pu rendre compte à la Chambre des conclusions que j'ai tirées de ce voyage.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la relance du processus de paix. Il importe maintenant que les accords signés soient mis en œuvre. Il importe aussi qu'Israéliens et Palestiniens se retrouvent bientôt à la table des négociations pour préparer le statut définitif pour les territoires palestiniens. La création d'une paix définitive et globale dans toute la région exige aussi le redémarrage des négociations entre Israël, la Syrie et le Liban sur base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Lors du Conseil Européen de Florence et de Dublin, l'Union Européenne a montré qu'elle est déterminée à accompagner et à faciliter ce processus, y compris à travers l'action de son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Moratinos. En très peu de temps, celui-ci a su faire preuve de sa compétence et de son habileté. La voie tracée par le Conseil européen sera également celle que suivra la future présidence luxembourgeoise.

Au cours de mon voyage, j'ai pu me rendre compte de la situation économique et sociale précaire des Palestiniens, durement frappés par la fermeture des frontières par Israël. L'UE est résolue à coopérer avec les Israéliens et les Palestiniens afin de trouver une solution à ce problème. Elle reste le premier donateur et le plus important acteur économique dans cette région.

À la même occasion, j'ai également visité deux projets importants que nous soutenons à Gaza: l'un concerne la construction d'un hôpital, en coopération avec l'UNRWA, l'autre une ferme-pilote, réalisée en coopération avec les Palestiniens, Israël et le Maroc. J'ai pu être persuadé de la qualité de ces projets. Face aux besoins constatés, le Gouvernement poursuivra cette action de coopération au développement.

L'évolution positive au Moyen-Orient est aussi de nature à faciliter le renforcement de la coopération entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens dans le cadre de la Conférence de Barcelone. Une nouvelle impulsion devrait donc être donnée à ce partenariat euro-méditerranéen lors de la réunion ministérielle qui doit se tenir à Malte en avril prochain.

– Chypre –

Six mois après la conclusion de la Conférence intergouvernementale, les négociations d'adhésion avec Chypre doivent commencer. Comme cette adhésion doit bénéficier à l'ensemble de l'île, une occasion nouvelle pourrait se présenter cette année pour trouver un règlement politique à une île restée divisée depuis 1974.

Des contacts préparatoires, puis des négociations doivent avoir lieu au cours des mois à venir sous l'égide des Nations Unies et sur base de l'ensemble des idées avancées par le Secrétaire général de l'ONU. L'UE est disposée à coopérer étroitement avec l'ONU et les États-Unis notamment afin de faciliter la recherche d'un tel règlement.

L'attitude de la Turquie, dont les troupes restent stationnées à Chypre, n'est pas à sous-estimer dans cette question.

– Turquie –

Le gouvernement salue la volonté du gouvernement turc de se rapprocher de l'Europe. Il ne saurait toutefois admettre un lien entre l'élargissement de l'UE et celui de l'OTAN. Les demandes d'adhésion à l'UE sont à traiter selon les règles applicables au sein de l'Union. Parmi ces règles la conditionnalité politique revêt une place importante.

La situation des droits de l'homme en Turquie, le traitement de la minorité kurde, l'attitude par rapport à Chypre et le différend gréco-turc à propos de la mer d'Égée affectent les relations entre la Turquie et l'Europe. Depuis l'avis de la Commission de 1989 sur la demande d'adhésion de la Turquie, il n'y a pas eu de progrès notables dans tous ces domaines. La demande d'adhésion de la Turquie ne saurait dans ces conditions être remise sur le métier. L'accord d'association et l'union douanière récemment conclue révèlent par ailleurs des potentialités de coopération qui sont loin d'être épuisées.

– Région des Grands Lacs –

Nous restons préoccupés par la situation politique et humanitaire dans la région des Grands Lacs et notamment par celle qui prévaut au Burundi et au Zaïre. Le Zaïre est déchiré par une guerre civile qui déstabilise toute la région. L'UE est engagée, en coopération avec l'ONU et l'OUA, à promouvoir une solution négociée et à engager un processus électoral et de démocratisation dans ce pays. Elle s'efforce de même d'aider à atténuer le sort des centaines de milliers de réfugiés et des personnes déplacées dans cette région.

– Chine –

La Chine a un rôle important à jouer dans les relations internationales au niveau à la fois régional et mondial. Je souhaite que nos relations avec ce grand pays continuent à se développer et s'améliorer.

Nous saluons les efforts de la Chine visant à restructurer son économie et à commencer à développer l'État de droit. Nous continuerons de soulever la question du respect des droits de l'homme et des minorités dans notre dialogue avec la Chine: Il est du devoir de tous les États, quelles que soient leur politique, leur tradition ou leur culture, de protéger tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Il importe que le passage historique de Hong-Kong sous souveraineté chinoise le 1^{er} juillet prochain, se déroule en douceur et dans le respect de l'accord sino-britannique de 1984, ainsi que du statut spécial et des droits démocratiques de ses citoyens.

– Droits de l'homme –

L'attachement du Luxembourg aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales reste un des axes prioritaires de la politique étrangère du Gouvernement.

C'est dans des situations de guerre, de guerre civile notamment, que sont commises les pires violations des droits de l'homme. Comment, dès lors, ne pas se réjouir de l'évolution de la situation en Tchétchénie où un accord a été conclu entre dirigeants tchétchènes et ceux de la Fédération russe, où les troupes russes ont été retirées et où des élections viennent d'avoir lieu dans des conditions de calme qui ont pu surprendre.

Mais comment ne pas déplorer et dénoncer en même temps les atteintes flagrantes aux droits de l'homme qui sont observées dans tant d'autres pays comme en Algérie, dans la région des Grands Lacs et en Asie notamment!

Nous menons dans ce domaine une action conjointe avec nos partenaires de l'Union Européenne. Les problèmes relatifs aux droits de l'homme dans toutes les parties du monde font l'objet d'un examen régulier au sein des instances de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). L'UE effectue des démarches, fait des déclarations, mène un dialogue critique avec des pays tiers sur cette question. L'effort de l'UE complète celui mené sur un plan bilatéral. L'UE est aussi un des acteurs majeurs à la 3^e Commission de

l'Assemblée générale de l'ONU et à la Commission des droits de l'homme.

Le Luxembourg a pris soin, au cours de la dernière Assemblée générale, d'accorder une attention spéciale à la question des droits des enfants et notamment à celle du travail forcé et de l'exploitation sexuelle des enfants. Les résolutions adoptées reflètent le succès de ces efforts.

Je rappelle aussi que le Luxembourg a introduit sa candidature à la Commission des droits de l'homme, dont nous pourrions devenir membre à part entière pour la première fois à partir de 1998.

Je tiens à rendre hommage à l'engagement et au dévouement de toutes les organisations non-gouvernementales actives dans ce domaine. Mon Ministère entretient un dialogue régulier avec ces organisations dont certaines fournissent un travail d'information et de recherche qui mérite l'estime de tous les groupes politiques.

- Commerce extérieur -

La Chambre ayant récemment mené un débat d'actualité sur la coopération, permettez-moi d'évoquer, pour terminer, notre politique de diversification économique et de promotion de notre commerce extérieur. Nous devons aider nos entreprises exportatrices à s'implanter sur les nouveaux marchés porteurs en Asie, en Amérique latine, mais aussi dans les pays d'Europe centrale, futurs membres de l'Union.

À l'heure de la mondialisation, il est nécessaire de faire le point sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Le déficit de notre balance commerciale qui a été de près de 51 milliards en 1995 et sera plus ou moins du même ordre en 1996 est un fait depuis le début des années soixante-dix. Les raisons sont connues. Notre économie est devenue depuis lors une économie de services, ce qui est illustré par le très large excédent de notre balance courante de plus de 93 mia et tout particulièrement par le solde positif de notre balance des services en forte augmentation: cet excédent est passé de 45 mia en 1993 à près de 79 mia en 1995.

Notre objectif est donc de stabiliser notre déficit commercial, voire de le réduire quelque peu. Le moyen pour y arriver est d'abord l'élargissement de notre palette de production et le renforcement d'une offre compétitive. Nos entreprises doivent en effet se mesurer sur les marchés extérieurs à des concurrents de plus en plus nombreux et performants. Pour cette raison, le Gouvernement a pris des mesures, notamment

fiscales, en faveur de la compétitivité des entreprises.

L'effort d'exporter ou de vendre sur des marchés plus difficiles ou plus lointains doit d'abord être engagé par l'entreprise elle-même. Cette décision est facilitée s'il existe des dispositifs permettant, d'une part, d'acquérir une meilleure connaissance de ces marchés, et d'autre part, de bénéficier d'un soutien dans la phase de démarrage. Le département du commerce extérieur dispose à cet égard de moyens financiers qui devraient être utilisés de manière plus systématique par les entreprises.

Il s'agit également de mieux valoriser nos ambassades, nos consulats, nos bureaux économiques, mais aussi notre vaste réseau de consuls honoraires et de conseillers du commerce extérieur qui pour la plupart sont très dévoués. L'année dernière une nouvelle Ambassade et deux nouveaux bureaux commerciaux ont été ouverts à Kuala Lumpur, à New Delhi et à Séoul. Des manifestations telles que les Journées de l'Exportation fournissent une bonne occasion pour approfondir la connaissance de certains marchés et pour permettre des échanges de vues sur les meilleures approches.

Je veux aussi rappeler l'importance d'instruments comme le Ducroire qui a été réformé récemment ou d'autres moyens d'intervention financière.

Nous constatons qu'un nombre croissant d'entreprises de taille moyenne se lancent avec succès dans la grande exportation. Elles bénéficient de tout notre appui. Les missions conduites par S.A.R. le Grand-Duc héritier que je tiens à remercier de son engagement, permettent souvent de nouer des contacts initiaux décisifs.

Il faudra également utiliser davantage les nouvelles techniques de l'information pour promouvoir notre pays, ses entreprises et la qualité de ses produits. À cet égard nous devons encore accentuer l'image de notre pays comme un producteur de biens de haute technologie, d'un niveau d'innovation et de qualité élevé. La promotion s'applique évidemment aux différents secteurs de services, qu'il s'agisse notamment de la place financière, des médias ou des transports aériens.

À l'avenir notre diplomatie bilatérale aura un rôle plus économique et commercial: plus que dans tout autre pays, l'emploi à Luxembourg est fonction de notre capacité exportatrice.

Conclusion

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Joër 1997 as d'Joër vun eiser Présidence vum Rot vun der Unioun.

Et as e Joër, dat vun eis verlaangt, dat mer all äis aussepolitisch Effortën op déi grouss Ziler vun der europäescher Integratioun a vun der gemeinsamer Aussen- a Sécherheetspolitik ausrichten.

Et as e Joër, an deem Lëtzebuerg ganz präsent wäert sin op der internationaler Bühn, awer manner als Lëtzebuerg wéi als Sproochrouer vum politesche Wëlle vun dene Fofzëng, wann och mat séngem egenen Toun.

1997 as en entschendet Joër fir Europa.

Nët nëmme gët d'Regierungskonferenz am Juni zu Amsterdam ofgeschloss.

Eng nei Erweiderung steet befir: Schon am Dezember soll zu Lëtzebuerg befonnt gin, mat wem a wéi et weidergeet.

D' Aféierung vum Euro, muss schon dëst Joër virbereet gin.

Aner, nët manner wichteg Uleies wäerten nët aus onsem Agenda verschwanen:

Ech nennen:

- de Friddensprozess am Noen Osten,
- d'Kris am fréiere Jugoslawien,
- d'Spannungen am östleche Mëttelmier,
- d'sozial Kris an de Länner vun Osteuropa, ob se an d'Unioun wëllen oder nët, eng Kris, déi e grouss Potential vun Destabiliséierung a sech dréit,
- d'Entwécklungen an an em Russland, aus dem Bléckwénkel vu séngen interne sozialen a politesche Konvulsionen, an aus dem Bléckwénkel vun dem Bäitritt vun neie Länner an d'NATO.

Dir gesitt, Här Präsident, Dir Dammen an Dir Hären, dat si grouss Problemer fir eng Présidence vun engem klengen Land an eng grouss Verantwortung fir eng klengen Equipe.

Eng kredibel Aussepolitik as de Präis, dee mer äis mussen ofverlaangen, wa mer weider op d'Gläichheet vun de souveräne Staten an der Unioun poche wëllen.

Ech gin di nächst zéng Méint allerdéngs mat engem groussen Vertrauen un, well ech weess, dat ech nët nëmme op d'Mataarbecht vun dësem Haus ziele kann, mä och op d'Ënnerstëtzung vun alle Lëtzebuurger.

M. SPAUTZ à La Haye

M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, a pris part à la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne et du Parlement européen à La Haye, le 28 février 1997.

Au cours du débat sur l'attitude des parlements face à la CIG, M. Jean SPAUTZ a plaidé pour une association plus étroite des parlements aux affaires européennes, notamment en vue du rapprochement de l'Europe du citoyen.

Les trois pays faisant partie de la troïka élaboreront un texte sur la transparence, la publicité, le principe de subsidiarité et la politique d'information des instances européennes, qui sera soumis à l'approbation des Présidents des parlements au cours de leur Conférence à Helsinki, les 6 et 7 juin 1997.

Expo de l'E.S.P.O.I.R.

Le 28 février a eu lieu, en présence de Monsieur Johny LAHURE, Ministre de la Santé, l'inauguration de l'exposition de sculptures en stéatite, œuvres réalisées par des jeunes artistes aveugles et malvoyants, dans les ateliers d'art de l'E.S.P.O.I.R. a.s.b.l.

Visite de M. URRUTIA à Luxembourg

Le 28 février 1997, M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères et M. Héctor GONZALEZ URRUTIA, Vice-ministre des Relations Extérieures, de la Promotion et de la Coopération Internationale de la République d'El Salvador ont signé un accord en matière de coopération au développement entre le Luxembourg et l'El Salvador.

Il s'agit d'un Accord général de coopération entre le Luxembourg et l'El Salvador. Cet accord définit le cadre général de l'activité de coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, financier et économique entre les deux pays dans lequel pourront être introduits tous les projets de coopération au développement réalisés dans l'avenir.



MM. WOHLFART et URRUTIA signent l'accord entre le Luxembourg et l'El Salvador.

Viñedo de M. CURRIEIA E. Jaximonts

El viñedo de M. Currieia E. Jaximonts, situado en la zona de... (text continues)

El viñedo de M. Currieia E. Jaximonts, situado en la zona de... (text continues)



Fig. 1. Viñedo de M. Currieia E. Jaximonts. Zona de... (text continues)

Fig. 2. Viñedo de M. Currieia E. Jaximonts. Zona de... (text continues)

El viñedo de M. Currieia E. Jaximonts, situado en la zona de... (text continues)

El viñedo de M. Currieia E. Jaximonts, situado en la zona de... (text continues)

El viñedo de M. Currieia E. Jaximonts, situado en la zona de... (text continues)

El viñedo de M. Currieia E. Jaximonts, situado en la zona de... (text continues)

M. SPATZOS de Hays

M. Spatzos de Hays, situado en la zona de... (text continues)

Viñedo de E.S.P.O.L.R.

El viñedo de E.S.P.O.L.R., situado en la zona de... (text continues)

El viñedo de E.S.P.O.L.R., situado en la zona de... (text continues)

El viñedo de E.S.P.O.L.R., situado en la zona de... (text continues)

Le niveau du salaire social minimum à partir du 1^{er} février 1997

Notes documentaires

La détermination des paramètres du système social de la Sécurité Sociale est effectuée par le Comité de la Sécurité Sociale (CSS) par une décision collective soumise au Parlement. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le niveau du salaire social minimum est déterminé par la décision collective soumise au Parlement. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

(en Liras - francs à 1 million 1997)

Age	Salaire minimum	Salaire maximum
15 ans accomplis	38 270 - Liras	287 400 - Liras
17 ans accomplis	47 100 - Liras	313 000 - Liras
19 ans accomplis	52 200 - Liras	372 000 - Liras
21 ans accomplis	57 600 - Liras	408 000 - Liras

Salaires sociaux minimums pour différents groupes d'âge.

Le niveau du salaire social minimum est déterminé par la décision collective soumise au Parlement. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres. Le Comité de la Sécurité Sociale est composé de la présidence (dirigée par le ministre de la Santé) et de 12 membres.

Source: Ministère de la Santé et de l'Hygiène (1997).

SECURITE SOCIALE

Inspection Générale de la Sécurité Sociale Paramètres sociaux (valables à partir du 1^{er} janvier 1997)

en Liras

E. MINIMA ET MAXIMA CONTRIBUTIVAE

Minimum social (pour tous les assurés)	Maximum social (pour tous les assurés)
15 ans accomplis	38 270
17 ans accomplis	47 100
19 ans accomplis	52 200
21 ans accomplis	57 600

TABLEAU A. PENSIONS

Pension minimum garantie	38 270
Pension maximum garantie	31 417
Pension pour invalidité	31 417
Pension pour retraite anticipée	31 417
Pension pour retraite normale	31 417
Pension pour retraite anticipée	31 417
Pension pour retraite normale	31 417
Pension pour retraite anticipée	31 417
Pension pour retraite normale	31 417

A. REVENUS MINIMUMS GARANTIS (RMG) ET AUTRES PRESTATIONS MIXTES

Revenu minimum garanti (RMG)	31 417
Autres prestations mixtes	31 417

Le niveau du salaire social minimum à partir du 1^{er} février 1997

En application des dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 548,67 à partir du 1^{er} février 1997.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 548,67 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

(8.434.- francs à l'indice 100)

Âge	Taux mensuel à partir de	Taux horaire
18 ans accomplis	46.275.- francs	267,48.- francs
17 ans accomplis	37.020.- francs	213,99.- francs
16 ans accomplis	32.392.- francs	187,24.- francs
15 ans accomplis	27.765.- francs	160,49.- francs

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé à 55.530.- francs par mois à partir du 1^{er} février 1997.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

- le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'État luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle sur avis du Ministre du Travail et de l'Emploi.

Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1^{er} avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;

- le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
- le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré;

- à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années;
- lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

(Source: Ministère du Travail et de l'Emploi 4.2.97)

SECURITE SOCIALE

Inspection Générale de la Sécurité Sociale

Paramètres sociaux

(valables à partir du 1^{er} janvier 1997)

n.i. 535,29

1. MINIMA ET MAXIMA COTISABLES

Salaire social minimum mensuel		45.146
Minimum cotisable assurés actifs (tous les régimes)		45.146
	- 18 ans et plus	100% 45.146
	- 17 ans	80% 36.117
	- 16 ans	70% 31.602
	- 15 ans	60% 27.088
Minimum cotisable pensionnés (assurance maladie)	130%	58.690
Maximum cotisable (tous les régimes)		225.732

2. ASSURANCE PENSION

Pension minimum personnelle	38.758
Pension minimum de conjoint survivant	31.437
Pension minimum d'orphelin	10.479
Pension personnelle maximum	179.435
Seuil inférieur anti-cumul pension+revenu	51.677
Seuil inférieur anti-cumul conjoint survivant	64.597
Revenu professionnel immunisé	28.710

3. REVENU MINIMUM GARANTI (RMG) ET AUTRES PRESTATIONS MIXTES

(versés sous conditions de ressources)		
Montant par mois		
	- 1 ^{re} personne adulte	32.160
	- 2 ^e personne adulte	16.080
	- Personne adulte supplémentaire	9.202
	- Enfant	4.732
	- Majoration pour impotence	14.153
Allocation pour personnes gravement handicapées de		
	- moins de 18 ans	7.077
	- 18 ans et plus	14.153
Allocation de soins		14.153

La population active salariée au Luxembourg

1. Évolution de la population active au Luxembourg

Pour ce chapitre nous avons étudié la population active salariée entre 1988 et 1996.¹⁾

Au 31 mars 1996, la population active au Luxembourg comptait 200 402 travailleurs, dont 36,5% de femmes. Depuis 1988 l'emploi féminin accuse une progression annuelle moyenne de 4,2%, tandis que l'emploi masculin n'a évolué en moyenne que de 2,9% par an.

L'emploi salarié n'a cessé d'augmenter dans les dernières années. Jusqu'en 1992 le taux de variation annuel se situait aux alentours de 4,5%. En 1992 la progression devient déjà plus lente (3,8%) et n'atteint plus que 2,5% en 1996.²⁾

Il faut noter que cette évolution ne se reflète pas dans toutes les classes d'âge.

Vu la prolongation des études au-delà de 20 ans, on voit que le nombre de travailleurs âgés de moins de 20 ans diminue, alors que celui des travailleurs âgés de 20 à 40 ans a progressé plus rapidement que l'ensemble des travailleurs. L'explication en est que l'économie luxembourgeoise se trouvait, dans les dernières années, dans un état de forte expansion et faisait constamment appel à la main-d'œuvre étrangère.

Tableau 1. - Évolution de l'emploi par sexe

Année	Hommes		Femmes	
	Nombre	Var. en %	Nombre	Var. en %
1988	101.446		52.650	
1989	105.504	4,0%	55.439	5,3%
1990	109.370	3,7%	58.506	5,5%
1991	114.203	4,4%	61.542	5,2%
1992	117.972	3,3%	64.445	4,7%
1993	120.150	1,8%	66.812	3,7%
1994	121.574	1,2%	68.985	3,3%
1995	124.586	2,5%	71.014	2,9%
1996	127.250	2,1%	73.152	3,0%
Variation moyenne entre 1988 et 1996		2,9%		4,2%

¹⁾ Les fichiers administratifs de la sécurité sociale permettent de suivre l'évolution de la population active salariée. À partir de 1993 on peut également suivre l'évolution des travailleurs indépendants et à partir de 1995 il est possible de suivre toute la population active au Luxembourg.

²⁾ Ces variations sont mesurées entre deux dates précises, à savoir le 31 mars de chaque année.

Tableau 2. - Répartition par sexe et par statut

	1988		1996	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	57.873	22.098	68.191	27.275
Employés	28.922	27.080	43.875	40.994
Fonctionnaires	14.645	3.470	15.184	4.883
Total	101.440	52.648	127.250	73.152

2. L'activité au Luxembourg

1. Les classes socio-professionnelles

L'emploi au Luxembourg comporte des statuts ou encore classes socio-professionnelles dont la répartition en nombres absolus est la suivante:

Ces statuts déterminent la caisse compétente en matière d'assurance maladie et d'assurance pension. Il existe toujours des différences entre ces trois groupes, notamment dans les taux de cotisations et les modalités de paiement des salaires.

La répartition par sexe n'est pas la même pour les trois catégories. Pour les travailleurs de statut employé on compte presque autant de femmes que d'hommes, alors que pour les deux autres groupes la proportion de femmes est de 29% pour les ouvriers et de 24% pour les fonctionnaires. En ce qui concerne cette dernière proportion, il faut remarquer que les salariées travail-

lant dans les administrations publiques ne sont de loin pas toutes fonctionnariées et que le nombre de celles qui travaillent sous le régime d'employée privée est assez élevé.

2. Les différentes branches d'activité

L'économie luxembourgeoise a subi des changements de structure au cours des dernières années. D'une économie à caractère industriel elle a évolué vers une économie où prédomine le secteur tertiaire. En comparant les données de 1988 à celles de 1996, on voit que ce glissement entre secteurs continue: en 1988 le secteur de l'industrie représentait encore plus de 24% de l'emploi salarié, alors qu'en 1996 il ne représente plus que 17%.

L'emploi féminin se concentre dans les secteurs du commerce, des banques ainsi que des autres services, administrations publiques comprises. Pour les hommes on note des proportions élevées dans le secteur de l'industrie, du bâtiment, dans les banques ainsi qu'au près du commerce.

3. Le temps de travail

Les déclarations de salaires que les employeurs font chaque mois auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale contiennent entre autres les heures de travail effectuées pour le mois en question. La distribution de ces heures de travail peut fournir une idée de l'emploi à temps partiel au Luxembourg.

On remarque une nette différence entre le comportement des hommes et des femmes: environ un tiers des femmes travaillent à temps partiel, tandis que la proportion des hommes travaillant à temps partiel est insignifiante. Il faut noter que pour les salariés de statut ouvrier la proportion de personnes travaillant à temps partiel peut légèrement être surestimée, car les heures de maladie ne sont pas incluses dans les heures de travail, ce qui est par contre le cas pour les deux autres catégories socio-professionnelles.

Tableau 3. - Temps de travail d'après statut et sexe (en pour cent)

Heures de travail	1988					
	Ouvriers		Employés		Fonctionnaires	
	H	F	H	F	H	F
> 64	2,1	13,3	0,4	2,9	0,0	0,1
64 - 92	2,4	12,3	0,8	7,1	0,1	7,2
93 - 120	4,6	8,4	0,4	2,7	0,0	0,2
> 120	90,9	66,0	98,4	87,4	99,9	92,5

Heures de travail	1996					
	Ouvriers		Employés		Fonctionnaires	
	H	F	H	F	H	F
< 64	2,6	11,3	0,8	3,0	0,1	0,2
64 - 92	2,2	15,7	1,0	11,8	0,3	14,8
93 - 120	2,7	9,3	0,4	3,3	0,0	0,2
> 120	92,5	63,7	97,8	81,9	99,6	84,8

4. Résidence et nationalité de la population active au Luxembourg

Comme le nombre de frontaliers a augmenté de 6,7% entre mars 95 et mars 96 (tableau 4), l'emploi total a progressé de 2,5% contre 2,6% pour la même période de l'année passée. En comparant les variations moyennes entre 1988 et 1996, on voit quel a été l'impact de l'emploi frontalier sur l'emploi salarié au Luxembourg: tandis que l'emploi résidentiel progresse en moyenne de 1,2% par année, l'emploi salarié frontalier accuse une variation annuelle moyenne de 11,3% entre 1988 et 1996.

La population active au Luxembourg est caractérisée par un pourcentage élevé de travailleurs de nationalités différentes. En 1996 les Luxembourgeois ne représentent plus que 43,3% de la population active, alors qu'en 1988 leur proportion s'élevait encore à 59%. Cette situation a été créée par le fait que l'économie luxembourgeoise afin de se développer, avait besoin de main-d'œuvre étrangère.

En effet l'expansion de l'économie a de loin dépassé l'évolution démographique des Luxembourgeois: depuis la deuxième guerre mondiale, une génération de personnes nées au Luxembourg ne dépasse plus 5.300 personnes, alors qu'entre 1988 et 1996 l'économie luxembourgeoise a en moyenne embauché 5.800 nouveaux travailleurs. On se rend compte à quel point l'expansion de l'emploi est tributaire de l'apport de main-d'œuvre étrangère, soit de travailleurs migrants, soit de travailleurs frontaliers.

En confrontant résidence et nationalité (tableau 6) avec les secteurs de l'emploi, on constate une certaine préférence sectorielle pour les différentes catégories.

Environ 38% des Luxembourgeois sont employés dans la branche «autres services», qui comprend notamment les administrations publiques. Environ 40% des salariés de l'industrie, des institutions de crédit et des assurances sont des Luxembourgeois. La branche

où travaille le plus grand nombre de frontaliers est celle des institutions de crédit et des assurances, suivie de l'industrie, ainsi que du commerce (englobant la restauration, l'hébergement et les services de réparation). Les étrangers résidant au Luxembourg sont employés pour presque un quart dans le commerce, la restauration, l'hébergement et les services de réparation et pour plus de 20% dans le bâtiment et le génie civil, branche économique dont les salariés sont pour 50% des étrangers résidant au Luxembourg.

5. La rémunération

La courbe de Lorenz à la page suivante (graphique 6) indique sur l'axe vertical le pourcentage de la masse totale des salaires déclarés par le pourcentage correspondant de salariés (rangés par ordre croissant selon leur salaire) sur l'axe horizontal. Ainsi, au Luxembourg, 40% de la population active salariée rangée par salaire croissant, gagnent 20% de la masse salariale totale, alors qu'aux dix derniers pour cent de cette population rangée, c'est-à-dire à ceux qui gagnent les salaires les plus élevés, reviennent presque 25% de cette même masse salariale. On s'aperçoit que la courbe de Lorenz nous donne une indication sur l'inégalité entre salaires existant dans une population:

- si la courbe de Lorenz coïncide avec la diagonale, alors la distribution des salaires est parfaitement égale, c'est-à-dire que tout le monde est rémunéré de la même façon.
- si la courbe de Lorenz se situe au-dessous de la diagonale, la distribution des salaires présente des inégalités; plus l'écart entre la courbe et la diagonale est grand, plus grande est l'inégalité entre les salaires.

Les déclarations de salaire qui parviennent au Centre Commun de la Sécurité Sociale servent de base au calcul des cotisations pour les différentes bran-

Tableau 4. - Évolution de l'emploi salarié par résidence et par nationalité (situation au 31 mars de chaque année)

	1988	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Var. moy. 88-96	Variation	
										94-95	95-96
Résidents au Luxembourg	129.529	134.903	138.771	140.497	140.728	140.879	141.444	142.620	1,2%	0,4%	0,8%
dont Luxembourgeois	90.999	90.411	89.612	89.273	88.268	87.348	87.013	86.760	-0,6%	-0,4%	-0,3%
Communautaires	35.729	40.872	44.733	46.340	47.011	48.012	49.169	50.352	4,4%	2,4%	2,4%
Non-communautaires	2.801	3.620	4.426	4.884	5.449	5.519	5.262	5.508	9,1%	-4,7%	4,7%
Frontaliers	24.567	32.973	36.974	41.920	46.234	49.680	54.156	57.782	11,3%	9,0%	6,7%
résidant en Allemagne	4.366	5.983	6.606	7.407	8.251	9.134	9.760	10.546	11,7%	6,9%	8,1%
France	10.818	15.378	17.631	20.788	23.466	25.137	27.843	29.752	13,6%	10,8%	6,9%
Belgique	9.383	11.612	12.737	13.725	14.517	15.409	16.553	17.484	8,1%	7,4%	5,6%
Total	154.096	167.876	175.745	182.417	186.962	190.559	195.600	200.402	3,3%	2,6%	2,5%

Tableau 5. - Répartition de l'emploi salarié par sexe et par résidence (au 31 mars 1996)

	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Résidents	87.975	62%	54.645	38%	142.620
dont Luxembourgeois	54.531	63%	32.229	37%	86.760
Étrangers	33.444	60%	22.416	40%	55.860
Frontaliers	39.275	68%	18.507	32%	57.782
Total	127.250	63%	73.152	37%	200.402

ches des assurances sociales. Ces déclarations se font jusqu'à concurrence du plafond de déclaration, qui se situe au niveau de sept fois le salaire social minimum de référence. Ce salaire social minimum (SSM) s'est élevé à 43744 francs au 31 mars 1996. Le minimum cotisable est égal au SSM, sauf dérogations spéciales. Le graphique 7 à la page suivante donne la distribution du salaire horaire de la population active par âge au 31 mars 1996 et au 31 mars 1988.

On s'aperçoit facilement que le salaire horaire est une fonction croissante de l'âge, et que pour les femmes au-delà d'un certain âge, le salaire horaire moyen est pratiquement constant. On remarque aussi que le niveau du salaire horaire pour les salariés féminins se situe toujours en-dessous de celui des salariés masculins. Ce phénomène s'explique en partie par les nombreuses ruptures de carrières de salariées qui décident de se consacrer à l'éducation de leurs enfants. En effet, pour les travailleurs de 15 à 30 ans on voit que la

différence dans les salaires est moins prononcée, alors qu'elle est frappante pour les classes d'âge au-delà de 30 ans.

6. Le salaire social minimum

À partir du 1^{er} janvier 1995 il n'existe plus qu'un seul paramètre en matière de salaire social minimum. En effet, lors de la dernière adaptation du salaire social minimum qui a eu lieu en janvier 1995, les notions de salaire social minimum de référence ainsi que la distinction entre travailleur ayant charge de famille ou non, ont été abolies. Il ne subsistent donc plus que les deux salaires minima suivants:

- 1) le salaire social minimum pour travailleur non qualifié, qui s'élève à 43.744 flux au 31.3.1996
- 2) le salaire social minimum pour travailleur qualifié qui est égal à 120% du salaire social minimum pour travailleur non qualifié, ce qui donne au 31.3.1996 un revenu de 52.493 flux.

Tableau 6. - Répartition de l'emploi salarié par branche et par résidence (au 31 mars 1996)

	Luxembourgeois	Étrangers	Frontaliers résidant en			Total
	résidant au Luxembourg		Allemagne	Belgique	France	
Agriculture, viticulture et sylviculture	377	724	56	105	118	1380
Énergie et eau	819	33	15	0	3	870
Industrie	13.943	7.198	1.812	6.972	4.283	34.208
Bâtiment et génie civil	3.282	11.348	1.831	4.257	2.069	22.787
Commerce, restauration et hébergement, réparations	12.753	13.238	1.532	7.045	3.402	37.970
Transports et communications	8.548	2.355	1.526	1.171	870	14.470
Institutions de crédits, assurances	13.207	9.167	2.619	5.903	5.120	36.016
Autres services	33.831	11.797	1.155	4.299	1.619	52.701
TOTAL	86.760	55.860	10.546	29.752	17.484	200.402

Le nombre de salariés rémunérés au salaire social minimum a été déterminé en comparant le salaire horaire au SSM horaire (SSM/173). On a compté tous les salariés (ouvriers et employés) dont le salaire horaire se situe entre le SSM horaire et 130% de ce même SSM horaire. De la sorte on a trouvé qu'environ 14,5% des salariés présents au 31.3.1996 disposaient d'un salaire aux alentours du salaire social minimum, ce qui représente en nombre absolu à peu près 26.100 salariés. On voit donc que la proportion de travailleurs rémunérés au salaire social minimum est à peu près revenue au niveau qu'elle avait atteint en 1994.

Parmi les salariés rémunérés au SSM au 31.3.1996, 60% se retrouvaient dans cette même population au 31.3.1995, 20% étaient présents en 1995 mais leur salaire était supérieur à 130% du SSM. Les 20% qui restent sont constitués par les nouveaux arrivés dans la catégorie des rémunérés au SSM. Ce sont pour environ 60% des salariés ayant occupé leur premier emploi après décembre 1994.

En outre, la totalité de ces personnes est occupée moins d'une année dans leur occupation en cours au 31.3.1996.

Le secteur du commerce présente la plus grande proportion de salariés rémunérés au salaire social minimum, tant en nombre relatif qu'en nombre absolu. Il est à remarquer que la proportion de femmes salariées au niveau du salaire social minimum est le double de celle des hommes. Une femme sur cinq travaille contre une rémunération aux alentours du salaire social minimum alors que pour les hommes on compte un salarié sur 10 aux alentours du salaire social minimum.

(Source: Extrait du rapport général sur la sécurité sociale (1996), publié par le Ministère de la Sécurité sociale, Inspection générale de la Sécurité sociale) L'Institut Monétaire Luxembour-

Tableau 7. - Pourcentage de travailleurs rémunérés au salaire social minimum (en % du nombre d'ouvriers et d'employés)

1988	12,5%
1994	14,3%
1995	16,1%
1996	14,5%

Situation globale des organismes de placement collectif à la fin septembre 1996

geois informe que le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à 12.032,4 milliards de francs luxembourgeois au 30 septembre 1996 contre 11.716,5 milliards le mois précédent, soit une augmentation de 2,70%.

L'augmentation par rapport au 31 décembre 1995 est de 13,93%.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.380 contre 1.374 le mois précédent.

Au cours du mois de référence l'investissement net en capital s'est élevé à 54,6 milliards de francs luxembourgeois; par rapport au 31 décembre 1995 l'investissement net en capital s'élève à 752,1 milliards de francs luxembourgeois.

Organismes de placement collectif inscrits sur la liste durant le mois de référence:

- HYPO MONEY TWO,
4, rue Alphonse Weicker,
L-2721 Luxembourg-Kirchberg

- NIKKO CROSBY ASIA SMALL
CAP FUND,
16, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg

- KAPITALFONDS L.L.,
69, route d'Esch,
L-1470 Luxembourg

- SELECTION MULTI EURO,
8, avenue Marie-Thérèse,
L-2132 Luxembourg

- CAJAS ESPAÑOLAS DE AHOR-
ROS SICAV,
20, boulevard Emmanuel Servais,
L-2535 Luxembourg

- EURO KONZEPT FONDS,
1-7, rue Nina et Julien Lefèvre,
L-1952 Luxembourg

- ALTERNATIVE STRATEGY,
39, allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg

- KAUPTHING FUND,
20, boulevard Emmanuel Servais,
L-2535 Luxembourg

- CDC ALTERNATIVE,
4, rue Alphonse Weicker,
L-2721 Luxembourg-Kirchberg

- PORTFOLIO SELECTION SICAV,
13, avenue de la Porte-Neuve,
L-2227 Luxembourg

- TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A.,
10, rue Antoine Jans,
L-1820 Luxembourg

- ASIA HIGH YIELD BOND FUND,
16, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg

- EUROPA-LUX D-GARANTIE
10/2000,
14, rue Aldringen,
L-1118 Luxembourg

- DB CONVERT ASIA,
2, boulevard Konrad Adenauer,
L-1115 Luxembourg

- UTSUMIYA GLOBAL NATURAL
RESOURCES STOCK FUND,
5, rue Plaetis,
L-2338 Luxembourg

Concurrence accrue pour les compagnies d'assurance au sein de l'UE

Le marché des assurances s'est particulièrement bien développé en **Allemagne** et au **Luxembourg**, selon un rapport sur l'évolution des assurances dans le nouveau marché unique de l'UE, rapport publié aujourd'hui par **Eurostat**, l'**Office statistique des Communautés européennes à Luxembourg**.

Un exemple: pour les assurances non-vie, la plupart des États membres de l'UE ont un «ratio combiné» de 95%. Ce ratio représente le rapport entre, d'une part, les charges de sinistre et les frais d'exploitation et, d'autre part, les primes directes, les données étant brutes. En 1995, ce ratio dépassait, pour l'**Allemagne**, juste 90%; pour le **Luxembourg**, il se situait un peu en-dessous de 88% et pour l'**Islande**, il s'élevait à 84%.

Le rapport souligne que la pression concurrentielle résultant de la déréglementation demande de profondes mesures de rationalisation, qui auront pour effet d'abaisser les ratios coûts.

Il relève par ailleurs le fait que le secteur de l'assurance non-vie **européen** réalise de bonnes performances par rapport au secteur **US**, dont les rapports combinés oscillent depuis des années entre 105 et 110%.

Les données concernent l'année de référence 1995, le premier exercice comptable complet après l'entrée en vigueur du marché unique des assurances. Eurostat constate «une nette augmentation de la pression concurrentielle dans quelques États membres».

4.000 entreprises d'assurance en Europe

Un peu plus de 4.000 compagnies d'assurance de tous types ont été recensées dans l'**EEE** et en **Suisse**; environ 3.900 d'entre elles sont établies au sein de l'UE. Ce nombre est en légère baisse par rapport à 1994 dans la plupart de ces pays. Dans ce contexte, le rapport indique:

«La nette augmentation de la pression concurrentielle à la suite de la déréglementation et de l'ouverture des marchés a manifestement contraint un certain nombre de compagnies à cesser leur activité. Le nouvel environnement, qui facilite l'établissement de nouvelles compagnies, n'a pas réussi à inverser ce phénomène.

À noter cependant quelques exceptions: l'Espagne (+15%), le Luxembourg (+10%), l'Irlande (+67%), où le nombre des entrées sur le marché a été en 1995 supérieur à celui des sorties. Les assureurs spécialisés nationaux et étrangers ont tiré profit des nouvelles libertés d'entreprises pour s'établir sur le marché.»

En 1995, l'Allemagne recensait 462 compagnies d'assurance vie et non-vie plus 32 compagnies de réassurance spécialisées. En Allemagne, les primes brutes émises dans ces secteurs totalisaient plus de 150.000 millions d'ECU.

Le Royaume-Uni, avec 692 compagnies, émettait des primes brutes s'élevant à plus ou moins 105.000 millions d'ECU, suivi de la France (482 compagnies), avec environ 90.500 millions. Dans les deux cas, les totaux excluent les données des compagnies de réassurance spécialisées, données qui ne sont pas disponibles.

«On constate en outre que le Luxembourg a pu encore renforcer sa position, déjà forte, en tant que centre de réassurance», souligne Eurostat. «Le nombre des entreprises de réassurance spécialisées siégeant au Luxembourg a augmenté d'environ 10%; au premier rang figurent encore les captives, c'est-à-dire les sociétés d'assurance fondées par une entreprise industrielle ou de services, couvrant uniquement les risques spécifiques à celle-ci.»

En 1995, le Luxembourg enregistrait 234 compagnies de réassurance spécia-

lisées avec plus de 2.000 millions d'ECU en primes brutes émises.

Les assurances automobile et maladie gagnent en importance

Comme pour les années précédentes, l'assurance automobile occupait la première place au niveau des assurances non-vie, notamment en Italie où elle représentait 56% des activités totales d'assurance non-vie. Le rapport souligne: «La diminution du pourcentage des assurances automobile sur des marchés jusqu'ici fortement réglementés, tels que celui de l'Allemagne et de l'Autriche, est frappante; dans ces pays, la pression sur les taux de cotisation a eu des répercussions plus importantes que dans d'autres secteurs d'assurance non-vie.»

«Sur les marchés déréglementés depuis plus longtemps, tels que celui du Royaume-Uni et des Pays-Bas, cette pression n'existe pas. L'assurance automobile a en conséquence réussi à consolider, voire augmenter légèrement sa part du volume total.

Contrairement à l'assurance automobile, la part relative de l'assurance accident et maladie s'accroît dans presque tous les pays de l'EEE. Cette tendance reflète la mutation structurelle des systèmes nationaux de sécurité sociale. Les assurés doivent de plus en plus recourir aux services de prestataires privés. Ce phénomène est particulièrement répandu aux Pays-Bas, où la proportion de l'assurance accident et maladie (43%) est presque deux fois plus élevée que celle de l'assurance automobile.

La proportion d'autres assurances non-vie est nettement supérieure à la moyenne au Luxembourg et au Royaume-Uni; elle y représente environ 43% du marché total des assurances non-vie. «Ceci», spécifie le rapport, «s'explique essentiellement par le fait que ces deux pays sont d'importantes plaques tournantes pour les activités d'assurances spécialisées (en particulier marine, aviation et transport).»

L'assurance-vie en plein essor

Contrairement à l'assurance non-vie, l'assurance-vie est en plein essor dans la plupart des pays de l'EEE. Du fait de la pression démographique sur les systèmes de retraite publics, «beaucoup de personnes sont incitées à contracter une assurance privée supplémentaire».

La France a enregistré le plus gros chiffre en 1995 pour les primes brutes en assurance-vie, avec plus de 58.000 millions d'ECU. Suivent ensuite le Royaume-Uni (avec plus de 55 millions) et l'Allemagne (avec plus de 47.000 millions).

Le pourcentage des assurances-vie et assurances retraite varie sensiblement d'un pays à l'autre. En Belgique, les assurances retraite atteignent environ 42% de l'ensemble des assurances-vie. Aux Pays-Bas, la proportion atteint 21%, pour grimper à 79% au Danemark.

* Statistiques en bref Eurostat, Commerce, Services et transport N° 1/97, Statistiques des Services d'assurance.

(Source: Eurostat, N° 19/97, 27 février 1997)

ACCIDENTS ROUTE

Bilan des accidents de la route au 31 décembre 1996

(chiffres provisoires)

1. L'évolution des accidents en 1996

Depuis le début de l'année nouvelle nous déplorons déjà 7 morts de la route, ceci après une année 1996 qui s'est soldée avec 4 morts de plus qu'en 1995.

Hormis ces chiffres qui ont de quoi inquiéter, une évaluation sommaire des accidents de la route recensés en 1996 donne lieu aux constatations suivantes:

– par rapport à 1995 tant le nombre total des accidents que celui des accidents corporels a diminué;

– la réduction du nombre des blessés légers est particulièrement prononcée; par contre il y a eu 4 morts de plus;

– les données de 1996 restent en-dessous de la moyenne pluriannuelle depuis le début des années '90 quant

au nombre des accidents et des blessés, mais elles avoisinent le nombre moyen des accidents mortels (68 (66,5) et des tués 72 (73,5).

Le tableau suivant donne un aperçu comparé général des accidents des dernières années:

	accidents au total	Δ	accidents corporels	Δ	blessés graves	blessés légers	accidents mortels	Δ	tués	Δ
moyenne '90-'95	5.505	/	1.194	/	483	1040	66,5	/	73,5	/
1994	4.878	/	1.176	/	412	1035	71	/	74	/
1995	5.467	+12%	1.078	- 8,4%	439	974	64	- 9,8%	68	- 8,2%
1996	5.379	- 1,7%	1.010	- 6,7%	397	876	68	+6,2%	72	+5,8%

Les 5.379 accidents recensés en 1996 représentent en moyenne 14,7 accidents par jour. En 1990 cette moyenne était de 15,63 et en 1980 de 11. Comme les données utilisées ont pour source exclusive les rapports et procès-verbaux des forces de l'ordre, elles font abstraction des accidents matériels arrangés à l'amiable sans intervention de la gendarmerie et de la police; la représentativité des accidents n'ayant fait que des dégâts matériels s'en trouve fortement hypothéquée.

Le relevé ci-après spécifie les accidents de 1996 par catégories de véhicules impliqués:

- voitures particulières et véhicules utilitaires	8.071
- camions	639
- autobus et autocars	109
- motocycles	116
- cycles à moteur auxiliaire	29
- vélos	60
- véhicules agricoles	32
- divers	129

Comparé à 1995 ce relevé fait apparaître que la diminution du nombre total des accidents est principalement due à une implication moindre des véhicules légers, le nombre des accidents impliquant des poids lourds ou des autobus ou autocars ayant augmenté (respectivement 639 contre 611 et 109 contre 98).

Le constat des années précédentes se confirme largement en 1996 avec une recrudescence nette des accidents à la fin de l'automne et en hiver (novembre - janvier) ainsi qu'au mois de juillet; la troisième pointe qui se manifeste usuellement au printemps (mars - avril) fait par contre défaut en 1996.

Abstraction faite de l'augmentation des accidents mortels, 1996 s'inscrit donc dans la moyenne des années précédentes avec une légère tendance à la baisse des accidents corporels et matériels.

Il ne reste pas moins que le tribut demandé année pour année avec une

tragique régularité par le trafic routier reste trop élevé, surtout qu'il affecte particulièrement la tranche d'âge des adolescents et des jeunes adultes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent moins de 10% des automobilistes, mais sont impliqués dans plus de 25% des accidents de la route. Il s'y ajoute qu'au cours de l'année passée ce ne fut pas uniquement cette tranche d'âge qui a été particulièrement affectée par la mort sur la route, car à côté des 15 jeunes entre 19 et 24 ans, 35 autres personnes âgées de 25 à 40 ans ont également été tuées dans un accident routier. C'est dire que plus de 2/3 des victimes tuées étaient âgés entre 19 et 40 ans.

Les campagnes de sensibilisation qui ont porté sur le risque inhérent à la consommation d'alcool, de médicaments ou de drogues ou encore au défaut de porter la ceinture de sécurité, le renforcement par la gendarmerie et la police du dispositif de contrôle de la circulation et les opérations ciblées visant à un dépistage systématique de l'alcool organisées par les forces de l'ordre sous l'autorité des parquets de Luxembourg et de Diekirch, la possibilité pour les jeunes de découvrir les limites de leur capacité de conduire sur les infrastructures spécialement aménagées à ces fins dans le nouveau Centre de Formation de Colmar-Berg sont autant d'instruments pour rendre la lutte contre l'insécurité routière plus efficace et pour faire prendre conscience des risques, qu'un chauffeur non averti fait courir à soi-même et autrui par son style de conduite irréfléchi ou agressif.

Or, il s'avère que l'intensification de la circulation autoroutière, la vitesse excessive - en particulier sur les autoroutes et les routes en rase campagne - ainsi que le port défaillant de la ceinture continuent à faire des ravages parmi la population routière. À ce dernier égard une enquête que le Ministère des Transports a fait effectuer au cours de sa seconde campagne de sensibilisation «Ze spéit! Gurt a Kan-

nersëtz - Liewenswichtig» sur la sécurité des occupants de voitures montre hélas la désinvolture de nombre d'automobilistes qui omettent de boucler la ceinture ou de placer leurs enfants convenablement dans les dispositifs de retenue que prescrit la loi.

2. L'analyse des accidents mortels de 1996

2.1. Depuis de nombreuses années la répartition des accidents mortels entre l'extérieur et l'intérieur des localités oscillait autour d'un rapport de 2:1. En 1996 le rapport est de 3:1 avec autant de tués sur les autoroutes qu'en agglomération: 17 (20)* victimes ont été tuées à l'intérieur des localités contre 38 (33) en rase campagne et 17 (12) sur autoroute.

Même si l'attrait exercé par un réseau autoroutier englobant les principales pénétrantes de la capitale, le contournement de la Ville de Luxembourg et les grands axes du Bassin Minier ainsi que l'augmentation du trafic autoroutier qui en est la conséquence, expliquent en partie la progression du nombre des accidents, la multiplication des victimes tuées sur autoroute se développe à un rythme inquiétant: excès de vitesse, négligence mortelle des conducteurs fantômes et comportement suicidaire des piétons traversant les chaussées autoroutières en sont les principaux responsables.

2.2. 42 (46) accidents mortels, soit 62% sont survenus de jour (06.00 hrs - 22.00 hrs), 26 (19), soit 38% de nuit (22.00 hrs - 06.00 hrs).

Le rapport noté de 3:2 entre accidents survenant de jour ou de nuit doit être mis en relation avec le fait que seulement 7% des déplacements des Luxembourgeois prennent leur départ entre 20.30 et 6.30 h.

(Source: Ministère des Transports, 4.2.97)

*) les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1995

Echos de presse de l'étranger

The Wall Street Journal, 30. 1. 1997

Power Broker: Luxembourg's Juncker Takes a Pivotal Role In EU's Top Projects

Mediator in Paris-Bonn Rows, He Also Gives Small States Clout in Voting Disputes

But 'Junior' Has Tax Problem

By Brian Coleman *Staff Reporter*

LUXEMBOURG – In the ongoing road show of EU integration, expansion and monetary union, star players like Kohl, Chirac and Major hog the lime-light. But increasingly it's a man named Juncker who draws applause for deft stage management.

Jean-Claude Juncker, the 42-year-old prime minister of Luxembourg, has become one of the European Union's top power brokers by combining a gift for diplomacy with the unique advantages of the grand duchy's position among the 15 EU members. He played a key role at December's Dublin summit in the settling of a Franco-German dispute that threatened to derail EMU. This week found him less pleasantly embroiled in the EU's opening forays into the sensitive issue of coordinating its member's divergent tax systems.

Bonn, in particular, views Luxembourg with increasing frustration and anger because the tiny state's lack of a withholding tax on savings lures billions of marks out of Germany. The issue boiled over on Monday, when German Finance Minister Theo Waigel led a chorus of countries calling for a crack-down on Europe's tax havens. Mr. Juncker deftly responded by agreeing to the idea of coordination provided it involves the entire spectrum of taxes – a virtually impossible undertaking.

Right in the Middle

Over the next year, Mr. Juncker will again be right in the middle as the EU tackles two of its most ambitious pro-

jects: monetary union and a sweeping revision of the EU's constitutional treaties to prepare for admitting Eastern European states. For both personal and political reasons, the Luxembourg leader will be an influential player in what he calls "the last great moment to prepare Europe for the next century."

How will Mr. Juncker use that influence? He's likely to foster compromise on the crucial monetary issues that currently divide France and Germany. He'll resist calls for a flexible, or "two-speed," approach on the EU's evolution that would allow some members to move forward while others choose to lag. And as the union tries to streamline its unwieldy structure, Mr. Juncker undoubtedly will stand firm against any attempt to mute the voice or erode the voting power of the union's smaller states.

It begins, as all European journeys do, with France and Germany. The two traditionally act as the motor of integration, but that partnership is in need of repairs. While Mr. Juncker shuns the title "power broker," he acknowledges that he is a likely mechanic.

"I know more about Germany than the French and more about France than the Germans," Mr. Juncker says in a relaxed interview at the 18th-century chateau in the middle of Luxembourg that serves as his office. Bespectacled and given to gray suits, Mr. Juncker has a calm, serious demeanor that is somewhat at odds with his workaholic habits and chain-smoking.

"Cultural Differences"

He would prefer not to play Mr. Fix-it, but Mr. Juncker concedes that Bonn and Paris still must resolve deep and enduring differences over monetary policy. France argues that the European central bank must be countered by a political body to steer economic policy. Germany insists that the bank be independent. "The French ignore what I call the German soul, and the Germans don't really understand the French," he says. "There are cultural differences in their ways of living and governing. But they don't know it."

The Luxembourgier says he understands those differences, and it explains at least part of his skill as a mediator. His country is a mixture of the two cultures. He is also the only European leader to speak fluent German, French and English – thus allowing him to communicate with his better-known colleagues in their own tongue. He studied law at France's University of Strasbourg, and he relaxes by reading German poetry.

It helps that he is a conservative – just like his fellow leaders of Germany, France, the U.K. and Spain. "He is a very skillful politician with excellent contacts in Europe, where the Christian Democrats are the most important group," says Henri Grethen, leader of the liberal Democratic Party, Luxembourg's largest opposition party.

Mr. Juncker also says he has good relations with Europe's left. His party's coalition partner is the Luxembourg

Socialist Workers Party. His broad portfolio include the job of Labor minister, while his personal history includes practical experience: His father was a union official at Luxembourg's Arbed SA steelworks, and Mr. Juncker remembers his house was always full of workers looking for help and advice.

Add to all that his reputation for hard work and attention to details. After one recent finance ministers' meeting, an Irish diplomat remarked that "when Mr. Juncker spoke it was without notes, and you could see everybody around the table was paying close attention".

Almost inevitably, a person with Mr. Juncker's background, skills and position will play an important role in EU diplomacy. "It's often the person rather than the country that makes the difference," says Stanley Crossick of the Brussels-based European Policy Center. "And the present prime minister of Luxembourg is very highly thought of indeed."

Mr. Juncker's influence is most evident when it comes to monetary union, which is scheduled to start on Jan. 1, 1999. He is the only EU leader who also serves as his country's finance minister, a post he has held for seven years. That gives his opinions on EMU added weight. His colleagues know that Luxembourg is the only EU member state currently meeting all the economic criteria for joining the single currency.

'Junior' Steps In

The Juncker touch was evident in Dublin. As the summit started, French President Jacques Chirac was refusing to go along with Germany's plan for a so-called stability pact in which states signing up for the single currency would agree to strict and lasting budget limits. One Irish diplomat says German Chancellor Helmut Kohl was so fed up that he threatened to quit the summit early.

In stepped the man Mr. Kohl affectionately calls "Junior." Working with the Irish ministers chairing the meeting, Mr. Juncker brought the French and German leaders together and helped fashion a compromise that garnered him generous praise from Mr. Kohl and others.

But at least three potential EMU crises lie ahead. On two of them Mr. Juncker is confident of a resolution—and he may again be able to play mediator. But the third may find him doing battle with his Franco-German friends.

The first problem is a simmering dispute over a Paris proposal to create a "stability council" of politicians to act as a counterweight to the future European central bank. Bonn sees the idea as a threat to the bank's independence. Mr. Juncker recently suggested that finance ministers from the participating states could meet informally to discuss economic policy. The idea has the backing of Alexandre Lamfalussy, the head of the European Monetary Institute, the body that will become the central bank.

The second problem could arise early next year, when EU heads of state must decide who can join the single currency and who must wait. Germany is expected to argue for a small group of core countries, namely itself, France, Austria, the Benelux and Ireland. Paris is expected to lobby in favor of Italy and Spain because of France's strong trade links to those two countries. Mr. Juncker predicts there will be a "a sufficiently broad number of countries meeting the criteria." And he says the final decision will be "undramatic."

The Tax Dispute

But Mr. Juncker cannot dismiss his own dispute with Bonn and Paris over taxes. Luxembourg's enormous and healthy banking industry makes it the wealthiest EU member state, on a per capita basis, but it is a thorn in its neighbor's sides. As governments across Europe try to say every pfennig and franc in the runup to monetary union, they are looking closely at how companies and citizens avoid paying taxes. Germany's Mr. Waigel plans to unveil next month proposals for cooperation on tax issues. He is expected to take direct aim at the question of withholding tax.

"The success story of the financial center of Luxembourg is not explained simply by our tax structure," counters Mr. Juncker. He points out that many member states don't tax savings for nonresidents. And he argues that the corporate-tax rates in Belgium, the Netherlands and Ireland, which are more generous than Luxembourg's, also play a major role in where people and companies invest their money.

"They are all criminals if we are criminals", he adds.

On the EU's other great project of laying the groundwork for expansion, the union's rotating presidency could put Mr. Juncker and his country in a pivotal position. A U.K. election is expected to push the EU's constitutional talks

beyond their June deadline and into the second half of the year—when the grand duchy will take over the presidency. It would then fall to Mr. Juncker to chair the final rounds.

"The schedule dictates that he will play an important role" in the talks, says Mr. Crossick of the European Policy Center.

Big vs. Small?

The talks also could highlight Luxembourg's importance as part of the Benelux trio. The three coordinate their policies on European integration to give them added weight in constitutional talks—a fact that helps make the Benelux the traditional spokesman for the small member states. The goal of the constitutional review is to prepare for expansion by streamlining decision-making. Otherwise, officials fear, an EU of 25 or more states will be mired in gridlock and relations will deteriorate rather than improve.

But all of the institutional changes under review—from changing the number of commissioners to re-weighting voting rights among the member states—threaten to upset the balance of power between big and small states. And Luxembourg, like every one of the 15 EU member states, has a veto over the final result of the so-called intergovernmental conference.

What upsets Mr. Juncker is the very fact that the debate pits big vs. small. "It has nothing to do with reality," he says, arguing that small states rarely block EU business. Luxembourg has used its veto once in 10 years he says. It's the big states with big national interests that hit the brakes.

Not surprisingly, Mr. Juncker's views on some of the issues echo those of other small states. While most observers agree that the number of commissioners needs to be cut to prevent the EU's executive body from becoming overcrowded, Mr. Juncker is emphatic that Luxembourg will never give up its right to appoint a commissioner. Nor will he accept, as some people suggest, that small countries be given "junior" commissioner spots while big states have "senior" commissioners.

Mr. Juncker is equally uncomfortable with the current fashion in EU circles for flexibility: letting those members who want to cooperate go ahead even if others aren't ready or willing. But like many people committed to the dream

of European integration, Mr. Juncker fears that flexibility will simply lead to a two-speed Europe or, worse, to one in which member states pick and choose as they please.

'The European Framework'

In fact, almost the entire political establishment in Luxembourg favors a federal Europe. It is seen as a way of leveraging the nation's power and of protecting it from the possibility of ever being stuck in the middle of another great war.

"Nothing can be decided in this country or in any other country without consideration of the European framework", he says.

Mr. Juncker's bottom line for the talks is simple: The more the big member states are willing to surrender sovereignty to the EU, the more willing he is to weaken his grip on his own country's power. "If the level of ambition is high, our voting rights can be small," he says.

In the long run, of course, Mr. Juncker could never gain the power and influence of, say, Mr. Kohl or some of his advisers. Luxembourg's population of 390,000 makes it little more than one-tenth the size of the next smallest

country, Ireland. Policy experts say that for all of Mr. Juncker's contributions to EU development, French and German officials know that in the long run their interest is in managing their own affairs.

Mr. Juncker himself acknowledges as much. "It would weaken Franco-German influence if they had to turn to a third party all the time," he says. "My conviction is that whatever happens, you will have a common Franco-German approach. This is what we used to call democracy before we called it crisis."

In the meantime, however, he will continue to play middleman.

Sommaire

Tournée au Proche-Orient du Ministre des Affaires étrangères Jacques F. Poos	3	Rencontre JUNCKER-HOYER.	21
Communication de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères sur la situation au Moyen-Orient devant la Chambre des Députés (21.1.1997)	5	Singapour: 20 ans de dialogue UE-ASEAN	21
Visite officielle du secrétaire général du Conseil de l'Europe	6	1 ^{re} réunion ministérielle de l'ASEM	21
Partenariat pour la paix	6	Le cas Rushdie soulevé à Doha	21
Un tournant décisif dans le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens	6	Conseil UE «Agriculture» à Bruxelles.	22
CLT-UFA – Présentation du Premier Groupe Européen de Radio et de Télévision	7	M. JUNCKER a parlé sur «L'avenir Saar-Lor-Lux» à Saarbrücken.	22
Goodyear Luxembourg investit dans une nouvelle activité «européenne» et crée des emplois	7	Rencontre JUNCKER-DELORS	22
OSCE: M. SPAUTZ à Vienne	8	La situation des personnes handicapées au Luxembourg.	22
Entrevue GOEBBELS-JETTOU	8	Visite officielle à Luxembourg de M. Jozef ZIELENIEC	23
50 ^e Anniversaire du décès d'Aline MAYRISCH-DE SAINT-HUBERT	8	Visite de M. Lluís Maria de PUIG à Luxembourg	23
Conseil «Affaires générales» à Bruxelles le 20 janvier 1997: Débat ouvert: Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères	9	Collaboration entre l'Inspection du Travail et des Mines et l'Administration des Douanes et Accises	24
«Apprendre tout au long de la vie»	9	Formation à la médiation	24
Promotion du transport fluvial et de l'environnement naturel	10	Des exposés à la Banque Nationale de Belgique sur l'Union Monétaire Européenne	25
Une délégation de la Chambre des Députés à Londres	10	Sauvegarde de quatre espèces de batraciens	26
M. CHEN Yinhu en visite de travail à Luxembourg	10	Le décès de Deng XIAOPING	26
MM. GILSON et JORIS à l'honneur	10	Colloque interrégional de l'IRI	26
Visite de travail du Premier Ministre de la République de Mongolie.	11	23. 2. 1997: «Journée nationale de la Résistance»	26
Adaptation des structures des CFL	12	Conseil «Affaires générales»: Signature d'un accord d'association intérimaire avec l'Autorité palestinienne	27
Syndicalistes chinois reçus par le Grand-Duc Héritier	12	Cérémonie d'adieux aux CFL	27
Enquête sur les femmes au travail	12	DuPont investit 585 millions de francs dans la recherche et le développement en vue de la ligne 5 MYLAR®.	27
Réunion du Comité de Conjoncture du mois de janvier	13	Mission de promotion économique en Républiques tchèque et slovaque	28
Zukunftsweisende Technologie in Luxemburg: EuroNimbus S.A. baut CD-Werk in FOETZ	13	Le Général STÖCKMANN à Luxembourg	28
Coopération au développement - Coordination des présidences néerlandaise et luxembourgeoise	14	Visite du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à Paris, le 26 février 1997	29
«Dialogue civil sur les droits fondamentaux»	14	Union européenne - Groupe de San José	32
Comité du Travail Féminin	15	Déclaration de Politique Étrangère	33
Visite officielle du Premier Ministre de Suède Göran PERSSON à Luxembourg	15	M. SPAUTZ à La Haye	41
Abkommen über Hochwassermeldewesen.	16	Expo de l'E.S.P.O.I.R.	41
Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER auprès de la Commission Européenne à Bruxelles.	17	Visite de M. URRUTIA à Luxembourg	41
Troïka ministérielle UE-Ukraine à LA HAYE.	18	NOTES DOCUMENTAIRES	
Le Grand-Duc visite le Centre des P&T et le Musée d'Histoire Naturelle	18	Salaire	45
Modulare Abfallgebühren.	18	Sécurité sociale	45
Conseil informel des Ministres de la Justice et de l'Intérieur à NOORDWIJK (Pays-Bas).	19	Travail	46
M. CAPRASSE chez MM. JUNCKER et BODRY	19	Placement	49
Le Commissaire pour le Marché Intérieur à Luxembourg	19	Assurance	49
Johannes RAU chez M. JUNCKER.	20	Accidents route	50
«Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique».	20	Echos de presse de l'étranger	53

Photo couverture: Lors de sa tournée au Proche-Orient, le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS a rencontré au Caire le Président M. Hosni MOUBARAK.